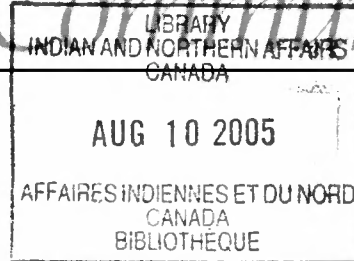


Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada
Canada

Canada

E92
R7d1
c. 1



1-9801

CANADA'S ABORIGINAL ACTION PLAN—FOCUSED ON COMMUNITIES, FOUNDED ON RECONCILIATION AND RENEWAL

OTTAWA (January 7, 1998)—The Honourable Jane Stewart, Minister of Indian Affairs and Northern Development, and the Honourable Ralph Goodale, Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians (Minister of Natural Resources Canada), today unveiled *Gathering Strength—Canada's Aboriginal Action Plan*.

“At the heart of this Action Plan is a commitment to address the needs of communities by building a real partnership with Aboriginal people, including the development of mechanisms to recognize sustainable and accountable Aboriginal governments and institutions. An essential aspect will be to work closely together with Aboriginal people to define that partnership and shape a common vision of the relationship between us,” said Minister Stewart.

In describing *Canada's Aboriginal Action Plan*, the Ministers said they were indebted to the work done by the Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP). “The Action Plan responds to the Royal Commission and sets directions for a new course based on greater cooperation with Aboriginal groups and provinces,” said Minister Stewart.

Underlining the government's commitment to renewing the relationship, Ministers presented a Statement of Reconciliation. It formally acknowledges the detrimental effects of the historical treatment of Aboriginal people in Canada and, in particular, to the victims of sexual and physical abuse in the Residential School system, says the government is deeply sorry.

Canada's Aboriginal Action Plan has four objectives:

- renewing the partnerships
- strengthening Aboriginal governance
- developing a new fiscal relationship
- supporting strong communities, people and economies.

“If Aboriginal and non-Aboriginal Canadians are to successfully **renew the partnerships**, we must first deal with the legacies of the past,” said Minister Stewart.

To underscore this commitment, Minister Stewart announced that the Government of Canada is committing \$350 million to support the development of community-based healing as a means of dealing with the legacy of physical and sexual abuse in the Residential School system.

.../2



Minister Goodale noted that strengthening partnerships between governments and Aboriginal groups is key to addressing the needs of Métis and off-reserve Aboriginal people, including those in urban areas. “Cooperative action will result in more effective program and service delivery that is sensitive to the needs of Aboriginal people,” he said.

Approaches to **strengthening Aboriginal governance**, the second element of *Canada’s Aboriginal Action Plan*, will vary depending on the needs, history and circumstances of different Aboriginal groups and communities. However, Minister Stewart emphasized that having recognized the inherent right to self-government, Canada is committed to working with Aboriginal people to help create Aboriginal governments and institutions with the capacity, size and resources to effectively govern their members and territories and to help develop forms of self-government that are appropriate to the circumstances of Métis and off-reserve Aboriginal people. In addition, the government is committed to developing practical arrangements to affirm the treaty relationship and to take steps to improve the claims process.

The third element of *Canada’s Aboriginal Action Plan* is **developing a new fiscal relationship**. “Canada is committed to a more stable fiscal relationship with Aboriginal governments or organizations, based on transfer models that are transparent and predictable, that support own-source revenues and that strengthen the accountability of Aboriginal governments and institutions to their members,” said Minister Stewart.

The final element of *Canada’s Aboriginal Action Plan* centres on **supporting strong communities, people and economies**. “We believe the types of measures described in our approach will have the practical effect of improving socio-economic conditions for all Aboriginal people, on and off reserves, in the areas of youth, employment and health,” said Minister Goodale.

On behalf of the Honourable Allan Rock, Minister of Health, Minister Stewart added, “Today’s announcement supports the direction we have been taking to increase First Nations control over health programs and resources. We firmly believe that solutions to health problems are best found in the Aboriginal communities themselves. Initiatives such as Aboriginal Head Start on reserves and the Aboriginal Health Institute are concrete examples of the government’s commitment to work with Aboriginal people to improve their health.”

Human Resources Development Canada, represented at today’s ceremony by Secretary of State Ethel Blondin-Andrew, will be developing a five-year Aboriginal Human Resources Development Strategy, supported by a private-sector driven Council, to improve Aboriginal people’s access to jobs.

“In order to build partnerships that will shape a skilled Aboriginal workforce, a multi-sectoral Aboriginal Human Resource Development Council is being created,” said Secretary of State Blondin-Andrew. “Our aim is to strengthen links between Aboriginal people, business, labour and educators to increase Aboriginal participation in the mainstream economy.”

“We are committed to working with Aboriginal people to bring about meaningful changes to their social and economic circumstances,” said Minister Stewart. “We want to achieve measurable results by supporting self-reliance at the individual and community level. We will work with Aboriginal people to support healthy, sustainable communities by improving health and public safety, investing in people and strengthening economic development.”

“This Action Plan responds to the call of the Royal Commission on Aboriginal Peoples for significant changes in our relationship with Aboriginal people. Our success will depend on how well we work together with the provinces and territories, the private sector, and Canadians in all walks of life, to make the changes that are needed,” she added.

“***Gathering Strength*** can best be described as a framework for new partnerships with First Nations, Inuit, Métis and Non-Status Indians,” explained Minister Stewart. “This document is a first step toward more effective working relationships between the Government of Canada and Aboriginal people. We want to work with them to develop agendas that respond to their unique needs and circumstances.”

Ministers underlined that although the process of change must begin now, it is only the beginning of a dialogue with our partners. Minister Goodale summarized by saying, “This is a reasonable, concrete approach that will allow us to maximize resources through improved coordination and cooperation with provinces and Aboriginal groups. It is not a closed book. It is a first major step, and I look forward to working with Aboriginal groups and the provinces to meet the challenges we jointly face in this important endeavour. ”

This news release and accompanying material are available through the Internet at:
<http://www.inac.gc.ca>.

For more information:

Lynne Boyer
Media Relations
DIAND
(819) 997-8404

John Embruy
Press Secretary
Office of the Federal Interlocutor
(613) 996-2007

Communiqué News Release

1-9801

LE PLAN D'ACTION DU CANADA POUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES : ORIENTÉ VERS LES COLLECTIVITÉS ET FONDÉ SUR LA RÉCONCILIATION ET LE RENOUVEAU

OTTAWA (le 7 janvier 1998) — La ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M^{me} Jane Stewart, et l'interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits, M. Ralph Goodale (ministre de Ressources naturelles Canada), ont dévoilé aujourd'hui *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*.

« Au coeur de ce plan d'action se trouve un engagement à répondre aux besoins des collectivités en établissant un véritable partenariat avec les Autochtones, y compris l'élaboration de mécanismes pour reconnaître des gouvernements et des institutions autochtones durables et responsables. Il sera essentiel de travailler en étroite collaboration avec les Autochtones afin de définir ce partenariat et de modeler une vision commune de la relation qui nous unit », a déclaré la ministre Stewart.

En expliquant le *Plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, les ministres ont tenu à exprimer leur gratitude à l'égard de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) pour l'ampleur de ses travaux. « Le Plan d'action répond à la Commission royale et définit une nouvelle orientation fondée sur une plus grande coopération avec les groupes autochtones et les provinces », a indiqué la ministre Stewart.

Pour souligner l'engagement du gouvernement à renouveler la relation, les ministres ont présenté la Déclaration de réconciliation. Le gouvernement y reconnaît officiellement les effets néfastes des traitements subis par les Autochtones du Canada par le passé et, plus précisément, il exprime ses profonds regrets aux victimes de sévices physiques et sexuels exercés dans les pensionnats.

Le *Plan d'action du Canada pour les questions autochtones* a quatre objectifs :

- renouveler les partenariats;
- renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones;
- établir une nouvelle relation financière;
- renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.

.../2

« Pour **renouveler les partenariats** avec succès entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones, nous devons d'abord corriger les erreurs du passé », a ajouté la ministre Stewart.

Afin de souligner cet engagement, la ministre Stewart a annoncé que le gouvernement du Canada s'engage à accorder 350 millions de dollars pour la guérison communautaire, comme moyen de composer avec les souvenirs des sévices physiques et sexuels exercés dans les pensionnats.

Le ministre Goodale a fait remarquer que le renforcement des partenariats entre les gouvernements et les groupes autochtones constitue la clé pour répondre aux besoins des Métis et des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, y compris ceux qui vivent en milieu urbain. « Agir en coopération aura pour résultat une meilleure prestation des programmes et des services, qui est à l'écoute des besoins des Autochtones », a-t-il dit.

Les façons d'aborder le deuxième élément du *Plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, **renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones**, varieront en fonction des besoins, de l'histoire et de la situation des divers groupes et collectivités autochtones. Cependant, la ministre Stewart a insisté sur le fait qu'ayant reconnu le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, le Canada s'est engagé à travailler avec les Autochtones en vue d'aider à créer des gouvernements et des institutions autochtones qui ont la capacité, la taille et les ressources nécessaires pour exercer efficacement les pouvoirs envers leurs membres et sur leurs territoires, et pour aider à élaborer des formes d'autonomie gouvernementale qui correspondent à la situation des Métis et des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. De plus, le gouvernement s'est engagé à adopter des accords concrets pour confirmer la relation fondée sur les traités et prendre des moyens afin d'améliorer le processus des revendications.

Le troisième élément du *Plan d'action du Canada pour les questions autochtones* parle d'**établir une nouvelle relation financière**. « Le gouvernement s'engage à maintenir une relation financière plus stable avec les gouvernements ou les organisations autochtones, fondée sur des modèles de transfert qui soient transparents et prévisibles, qui favorisent la production de recettes autonomes et qui accroissent l'obligation de rendre des comptes des gouvernements et des institutions autochtones envers leurs membres », a dit la ministre Stewart.

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens constitue le dernier élément du *Plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. « Nous croyons que les mesures décrites dans notre approche auront pour effet concret d'améliorer les conditions socioéconomiques des Autochtones vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, dans les domaines de la jeunesse, de l'emploi et de la santé », a expliqué le ministre Goodale.

« L'annonce d'aujourd'hui appuie l'orientation que nous avons prise en vue d'accroître la maîtrise des Premières nations sur les programmes de santé et sur les ressources. Nous sommes convaincus que c'est dans les collectivités autochtones mêmes que se trouvent les solutions aux problèmes de santé. Des initiatives telles que le programme Bon départ pour les Autochtones vivant à l'intérieur des réserves et l'institut de la santé autochtone sont des exemples concrets de l'engagement qu'a pris le gouvernement de travailler avec les Autochtones à l'amélioration de leur état de santé », a ajouté M^{me} Stewart, au nom du ministre de la Santé, M. Allan Rock.

Développement des ressources humaines Canada, représenté à la cérémonie d'aujourd'hui par M^{me} Ethel Blondin-Andrew, Secrétaire d'État, élaborera une stratégie quinquennale de développement des ressources humaines autochtones, appuyée par un conseil dirigé par le secteur privé, pour offrir aux Autochtones un meilleur accès aux emplois.

« Un conseil multisectoriel de développement des ressources humaines a été élaboré afin d'établir des partenariats qui permettront de former une main-d'oeuvre autochtone qualifiée, a déclaré M^{me} Blondin-Andrew. Notre objectif est de renforcer les liens entre le monde des affaires, le marché du travail, le milieu de l'éducation et les Autochtones en vue d'accroître la participation de ces derniers à l'ensemble de l'économie. »

« Nous nous sommes engagés à travailler avec les Autochtones afin d'apporter des changements significatifs dans leurs conditions sociales et économiques, a mentionné la ministre Stewart. Nous voulons obtenir des résultats mesurables en favorisant l'autosuffisance aux niveaux individuel et communautaire. Nous travaillerons avec les Autochtones à appuyer des collectivités saines et durables en améliorant la santé et la sécurité publique, en investissant dans les ressources humaines et en renforçant le développement économique.

« Ce plan d'action répond aux attentes de la Commission royale sur les peuples autochtones quant à l'objectif d'apporter des changements significatifs dans notre relation avec les Autochtones. Le succès de ce plan dépendra de la qualité de notre travail avec les provinces et les territoires, avec le secteur privé et avec les Canadiens de toute souche pour apporter les changements nécessaires », a-t-elle ajouté.

« *Rassembler nos forces* peut être défini comme étant un plan d'action pour les nouveaux partenariats qui seront établis avec les Premières nations, les Inuits, les Métis et les Indiens non inscrits, a expliqué la ministre Stewart. Ce document constitue un premier pas vers l'établissement de relations de travail plus efficaces entre le gouvernement du Canada et les Autochtones. Nous voulons travailler avec eux à l'élaboration de programmes qui répondent à leurs conditions et à leurs besoins particuliers. »

Les ministres ont fait remarquer que, même si le processus de changement doit s'amorcer immédiatement, ce n'est que le début du dialogue avec nos partenaires. Le ministre Goodale a conclu en ces termes : « Il s'agit d'une approche concrète et raisonnable qui nous permettra d'augmenter le plus possible les ressources par l'entremise d'une coordination et d'une coopération accrues avec les provinces et les groupes autochtones. Le dossier n'est pas clos. Il s'agit plutôt d'un premier pas important, et j'espère travailler avec les groupes autochtones et les provinces à relever les défis que nous affrontons conjointement dans cette importante démarche. »

Ce communiqué et les documents qui l'accompagnent peuvent également être consultés sur Internet, à l'adresse <http://www.inac.gc.ca>.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Lynne Boyer
Relations avec les médias
MAINC
(819) 997-8404

John Embruy
Attaché de presse
Bureau de l'interlocuteur fédéral
(613) 996-2007

Statement of Reconciliation

Learning from the Past

As Aboriginal and non-Aboriginal Canadians seek to move forward together in a process of renewal, it is essential that we deal with the legacies of the past affecting the Aboriginal peoples of Canada, including the First Nations, Inuit and Métis.

Our purpose is not to rewrite history but, rather, to learn from our past and to find ways to deal with the negative impacts that certain historical decisions continue to have in our society today.

The ancestors of First Nations, Inuit and Métis peoples lived on this continent long before explorers from other continents first came to North America. For thousands of years before this country was founded, they enjoyed their own forms of government. Diverse, vibrant Aboriginal nations had ways of life rooted in fundamental values concerning their relationships to the Creator, the environment, and each other, in the role of Elders as the living memory of their ancestors, and in their responsibilities as custodians of the lands, waters and resources of their homelands.

The assistance and spiritual values of the Aboriginal peoples who welcomed the newcomers to this continent too often have been forgotten. The contributions made by all Aboriginal peoples to Canada's development, and the contributions that they continue to make to

our society today, have not been properly acknowledged. The Government of Canada today, on behalf of all Canadians, acknowledges those contributions.

Sadly, our history with respect to the treatment of Aboriginal people is not something in which we can take pride. Attitudes of racial and cultural superiority led to a suppression of Aboriginal culture and values. As a country, we are burdened by past actions that resulted in weakening the identity of Aboriginal peoples, suppressing their languages and cultures, and outlawing spiritual practices. We must recognize the impact of these actions on the once self-sustaining nations that were disaggregated, disrupted, limited or even destroyed by the dispossession of traditional territory, by the relocation of Aboriginal people, and by some provisions of the *Indian Act*. We must acknowledge that the result of these actions was the erosion of the political, economic and social systems of Aboriginal people and nations.

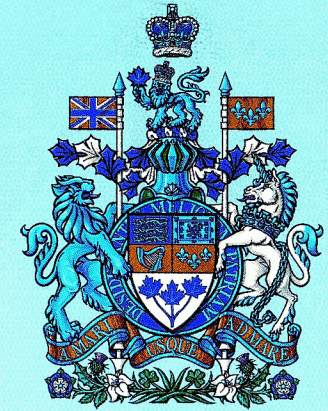
Against the backdrop of these historical legacies, it is a remarkable tribute to the strength and endurance of Aboriginal people that they have maintained their historic diversity and identity. The Government of Canada today formally expresses to all Aboriginal people in Canada our profound regret for past actions of the federal government which have contributed to these difficult pages in the history of our relationship together.

One aspect of our relationship with Aboriginal people over this period that requires particular attention is the Residential School system. This system separated many children from their families and communities and prevented them from speaking their own languages and from learning about their heritage and cultures. In the worst cases, it left legacies of personal pain and distress that continue to reverberate in Aboriginal communities to this day. Tragically, some children were the victims of physical and sexual abuse.

The Government of Canada acknowledges the role it played in the development and administration of these schools. Particularly to those individuals who experienced the tragedy of sexual and physical abuse at residential schools, and who have carried this burden believing that in some way they must be responsible, we wish to emphasize that what you experienced was not your fault and should never have happened. To those of you who suffered this tragedy at residential schools, we are deeply sorry.

In dealing with the legacies of the Residential School system, the Government of Canada proposes to work with First Nations, Inuit and Métis people, the Churches and other interested parties to resolve the longstanding issues that must be addressed. We need to work together on a healing strategy to assist individuals and communities in dealing with the consequences of this sad era of our history.

No attempt at reconciliation with Aboriginal people can be complete without reference to the sad events culminating in the death of Métis leader Louis Riel. These events cannot be undone;



however, we can and will continue to look for ways of affirming the contributions of Métis people in Canada and of reflecting Louis Riel's proper place in Canada's history.

Reconciliation is an ongoing process. In renewing our partnership, we must ensure that the mistakes which marked our past relationship are not repeated. The Government of Canada recognizes that policies that sought to assimilate Aboriginal people, women and men, were not the way to build a strong country. We must instead continue to find ways in which Aboriginal people can participate fully in the economic, political, cultural and social life of Canada in a manner which preserves and enhances the collective identities of Aboriginal communities, and allows them to evolve and flourish in the future. Working together to achieve our shared goals will benefit all Canadians, Aboriginal and non-Aboriginal alike.

On behalf of the Government of Canada

THE HONOURABLE JANE STEWART, P.C., M.P.
MINISTER OF INDIAN AFFAIRS AND
NORTHERN DEVELOPMENT

THE HONOURABLE RALPH GOODALE, P.C., M.P.
FEDERAL INTERLOCUTOR FOR MÉTIS AND
NON-STATUS INDIANS

Déclaration de réconciliation

Les leçons à tirer du passé



Dans cette quête d'un nouveau commencement ensemble par les Canadiens autochtones et non autochtones, il est essentiel de guérir les séquelles que le passé a laissées aux peuples autochtones du Canada, y compris les Premières nations, les Inuits et les Métis. Notre but n'est pas de réinventer l'histoire, mais plutôt d'apprendre de nos expériences antérieures et de trouver des façons d'éliminer les influences négatives que certaines décisions historiques continuent d'avoir sur notre société contemporaine.

Les ancêtres des Premières nations, des Inuits et des Métis, habitaient ce continent bien avant l'arrivée en Amérique du Nord des explorateurs en provenance d'autres continents. Pendant des millénaires avant la fondation du pays, ces peuples possédaient leurs propres formes de gouvernement. Ces nations autochtones vibrantes et pleines de diversité avaient, depuis la nuit des temps, adopté des modes de vie ancrés dans des valeurs fondamentales qui concernaient leurs relations avec le Créateur, l'environnement et leurs rapports mutuels, dans le rôle des aînés à titre de mémoire vivante de leurs ancêtres, et dans leurs responsabilités en tant que gardiens des terres, des eaux et des ressources de leur mère patrie.

L'aide et les valeurs spirituelles des peuples autochtones, qui ont accueilli les nouveaux arrivants sur ce continent, ont trop souvent été oubliées. L'apport de tous les peuples autochtones au développement du Canada ainsi que les contributions qu'ils continuent d'apporter à notre société contemporaine n'ont pas été reconnus suffisamment. Au nom de tous les Canadiens, le gouvernement du Canada veut aujourd'hui rendre hommage à ces contributions.

Malheureusement, notre histoire en ce qui concerne le traitement des peuples autochtones est bien loin de nous inspirer de la fierté. Des attitudes empreintes de sentiments de supériorité raciale et culturelle ont mené à une répression de la culture et des valeurs autochtones. En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. Nous devons reconnaître les conséquences de ces actes sur les nations qui ont été fragmentées, perturbées, limitées ou même anéanties par la dépossession de leurs territoires traditionnels, par la relocalisation des peuples autochtones et par certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Nous devons reconnaître que ces actions ont eu pour effet d'éroder les régimes politiques, économiques et sociaux des peuples et des nations autochtones.

Avec ce passé comme toile de fond, on ne peut que rendre hommage à la force et à l'endurance remarquables des peuples autochtones qui ont préservé leur diversité et leur identité historique.

Le gouvernement du Canada adresse aujourd'hui officiellement ses plus profonds regrets à tous les peuples autochtones du Canada à propos des gestes passés du gouvernement fédéral, qui ont contribué aux difficiles passages de l'histoire de nos relations.

Un des aspects de nos rapports avec les peuples autochtones durant cette période, le système des écoles résidentielles, mérite une attention particulière. Ce système a séparé de nombreux enfants de leur famille et de leur collectivité et les a empêchés de parler leur propre langue, ainsi que d'apprendre leurs coutumes et leurs cultures. Dans les pires cas, il a laissé des douleurs et des souffrances personnelles qui se font encore sentir aujourd'hui dans les collectivités autochtones. Tragiquement, certains enfants ont été victimes de sévices physiques et sexuels.

Le gouvernement reconnaît le rôle qu'il a joué dans l'instauration et l'administration de ces écoles. Particulièrement pour les personnes qui ont subi la tragédie des sévices physiques et sexuels dans des pensionnats, et pour celles qui ont porté ce fardeau en pensant, en quelque sorte, en être responsables, nous devons insister sur le fait que ce qui s'est passé n'était pas de leur faute et que cette situation n'aurait jamais dû se produire. À tous ceux d'entre vous qui ont subi cette tragédie dans les pensionnats, nous exprimons nos regrets les plus sincères.

Afin de panser les blessures laissées par le régime des pensionnats, le gouvernement du Canada propose de travailler avec les Premières nations, les Inuits, les Métis, les communautés religieuses et les autres parties concernées pour résoudre les problèmes de longue date auxquels ils ont à faire face. Nous devons travailler ensemble pour trouver une stratégie de guérison en vue d'aider les personnes et les collectivités à affronter les conséquences de cette triste période de notre histoire.

Aucune réconciliation avec les peuples autochtones ne peut être faite sans évoquer les tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel, chef métis. Ces événements se sont produits, et nous ne pouvons retourner en arrière. Néanmoins, nous pouvons chercher, et nous continuons de chercher, des moyens de reconnaître les contributions des Métis au Canada et de refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays.

La réconciliation est un processus continu. Pour renouveler notre partenariat, nous devons veiller à ce que les erreurs ayant marqué notre relation passée ne se répètent pas. Le gouvernement du Canada reconnaît que les politiques qui cherchent à assimiler les Autochtones, tant les femmes que les hommes, n'étaient pas la meilleure façon de bâtir un pays fort. Nous devons plutôt continuer à trouver des solutions qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à la vie économique, politique, culturelle et sociale du Canada tout en préservant et en améliorant les identités des collectivités autochtones et en assurant leur évolution et leur épanouissement futurs. C'est en travaillant ensemble à atteindre des buts communs que nous réalisons des bénéfices pour tous les Canadiens, tant autochtones que non autochtones.

Au nom du gouvernement du Canada

L'HONORABLE JANE STEWART, C.P., DÉPUTÉE
MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES
ET DU NORD CANADIEN

L'HONORABLE RALPH GOODALE, C.P., DÉPUTÉ
INTERLOCUTEUR FÉDÉRAL POUR LES MÉTIS
ET LES INDIENS NON INSCRITS

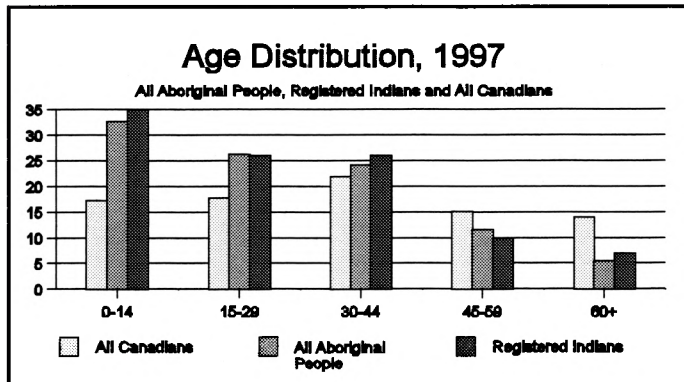
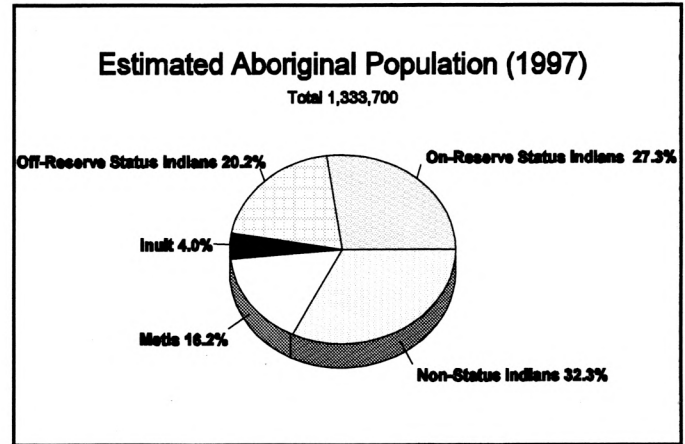
backgrounder

Demographics

Nationally: 4.4% of all Canadians have Aboriginal ancestry (Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) projections, 1997).

Cultural diversity: There are 608 First Nations, comprising 52 Nations or cultural groups (Haida, Cree, Mohawk, etc.) and more than 50 languages.

Population structure: The Registered (i.e., Status) Indian population is young, with a median age of 25, compared to a median of 35 years for all Canadians. About 53% of Registered Indians living on reserves are under 25 years old. (DIAND Projections, 1997)

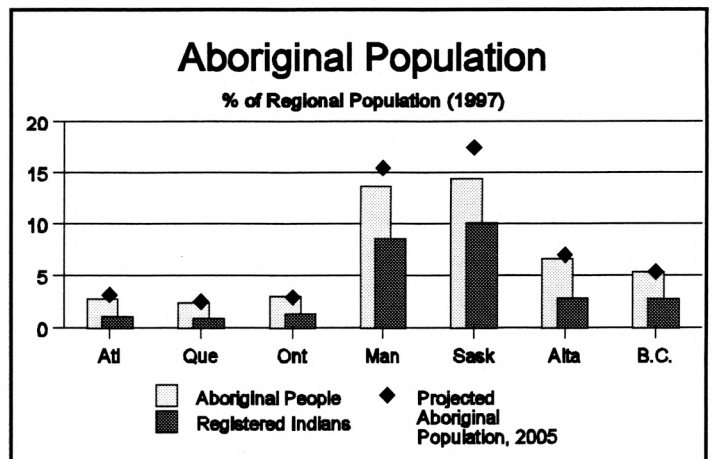


All age segments are growing: between 1997 and 2005, the Registered Indian population of working age (15-64 years of age) is projected to grow from 64% to 65% and the senior population (65 years and older) will grow from 4.2% to 4.8%. (DIAND Projections, rapid growth) Service demands will increase for all age groups.

The gender distribution (49:51 male:female) for Aboriginal people is approximately the same as for all Canadians.

Population Projections from 1997 to 2005 suggest that the Aboriginal population will grow by 1.7% yearly, a rate slightly higher than the Canadian rate of 1.1%. On reserves, the population is projected to grow by 2.3% over the same period. (DIAND Projections, rapid growth)

Population distribution: The provinces with the largest proportion of Aboriginal people are Manitoba and Saskatchewan, where Aboriginal people represent 14% of the population. In the territories, Aboriginal people represent 67% in the NWT and 29% of the population in Yukon.



Community size: Many First Nation communities (43%) have fewer than 500 residents; only a small percentage (11%) have more than 2,000 residents. However, 38% of the population is concentrated in the larger communities, whereas only 12% of the population lives in smaller communities.

❑ **Population location (1991):**

Most Aboriginal people live outside reserves; however, less than half of the Registered Indian population (41%) live outside reserves. (1991 Census/APS, DIAND projections, 1997)

Population is increasingly urban: From 1981 to 1991, the urban Aboriginal population grew by 62%, compared to 11% for other urban Canadians. By 2016, the urban Aboriginal population is projected to be 457,000. Population growth in urban areas is fuelled by natural increases (birth rate) as well as net migration from rural areas. (1991 Census/Aboriginal Peoples Survey (APS), Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP) projections)

Status Indians Living Outside Reserves

- In 1985, 29% of Status Indians lived outside reserves.
- By 1991, 40% of Status Indians lived outside reserves. This major change was due to the reinstatement of Status Indians under Bill C-31. (Indian Register actuals)

OFF-RESERVE POPULATION 1991: % Urban-Rural by Aboriginal Group (source: RCAP)					
	All Aboriginal People	Registered Indians	Non-Registered Indians	Métis	Inuit
% Urban	69	81	69	65	22
% Rural	31	19	31	35	78

❑ **Migration of Aboriginal People** [Clatworthy, 1995]:

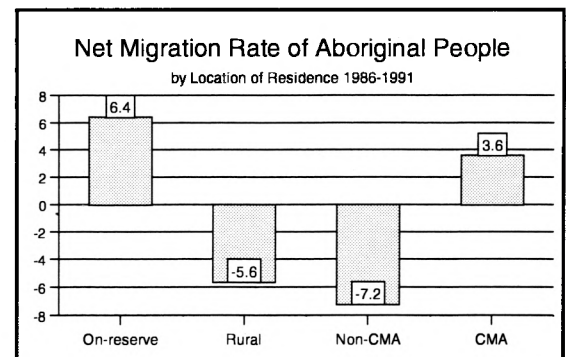
(i.e. moves within or between provinces, or to another country)

Between 1986 and 1991, 60% of Aboriginal people relocated, compared to 46% of other Canadians.

Migration rates were highest for Registered Indian youth (15-24 years of age): 72% changed locations between 1986 and 1991. (Source: 1991 Census)

The on-reserve population grew by 6.4% due to migration, whereas migration increased the urban (CMA) population by 3.6%. (A CMA is an urban centre of more than 100,000 people).

Inter-provincial net migration rates from 1986-1991 were highest in Alberta and British Columbia (2,515 and 1,080 people moved *to* these provinces), and lowest in Saskatchewan and Manitoba (1,050 and 1,085 Aboriginal people moved *away*).



Source: Clatworthy 1995

Migration flows between geographic zones show that most migration was towards reserves (9,540 returned). Aboriginal migration to urban centres from rural and suburban areas (non-CMA), are both considered as off-reserve. In other words, no net migration occurred directly from reserves into cities between 1986 and 1991.

fiche documentaire

Données démographiques

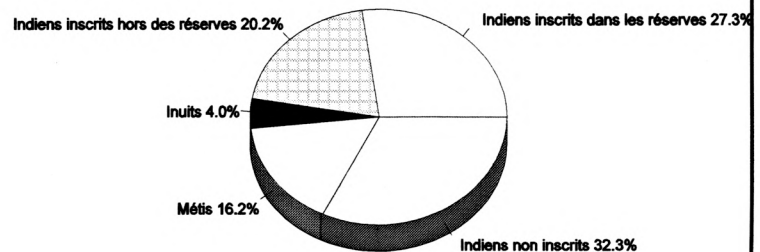
À l'échelle nationale : 4,4 % de tous les Canadiens ont des ancêtres autochtones (données du MAINC, 1997).

Diversité culturelle : Il existe 608 Premières nations. Celles-ci se regroupent en 52 nations ou groupes culturels (Haidas, Cris, Mohawks, etc.) et parlent plus de 50 langues distinctes.

Composition de la population : La population des Indiens inscrits est jeune, l'âge moyen étant de 25 ans, comparativement à 35 ans pour l'ensemble des Canadiens. Dans les réserves, 53 % des Indiens inscrits sont âgés de moins de 25 ans (données du MAINC, 1997).

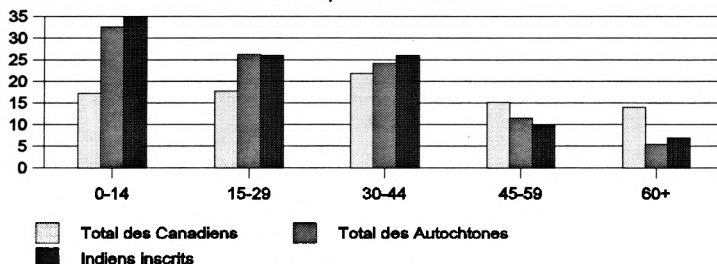
Population autochtone estimative (1997)

Total : 1 333 700 personnes



Répartition selon l'âge (1997)

Autochtones, Indiens et Canadiens



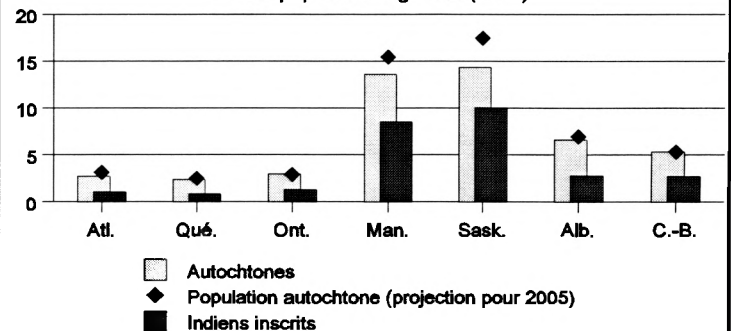
Tous les groupes d'âge deviennent plus nombreux. Nous prévoyons qu'entre 1997 et 2005, la proportion d'Indiens inscrits en âge de travailler (soit les 15 à 64 ans) passera de 64 % à 65 % et que le nombre de personnes âgées (soit les 65 ans et plus) passera de 4,2 % à 4,8 % (projections du MAINC, croissance rapide). La demande de services augmentera chez tous les groupes d'âge.

La répartition selon le sexe (soit un rapport de 49 à 51 entre les hommes et les femmes) est à peu près la même chez les Autochtones que chez l'ensemble des Canadiens.

Projections démographiques : De 1997 à 2005, ces projections révèlent que la population autochtone devrait s'accroître de 1,7 % par année, ce qui représente un taux de croissance légèrement supérieur à celui de la population canadienne, qui est de 1,1 %. Dans les réserves, on prévoit que la population augmentera de 2,3 % pendant la même période (projections du MAINC, croissance rapide).

Population autochtone

% de la population régionale (1997)



Répartition de la population : Le Manitoba et la Saskatchewan sont les provinces où on trouve la plus grande proportion d'Autochtones. Ils représentent 14 % de la population. Par ailleurs, les Autochtones représentent 29 % de la population du Yukon et 67 % de celle des Territoires du Nord-Ouest.

Taille des collectivités : Plusieurs des collectivités des Premières nations (43 %) comptent moins de 500 résidents, et seules quelques-unes (11 %) abritent plus de 2 000 résidents. Toutefois, 38 % de la population autochtone est concentrée dans les collectivités plus importantes, alors que seulement 12 % de la population vit dans de plus petites collectivités.

□ Lieux où vivent les Autochtones (1991) :

La plupart des Autochtones vivent hors des réserves; toutefois, moins de la moitié des Indiens inscrits (41 %) y vivent (recensement de 1991; Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA); données du MAINC, 1997).

La population s'urbanise davantage : De 1981 à 1991, la population vivant en milieu urbain s'est accrue de 62 % chez les Autochtones, comparativement à 11 % chez les autres Canadiens. D'ici l'an 2016, la population autochtone des agglomérations urbaines devrait se chiffrer à 457 000 personnes. La hausse de la population des centres urbains résulte de la croissance naturelle (taux de natalité) et de la migration nette des régions rurales (recensement de 1991; EAPA, données de la CRPA, 1997).

Population des Indiens inscrits vivant hors des réserves

- En 1985, 29 % des Indiens inscrits vivaient hors des réserves.
- En 1991, 40 % des Indiens inscrits vivaient hors des réserves. Ce changement majeur est dû à la réintégration des Indiens inscrits en vertu de la loi C-31 (données tirées du Registre des Indiens).

POPULATION VIVANT HORS DES RÉSERVES EN 1991					
% d'Autochtones vivant en milieu urbain et rural, par groupe (source : CRPA)					
	Ensemble des Autochtones	Indiens inscrits	Indiens non inscrits	Métis	Inuits
% Urbains	69	81	69	65	22
% Ruraux	31	19	31	35	78

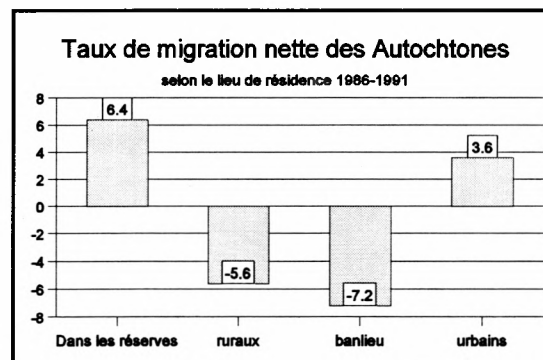
□ Migration des Autochtones [source : Clatworthy, 1995]

(c.-à-d., déplacement à l'intérieur d'une province, d'une province à l'autre ou vers un autre pays)

Entre 1986 et 1991, 60 % des Autochtones ont déménagé, comparativement à 46 % pour les autres Canadiens.

C'est chez les jeunes Indiens inscrits (âgés de 15 à 24 ans) que les taux de migration nette étaient les plus élevés; 72 % d'entre eux ont déménagé entre 1986 et 1991 (recensement de 1991).

À la suite des migrations, la population vivant dans les réserves a augmenté de 6,4 %, alors que la population urbaine (RMR) s'est accrue de 3,6 %. (Le sigle RMR fait référence aux régions métropolitaines de recensement de plus de 100 000 personnes.)



Source : Clatworthy 1995

De 1986 à 1991, les taux les plus élevés de migration nette **d'une province à une autre** ont été enregistrés en Alberta et en Colombie-Britannique (2 515 et 1 080 personnes sont allées vivre dans ces provinces); les taux les plus bas ont été observés en Saskatchewan et au Manitoba (1 050 et 1 085 Autochtones ont quitté ces provinces).

Les déplacements de population d'une zone géographique à une autre indiquent que la majeure partie des migrations s'effectuaient vers les réserves (9 540 personnes y sont retournées). Les déplacements vers les centres urbains qui s'effectuaient à partir des campagnes et des régions suburbaines (autres que des RMR) sont considérés comme des mouvements de population hors réserve. En d'autres mots, nulle migration nette à partir des réserves vers les villes n'a eu lieu entre 1986 et 1991.

backgrounder

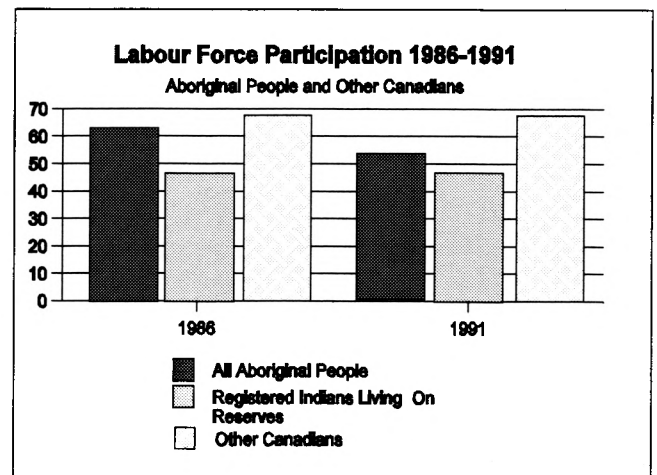
Economic Development

□ Aboriginal Labour Force

The Aboriginal labour force is young and is growing at twice the Canadian rate. In 1991, 43% of the Aboriginal population was of working age. This is expected to grow to 62% for the on-reserve population by 2015.

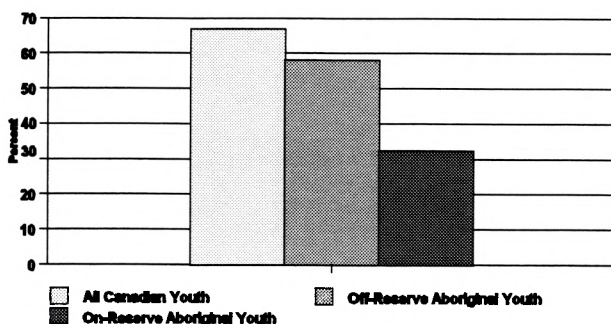
The lag in labour force participation is greatest for on-reserve Indians. The rates were 47% for Status Indians living on reserves, 57% for off-reserve Indians, 57% for Inuit and 59% for Métis, compared to the national rate of 68%. (1991 Census)

The Aboriginal labour force constitutes about 3% of the Canadian labour force. It is concentrated in government services (15.2%), wholesale and retail trade (14.6%), manufacturing (10.3%) and accommodation/food and beverage (9.4%). As a whole, Aboriginal people are well-represented in construction and the natural resource industries but under-represented in manufacturing and financial/insurance services.



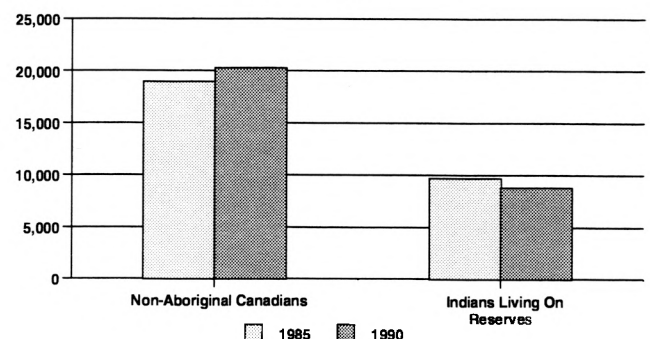
On-Reserve Aboriginal Youth Continue to Experience Poor Employment Prospects...

Youth (Aged 15-24) Labour Force Participation Rates (1991)



The Income Gap Between First Nations and Non-Aboriginal Communities is Widening...

Average Individual Income (all Sources) (1986 constant \$)



□ ECONOMIC BARRIERS

The transition to economic self-reliance is difficult. Many Aboriginal communities face formidable challenges: access to equity and debt capital, business and market development, workforce training and experience, lands and resources, and innovation in the workplace.

Equity and Debt Capital

As Aboriginal communities grow, so does the need for developmental capital. The National Aboriginal Financing Task Force has made 21 recommendations to improve access to capital for Aboriginal community and business development. They include regulatory, policy and operational changes by government, the financial services sector and Aboriginal people.

Most Aboriginal businesses serve only the local Aboriginal community. To create jobs and increase incomes, Aboriginal businesses need assistance to expand into regional, national and international markets. This will require the partnership of the federal government, private sector, the provinces and the voluntary sector.

Business/Market Development

Workforce Training/Experience

By upgrading their skills and work experience, Aboriginal people will be able to compete more successfully in the increasingly knowledge-based labour markets in Canada.

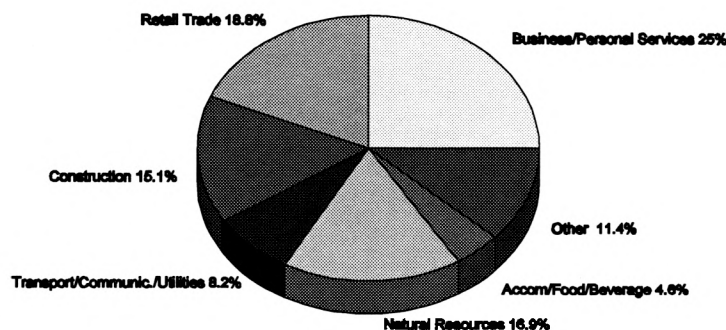
As the level of economic benefits that Aboriginal communities derive from resource-based developments increase, so too will their economic self-sufficiency. Supporting Aboriginal people's participation in land and resource management negotiations, and their ability to acquire equity positions in resource licensing and related business opportunities, will strengthen Aboriginal communities.

Lands and Resources

Innovation

With support for the acceleration of the adaptation of new processes and new product development, Aboriginal businesses will be better able to compete in the marketplace. Improved access to the government's innovation initiatives, and a business culture that encourages and rewards innovation in the workplace, will also help increase their ability to compete.

Aboriginal Firms By Sector



□ Businesses Owned and Operated by Aboriginal People

(Aboriginal post-Census survey, 1991)

About 20,000 businesses in Canada are owned or operated by Aboriginal people. This represents less than 1% of all Canadian businesses. Half are located on reserves.

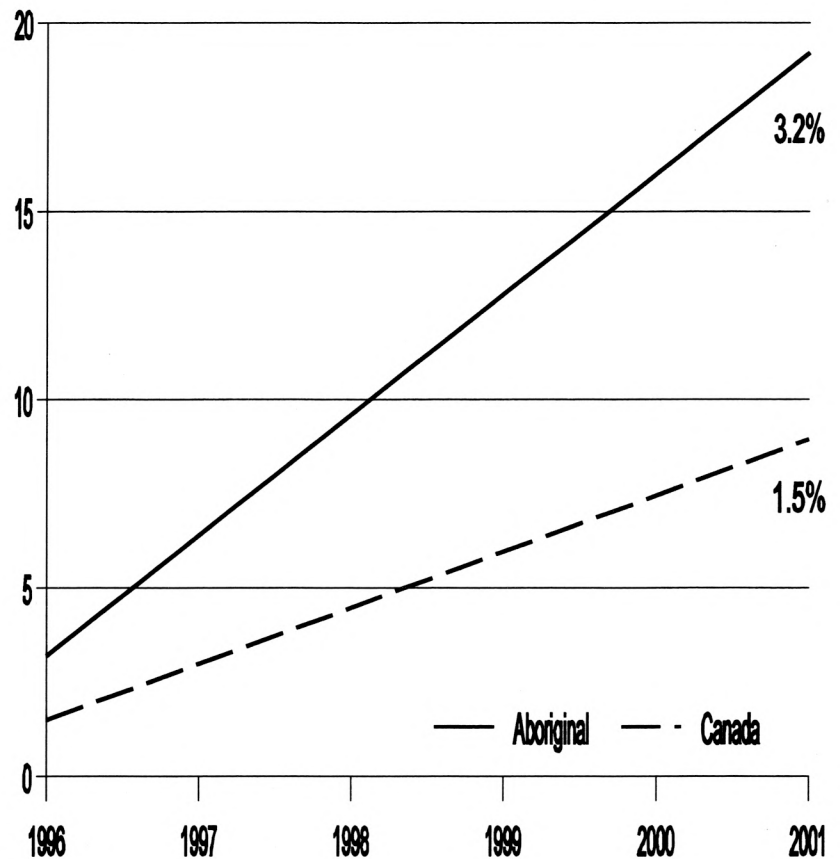
Aboriginal businesses are concentrated in business and personal services (25%), retail/wholesale trade (18.8%), primary natural resources (16.9%) and construction (15.1%).

About 75% of businesses owned by Aboriginal people have one employee or less. The vast majority of Aboriginal, privately owned businesses serve local markets only.

Community-owned enterprises are generally bigger and employ an average of ten employees. Large enterprises, such as Cree Construction International Ltd. in Quebec and the forestry companies owned by the Meadow Lake Tribal Council in Saskatchewan, are significant players in their respective regional economies and employ hundreds of workers.

There is great growth potential identified for Aboriginal business in tourism, trade, business services and health services sectors. Export trade by Aboriginal firms is projected to grow by 15% to 20% annually.

Aboriginal Labour Force is Growing at Twice the Canadian Rate



*Projection assumes 68.1% Aboriginal L.F. participation rate by 2001 (DIAND)

EMPLOYMENT BY SECTOR Aboriginal People and All Canadians (1991)

Sector	Aboriginal People (x)	%	Canadians (y)	%	% of Aboriginal representation in overall sector
Agriculture	10,605	2.3	521,335	3.7	2
Fishing and Trapping	5,425	1.2	48,165	0.3	11.2
Forestry and Logging	10,100	2.2	106,485	0.7	9.5
Mining	8,490	1.8	192,030	1.3	4.4
Manufacturing	47,700	10.3	2,084,115	14.7	2.3
Construction	35,630	7.7	933,425	6.6	3.8
Transportation/Communication	31,930	6.9	1,060,995	7.5	3
Trade (wholesale & retail)	67,335	14.6	2,445,695	17.2	2.7
Finance/Insurance/Real Estate	14,150	3.1	810,565	5.7	1.7
Business Services	18,050	3.9	802,405	5.6	2.2
Government Services	70,160	15.2	1,111,385	7.8	6.3

Education Services	27,515	5.9	972,520	6.8	2.8
Health Services	38,615	8.3	1,277,340	9	3
Accommodation/food & beverage	43,440	9.4	909,710	6.4	4.8
Other service industries	33,310	7.2	944,065	6.6	3.5
TOTAL	462,475		14,220,235		3.2

(x) = 1991 Census: Profile of Canada's Aboriginal Populations, Table 1

(y) = 1991 Census: Industry and Class of Workers, The Nation, Table 1

fiche documentaire

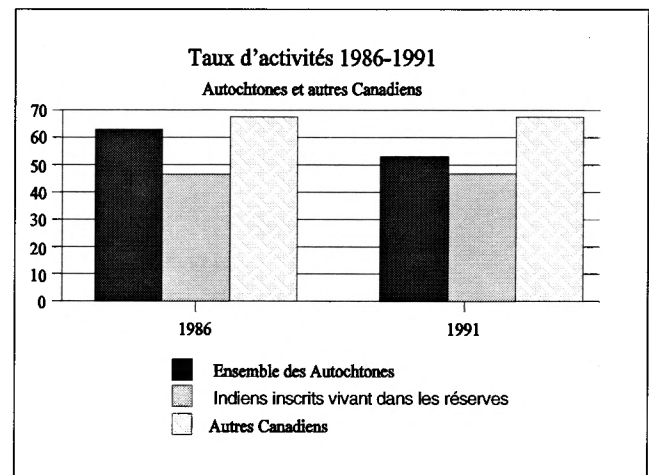
Développement économique

□ Population active autochtone

La population active autochtone est jeune et augmente deux fois plus rapidement que la moyenne canadienne. En 1991, 43 % de la population autochtone était en âge de travailler. On prévoit que ce nombre augmentera à 62 % pour la population vivant dans les réserves, d'ici 2015.

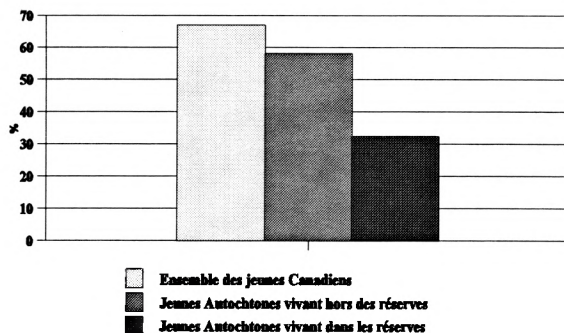
Le retard dans la participation de la population active est plus grand chez les Indiens vivant dans les réserves. Les taux étaient de 47 % chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, de 57 % chez les Indiens vivant hors des réserves, de 57 % chez les Inuits et de 59 % chez les Métis, comparativement au taux national de 68 % (recensement de 1991).

La population active autochtone représente environ 3 % de la population active canadienne totale. Elle est concentrée dans l'administration publique (15,2 %), le commerce de gros et de détail (14,6 %), la fabrication (10,3%) et l'hôtellerie et l'alimentation (9,4 %). Les peuples autochtones sont bien représentés en général dans la construction et le secteur des ressources naturelles mais sont sous-représentés dans le secteur de la fabrication et les services financiers et d'assurance.



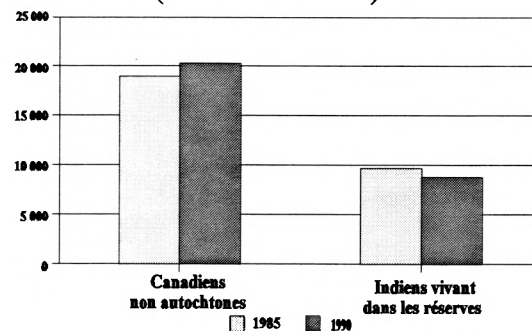
Les perspectives d'emploi pour les jeunes Autochtones vivant dans les réserves demeurent sombres...

Taux d'activités des jeunes de 15 à 24 ans (1991)



L'écart entre le revenu des membres des Premières nations et celui des autres Canadiens s'élargit...

Revenu personnel moyen (toutes sources) (\$ constants de 1986)



□ OBSTACLES ÉCONOMIQUES

La transition vers l'autosuffisance économique est difficile. Plusieurs collectivités autochtones doivent faire face à des changements considérables, tels l'accès aux capitaux propres et aux capitaux empruntés, le développement des entreprises et des marchés, la formation et l'expérience de la main-d'oeuvre, les terres et les ressources ainsi que l'innovation dans le marché du travail.

Les capitaux propres et les capitaux empruntés

Au fur et à mesure que les collectivités autochtones grandissent, les besoins en capitaux de développement grandissent également. Le groupe de travail national sur le financement du développement économique des Autochtones a fait 21 recommandations afin d'améliorer l'accès aux capitaux pour les collectivités autochtones et pour favoriser le développement des entreprises. Ils incluent des changements dans la réglementation, les politiques et les activités par le gouvernement, le secteur des services financiers et les Autochtones.

La plupart des entreprises autochtones desservent uniquement la collectivité autochtone locale. Afin de créer des emplois et d'accroître les revenus, les entreprises autochtones ont besoin d'aide pour élargir leurs activités aux marchés régionaux, national et international. Pour ce faire, le gouvernement fédéral, le secteur privé, les provinces et les organismes à but non lucratif et de bénévoles devront travailler en partenariat.

Le développement des entreprises et des marchés

La formation et l'expérience de la main-d'oeuvre

Grâce à des compétences et une expérience de travail accrues, les Autochtones seront en mesure de compétitionner avec davantage de succès sur le marché du travail au Canada, où le niveau de compétences requis croît sans cesse.

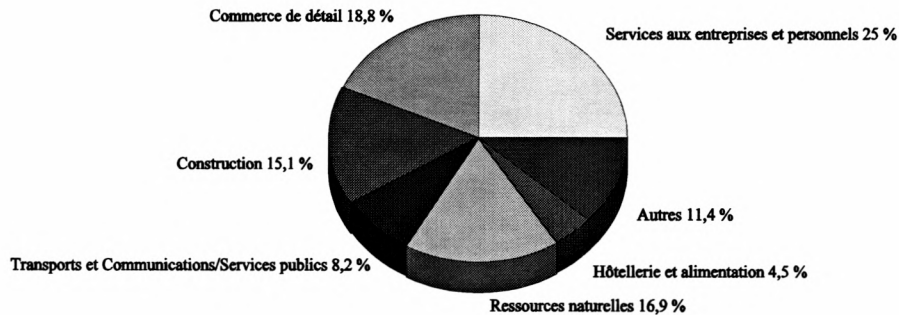
L'autosuffisance économique des collectivités autochtones augmentera au fur et à mesure qu'augmentent les profits que ces dernières tireront des projets d'exploitation des ressources. En appuyant la participation des Autochtones dans les négociations sur la gestion des terres et des ressources, en renforçant leur capacité à tirer profit des projets d'exploitation des ressources ainsi que leur capacité à saisir les possibilités d'affaires qui y sont reliées, nous renforcerons les collectivités autochtones.

Les terres et les ressources

L'innovation

En accélérant l'adoption de nouveaux processus et la mise au point de nouveaux produits, les entreprises autochtones seront plus aptes à compétitionner sur les marchés. Un accès accru aux initiatives du gouvernement en matière d'innovation et une culture de l'entreprise qui encourage et qui récompense l'innovation dans le marché du travail aidera également les Autochtones à augmenter leur capacité à compétitionner.

Entreprises autochtones par secteur



Enquête postcensitaire sur les Autochtones, 1991 (Statistique Canada)

❑ Entreprises détenues et gérées par des Autochtones

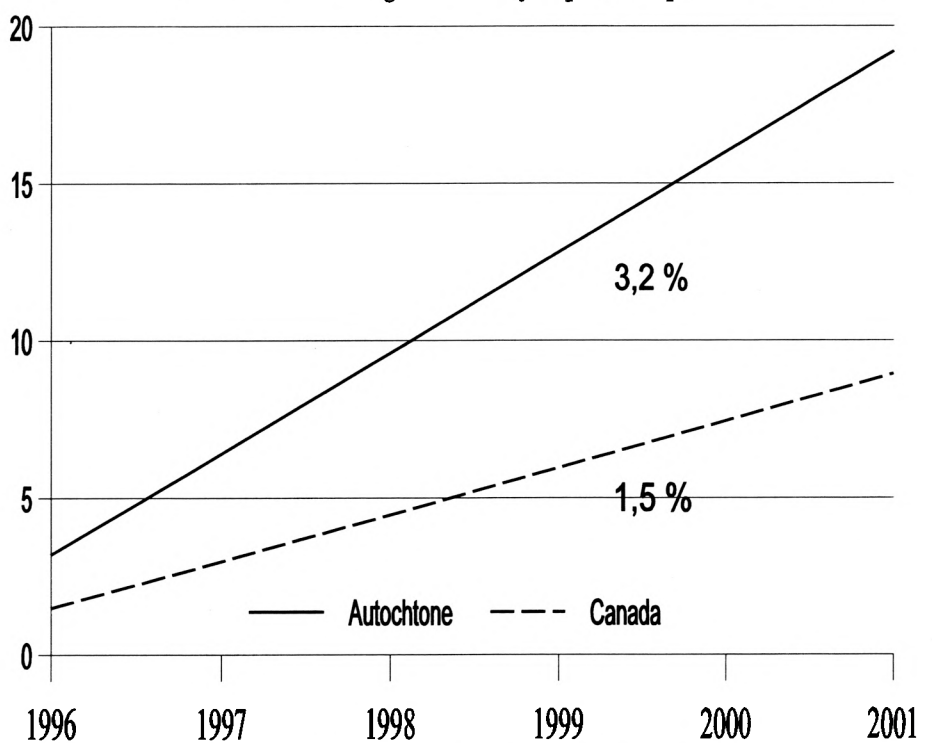
(Sondage postcensitaire sur les Autochtones, 1991)

Environ 20 000 entreprises au Canada appartiennent à des Autochtones ou sont exploitées par ceux-ci. Ce nombre représente moins de 1 % de toutes les entreprises canadiennes. La moitié des entreprises autochtones se trouvent dans les réserves.

Les entreprises autochtones sont concentrées dans les services personnels et les services aux entreprises (25 %), dans le commerce de détail et de gros (18,8 %), dans les ressources naturelles primaires (16,9 %) ainsi que dans la construction (15,1 %).

Environ 75 % des entreprises détenues par des Autochtones comptent un employé ou moins. La grande majorité des entreprises de propriété privée autochtone desservent seulement les marchés locaux.

*La main-d'oeuvre autochtone augmente deux fois plus vite que le taux canadien**



*La projection prévoit un taux de participation de la main-d'oeuvre autochtone de 68,1 % d'ici 2001 (MAINC)

Les entreprises détenues par les collectivités sont généralement plus grandes et comptent en moyenne 10 employés. Les grandes entreprises comme la Cree Construction International Ltd. au Québec et les compagnies forestières détenues par le Conseil tribal de Meadow Lake en Saskatchewan ont des rôles importants à jouer dans leurs économies régionales respectives et emploient des centaines de travailleurs.

Les entreprises autochtones dans les secteurs du tourisme, du commerce, des services aux entreprises et des services de santé ont un très bon potentiel de croissance. On prévoit que les exportations des entreprises autochtones augmenteront de 15 à 20 % chaque année.

EMPLOIS PAR SECTEUR
Autochtones et ensemble des Canadiens (1991)

Secteur	Autochtones (x)	%	Canadiens (y)	%	% de la représentation autochtone dans tous les secteurs
Agriculture	10 605	2,3	521 335	3,7	2
Pêche et piégeage	5 425	1,2	48 165	0,3	11,2
Foresterie	10 100	2,2	106 485	0,7	9,5
Mines	8 490	1,8	192 030	1,3	4,4
Fabrication	47 700	10,3	2 084 115	14,7	2,3
Construction	35 630	7,7	933 425	6,6	3,8
Transports/ Communications	31 930	6,9	1 060 995	7,5	3
Commerce (de gros et de détail)	67 335	14,6	2 445 695	17,2	2,7
Finances/Assurance/ Immobiliers	14 150	3,1	810 565	5,7	1,7
Services aux entreprises	18 050	3,9	802 405	5,6	2,2
Services gouvernementaux	70 160	15,2	1 111 385	7,8	6,3
Services éducatifs	27 515	5,9	972 520	6,8	2,8
Services de santé	38 615	8,3	1 277 340	9	3
Hôtellerie/ Alimentation	43 440	9,4	909 710	6,4	4,8
Autres services	33 310	7,2	944 065	6,6	3,5
TOTAL	462 475		14 220 235		3,2

(x) = Recensement 1991 : Profil de la population autochtone canadienne, tableau 1

(y) = Recensement 1991 : Secteur d'activités et catégorie de travailleurs, The Nation, tableau 1

backgrounder

Social Development

◆ HEALTH AND SOCIAL INDICATORS

PHYSICAL & MENTAL HEALTH

Life Expectancy: The gap in life expectancy between First Nations and other Canadians is seven years. In 1990, the life expectancy of First Nations men was 66.9 years, and for women, 74 years (compared to 74.6 and 80.9 years for all Canadians). Life expectancy is lowest for Registered Indians living on reserves: 62 years for men and 69.6 years for women. (Source: Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP))

Suicide rates of Registered Indian youth (ages 15 to 24) are eight times higher than the national rate for females and five times higher for males. (Source: Medical Services Branch (MSB), Health Canada)

The birth rate of Registered Indians is twice the Canadian average: 27 births per 1,000 people in the population compared to 13 for Canada as a whole.

Infant mortality rates fell from 28 to 11 per 1,000 live births between 1979 and 1993. The national rate fell from 11 to 6 in the same period.

Other health indicators for First Nations people:

- 6.6 times greater incidence of tuberculosis
- 3 times as likely to be diabetic
- 2 times as likely to report a long-term disability

(Source: MSB, Health Canada)

Disabilities: Aboriginal people are more likely than other Canadians to have hearing, sight and speech disabilities. Mobility impairment occurs at the same rate for both populations. (Source: Statistics Canada, 1994)

Addictions & Solvent abuse: 62% of First Nations people aged 15 and over perceive alcohol abuse as a problem in their community, while 48% state that drug abuse is an issue. (Source: Aboriginal Peoples Survey (APS), Statistics Canada, 1991) Solvent abuse by youth is a particular concern: 22% of First Nations youth who report solvent abuse are chronic users and come from homes where there is financial hardship, neglect, family conflict or child abuse. (Source: Health Canada)

AIDS/HIV reporting is increasing for the Aboriginal population, whereas reporting in the mainstream is levelling off. The proportion of AIDS cases in Canada reported by Aboriginal peoples has risen from 1.4% (1984-1990), to 2.4% (1990-92), to 4.4% (1993-95).

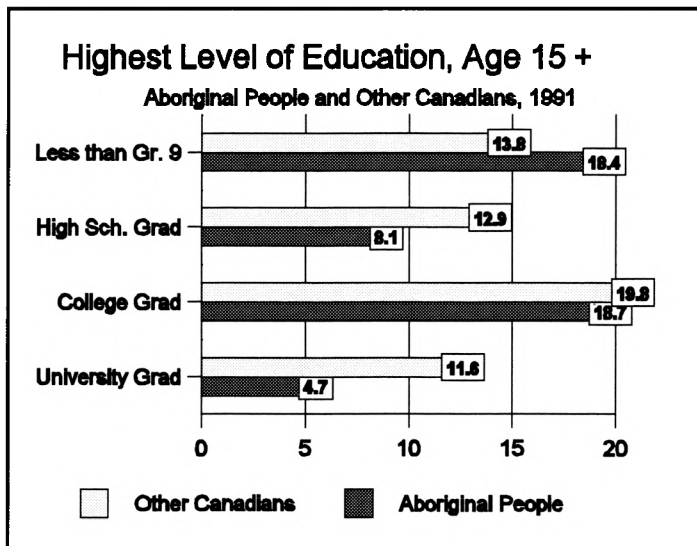
FAMILY AND SOCIAL DYNAMICS

□ **Healthy Connections:** 92% of First Nations people aged 15 and over reported that they had someone to call on for help; 54% of First Nations people aged 15 and over reported being involved in some form of physical activity and social sport; 51% of First Nations people aged 15 and over reported that they participate in traditional Aboriginal activities. (Source: APS, Statistics Canada, 1991)



- ❑ **Children in Care:** 4% of First Nations children were in the custody of Child and Family Service (CFS) agencies in 1996/97. (Source: Basic Departmental Data 97 (BDD97), Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND), unpublished)
- ❑ **Social problems:** 39% of Aboriginal adults reported that family violence is a problem in their community; 25% reported sexual abuse and 15% reported rape as problems. More Inuit report these to be problems in their community (44%, 35% and 25%, respectively). (Source: APS, Statistics Canada, 1991)
- ❑ **Incarceration rates** of Aboriginal people are 5-6 times higher than the national average. (Source: Sol Gen, 1995) The highest rates of Aboriginal sentenced admissions are in the NWT (80%), the prairies (50%) and BC (20%). (Source: Sol Gen) In some age categories, for example, youth aged 12-18 in Alberta, Aboriginal

offenders are projected to account for 40 % of the admissions. (Source: RCAP)



- ❑ **Urban crime rates** for Aboriginal people are 4½ times higher than the non-Aboriginal rate in Calgary and 12 times the non-Aboriginal rates in Regina and Saskatoon.

EDUCATION, INCOME & WELL-BEING

Education of Aboriginal people lags behind other Canadians, although it has improved. In 1991, 18% of Aboriginal people (15 years or older) had less than grade 9, compared to 37% in 1981. In 1996-97, there were 112,060 students enrolled in kindergarten, elementary and secondary schools. The percentage of students remaining in school to Grade 12 increased to 71% in 1996-97 from just 31% in 1981-82. (Source: 1991 Census & BDD97)

In 1996-97, there were an estimated 27,487 students enrolled in post-secondary education, up from 5,467 in 1981. In 1995-96, there were 3,929 graduates.

Poverty: Most Aboriginal people are at or below the poverty line. In major western cities, four times as many Aboriginal people as other citizens are below the poverty line.

INFRASTRUCTURE

- ❑ **Housing:** The total number of housing units on reserves has increased from 60,509 in 1989-90 to 80,443 in 1996-97. Over the same period, the number of adequate units has gone up from 24,659 (40.8%) to 41,885 (52.1%). Fifteen years ago, one-third of houses on reserves were overcrowded compared to about 20% today. (Source: BDD97 & 1991 Census)
- ❑ **Water and Sewer:** In 1977-78, only 53% of houses had adequate water supplies and 47% had adequate sewage disposal. In 1996-97, this increased to 96% and 92% respectively. (Source: BDD97)

fiche documentaire

Développement social

◆ INDICATEURS DE SANTÉ ET INDICATEURS SOCIAUX

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Espérance de vie : L'écart entre l'espérance de vie des membres des Premières nations et celle des Canadiens est de sept ans. En 1990, les hommes membres d'une Première nation avaient une espérance de vie de 66,9 ans et les femmes en avaient une de 74 ans (contre 74,6 et 80,9 ans pour l'ensemble des Canadiens). L'espérance de vie la plus courte est celle des Indiens inscrits vivant dans les réserves. Elle est de 62 ans dans le cas des hommes et de 69,6 ans pour les femmes (source : Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA)).

Taux de suicide : Chez les jeunes Indiens inscrits (âgés de 15 à 24 ans), le taux de suicide des femmes est de huit fois supérieur à la moyenne nationale pour ce groupe, et celui des hommes est de cinq fois supérieur à la moyenne nationale pour ce groupe (Source : Direction générale des services médicaux, Santé Canada).

Taux de natalité : Chez les Indiens inscrits, ce taux est de deux fois supérieur à la moyenne nationale, soit 27 naissances pour 1 000 Indiens inscrits comparativement à 13 naissances pour 1 000 Canadiens en général.

Taux de mortalité infantile : Ce taux a régressé, passant de 28 à 11 pour 1 000 naissances vivantes, de 1979 à 1993. Au cours de la même période, le taux national est tombé de 11 à 6 pour mille.

Selon d'autres indicateurs sur la santé, les membres des Premières nations :

- sont 6,6 fois plus nombreux à souffrir de la tuberculose
- présentent 3 fois plus de risques d'être atteints du diabète
- sont 2 fois plus susceptibles de se déclarer affectés par une incapacité prolongée.

(Source : Direction générale des services médicaux, Santé Canada)

Incapacités : Les Autochtones sont plus susceptibles que les autres Canadiens d'être un jour atteints d'une incapacité liée à l'audition, à la vue ou à la parole. Les proportions de handicaps moteurs sont les mêmes dans les deux populations (source : Statistique Canada, 1994).

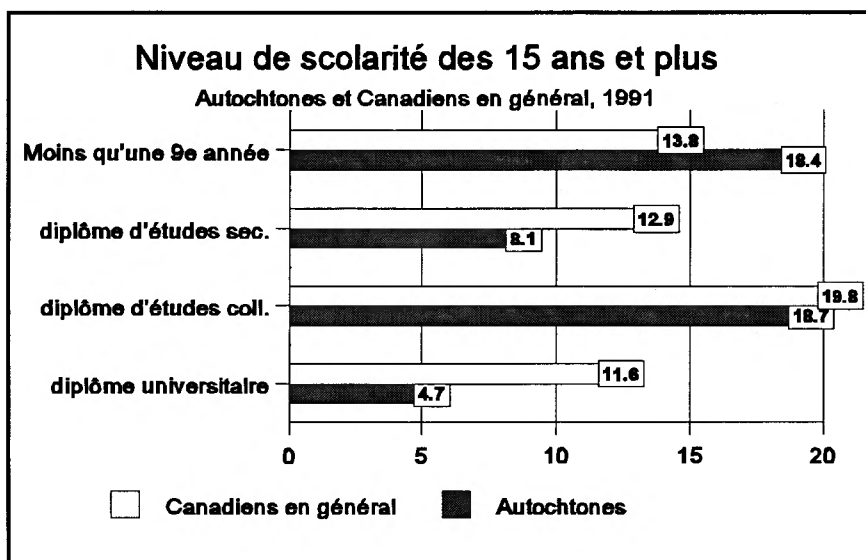
Alcoolisme et toxicomanies : 62 % des membres des Premières nations âgés de 15 ans et plus considèrent la consommation abusive d'alcool comme un problème dans leur communauté et 48 % en pensent autant au sujet des toxicomanies (source : Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA), Statistique Canada, 1991). L'inhalation de solvants chez les jeunes est alarmante; 22 % des jeunes membres des Premières nations ayant déclaré inhaler des solvants sont des consommateurs chroniques et viennent de foyers aux prises avec des problèmes financiers ou des conflits familiaux, ou encore, de foyers dans lesquels les enfants sont victimes de violence ou de négligence (source : Santé Canada).



population en général. La proportion de cas de SIDA déclarés dans la population autochtone au Canada est passée de 1,4 % (1984-1990) à 2,4 % (1990-1992), puis à 4,4 % (1993-1995).

DYNAMIQUE FAMILIALE ET SOCIALE

- ❑ **Santé et réseau de soutien** : 92 % des membres des Premières nations âgés de 15 ans et plus ont déclaré pouvoir compter sur quelqu'un en cas de besoin; 54 % d'entre eux ont dit se livrer à une activité physique ou à un sport quelconque; et 51 % d'entre eux ont soutenu qu'ils participaient à des activités traditionnelles autochtones (source : EAPA, 1991).
- ❑ **Garde des enfants** : 4 % des enfants d'une Première nation étaient sous la garde d'organismes d'aide à l'enfance et à la famille en 1996-1997 (source : données ministérielles de base non publiées, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), 1997).
- ❑ **Problèmes sociaux** : 39 % des adultes autochtones ont déclaré que la violence familiale était un problème dans leur collectivité; 25 % avaient constaté des problèmes de sévices sexuels et 15 % des problèmes de viol. Les proportions d'Inuits ayant signalé de tels problèmes (44 %, 35 % et 25 %, respectivement) étaient plus élevées (source : EAPA, Statistique Canada, 1991).
- ❑ **Taux d'incarcération** : Chez les Autochtones, ce taux est de cinq à six fois supérieur à la moyenne nationale. (Soll. gén., 1995). Les taux les plus élevés d'Autochtones condamnés à l'incarcération ont été enregistrés dans les T.N.-O. (80 %), dans les Prairies (50 %) et en C.-B. (20 %) (Soll. gén.). Selon des projections, les contrevenants autochtones dans certaines catégories d'âge, par exemple les 12-18 ans en Alberta, représentent 40 % des cas de condamnation à l'incarcération (source : CRPA).
- ❑ **Taux de criminalité** : Chez les Autochtones de Calgary, ce taux est de 4,5 fois supérieur à celui de la population non autochtone de cette ville, et le taux de criminalité chez les Autochtones de Regina et de Saskatoon est de 12 fois supérieur à celui de la population non autochtone de ces collectivités.



SCOLARITÉ, REVENU ET BIEN-ÊTRE

Les Autochtones demeurent moins scolarisés que les autres Canadiens, mais la situation s'est améliorée. En 1991, 18 % des Autochtones âgés de 15 ans et plus comptaient moins de neuf années d'études, comparativement à 37 % en 1981. En 1996-1997, 112 060 élèves étaient inscrits à la maternelle ou dans les écoles primaires ou secondaires. Le pourcentage d'élèves qui restent à l'école jusqu'à la 12^e année a passé de 31 % à 71 % en 1996-1997 (source : recensement de 1991 et données ministérielles de base non publiées, 1997).

En 1996-1997, on estimait que 27 487 étudiants menaient des études postsecondaires, comparativement à 5 467 en 1981. En 1995-1996, il y a eu 3 929 diplômés.

l'Ouest, les Autochtones sont quatre fois plus nombreux que les autres citoyens à vivre sous le seuil de pauvreté.

INFRASTRUCTURES

- ❑ **Logement** : Le nombre total de logements sur les réserves a augmenté, passant de 60 509 en 1989-1990 à 80 443 en 1996-1997. Pendant la même période, le nombre de logements satisfaisants est passé de 24 659 (40,8 %) à 41 885 (52,1 %). Il y a 15 ans, un tiers des logements se trouvant sur les réserves étaient surpeuplés, comparativement à environ 20 % de nos jours (source : données ministérielles de base non publiées, 1997 et recensement de 1991).

- ❑ **Eau et égouts** : En 1977-1978, seulement 53 % des logements disposaient d'un système acceptable d'approvisionnement en eau potable, et 74 % d'un système convenable d'évacuation des eaux usées. Ces proportions ont augmenté à 96 % et à 92 % respectivement, en 1996-1997 (source : données ministérielles de base non publiées, 1997).

backgrounder

Aboriginal Funding

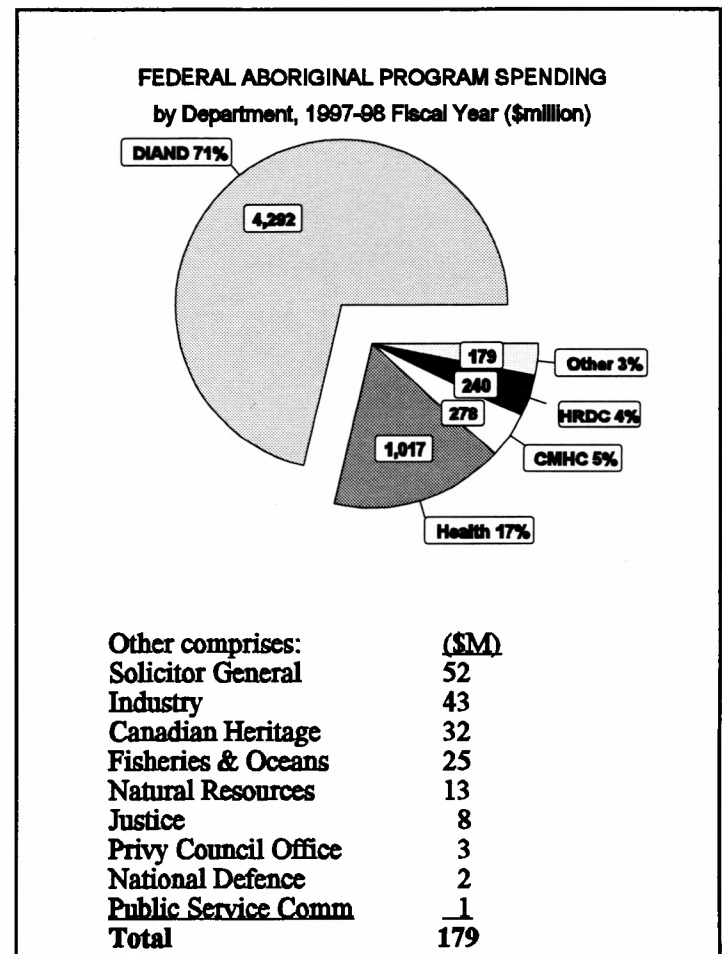
FEDERAL PROGRAMS DIRECTED TO ABORIGINAL PEOPLE 1997-98 FISCAL YEAR ABORIGINAL PROGRAM FUNDING

- ❑ Four departments (Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND), Health Canada, Canada Mortgage Housing Corporation (CMHC) and Human Resources Development Canada (HRDC)) are collectively responsible for 97% of total federal funding directed to Aboriginal people.
- ❑ DIAND's expenditures represent 71% of all federal funding directed to Aboriginal people, although the focus of DIAND's funding is almost exclusively the Registered Indian population on reserves.
- ❑ The administration of funding has largely been devolved to First Nations. In 1996/97, 82% of DIAND's funding was administered by First Nations and Inuit.
- ❑ Funding by other departments is "status-blind," directed to the overall Aboriginal population both on and off reserves.
- ❑ More than 80% of DIAND's Aboriginal programming expenditures are for basic services which are provided to other Canadians by provincial, municipal and territorial governments.

DIAND EXPENDITURES (4.3 billion)

	(\$M)
Schools, Infrastructure, Housing (23%)	983
Elementary/Secondary Education (21%)	899
Social Assistance (16%)	671
Claims (9%)	367
Social Support Services (8%)	361
Indian Gov't Support (8%)	339
Post-Secondary Education (6%)	275
Administration/Regional Direction/ Funding Services (3%)	122
Lands & Trust Services (2%)	92
Northern Affairs* (2%)	88
Economic Development (1%)	57
Self-Government (1%)	39

* reflects proportion of expenditures on the Aboriginal vs. Non-Aboriginal population in the North



TRENDS IN FEDERAL EXPENDITURES

- ❑ Federal spending on Aboriginal programs will total about \$6.0 billion in 1997-1998 and involve 13 departments including Indian Affairs and Northern Development (DIAND).
- ❑ Aboriginal programs represent 5.7% of total federal program spending.

FUNDING

Growth in DIAND's Aboriginal Program spending has been reduced from 11 percent in 1991-1992 to 2 percent in 1997-1998.

PRESSURES

- ❑ *Population growth*: the Status Indian population is expected to grow at a rate of 2.3% on reserves and 2.4% off reserves, putting pressure on the funding of basic service programs (growth rate between 1997-2005).
- ❑ *Young population*: 50% of the Status Indian population is under age 25, raising the priority of equipping young people for the future.
- ❑ *Closing the gap in basic services*: addressing housing, health and safety issues (water and sewage treatment) is expensive and long-term.
- ❑ *Cost of providing services on reserves*: cost is also influenced by geographic location (45 percent of reserves are rural, 19 percent are remote and special access) and acute levels of poverty.
- ❑ *Significant progress* has been made but Aboriginal people still lag on virtually all socio-economic indicators.

fiche documentaire

Financement autochtone

PROGRAMMES FÉDÉRAUX DESTINÉS AUX AUTOCHTONES ANNÉE FINANCIÈRE 1997-1998

FINANCEMENT DES PROGRAMMES AUTOCHTONES

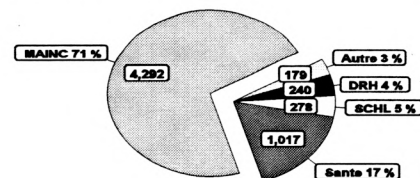
- ❑ Quatre ministères (Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), Santé, Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Développement des ressources humaines (DRH)) fournissent conjointement 97 % du financement total fédéral destiné aux Autochtones.
- ❑ Les dépenses du MAINC représentent 71 % de l'ensemble du financement fédéral accordé aux Autochtones; cependant, ce financement est presque exclusivement axé sur la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves.
- ❑ L'administration du financement a été en grande partie transférée aux Premières nations; en 1996-1997, 82 % du financement accordé par le MAINC était administré par les Premières nations et les Inuits.
- ❑ Le financement versé par les autres ministères est destiné à l'ensemble de la population autochtone, à la fois pour celle qui se trouve dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.
- ❑ Plus de 80 % des dépenses pour les programmes autochtones du MAINC sont liées à des services de base comme ceux fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et par les administrations municipales.

Dépenses du MAINC (4,3 milliards de \$)

	(M \$)
Écoles, infrastructure et logement (23 %)	983
Enseignement primaire/secondaire (21 %)	899
Aide sociale (16 %)	671
Revendications (9 %)	367
Services de soutien social (8 %)	361
Soutien aux gouvernements indiens (8 %)	339
Études postsecondaires (6 %)	275
Administration/direction régionale/ services de financement (3 %)	122
Services fonciers et fiduciaires (2 %)	92
Affaires du Nord* (2 %)	88
Développement économique (1 %)	57
Autonomie gouvernementale (1 %)	39

*Reflète la proportion des dépenses pour la population autochtone versus non autochtone dans le Nord.

DÉPENSES DU FÉDÉRAL POUR LES PROGRAMMES AUTOCHTONES par le Ministère pour l'année financière 1997-1998 (en millions de \$)



Autres : (en millions de \$)	
Solliciteur général	52
Industrie	43
Patrimoine canadien	32
Pêches et Océans	25
Ressources naturelles	13
Justice	8
Bureau du Conseil privé	3
Défense nationale	2
Commission de la fonction publique	1
Total	179



TENDANCES DES DÉPENSES FÉDÉRALES

- ❑ Les dépenses fédérales pour les programmes autochtones totalisent environ 6 milliards de dollars pour l'exercice 1997-1998 et englobent 13 ministères, dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC).
- ❑ Les programmes autochtones représentent 5,7 % des dépenses totales de programmes fédérales.

FINANCEMENT

La croissance des dépenses du MAINC pour les programmes autochtones est passée de 11 % en 1991-1992 à 2 % en 1997-1998.

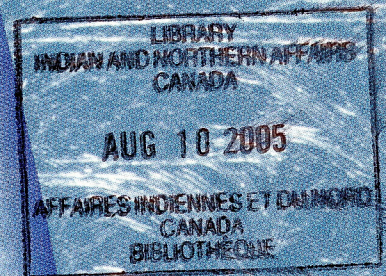
SITUATION

- ❑ *Croissance démographique* : on s'attend à ce que le taux de croissance de la population soit de 2,3 % chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves et de 2,4 % chez les Indiens inscrits vivant hors des réserves, ce qui exerce des pressions sur le financement des programmes liés aux services de base (taux de croissance entre 1997 et 2005).
- ❑ *Jeunes* : 50 % de la population des Indiens inscrits a moins de 25 ans, ce qui fait ressortir le besoin pressant de donner aux jeunes les outils nécessaires à leur avenir.
- ❑ *Comblent les lacunes en ce qui concerne les services de base* : les solutions aux questions de logement, de santé et de sécurité (approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées) coûtent cher et sont à long terme.
- ❑ *Les coûts pour la prestation des services dans les réserves* : les coûts sont également influencés par la situation géographique (45 % des réserves se trouvent en milieu rural et 19 % sont dans des régions éloignées et ont un accès limité) et par un niveau de pauvreté élevé.
- ❑ Des progrès importants ont été réalisés, mais les Autochtones se trouvent encore derrière, selon presque tous les indicateurs socioéconomiques.



Gathering Strength

*Canada's Aboriginal
Action Plan*



Published under the authority of the
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 1997

Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan
QS-6121-000-EE-A1
Catalogue No. R32-189-1997E
ISBN 0-662-26427-4

© Minister of Public Works and Government
Services Canada

Contents

Foreword	2
Statement of Reconciliation	4
Statement of Renewal	6
Canada's Aboriginal Action Plan	
I: Renewing the Partnerships	9
II: Strengthening Aboriginal Governance	13
III: Developing A New Fiscal Relationship	19
IV: Supporting Strong Communities, People and Economies	22
Northern Initiatives	32
A Commitment to Meaningful and Lasting Change	36

Gathering Strength – Canada's Aboriginal Action Plan

Foreword

Gathering Strength is an action plan designed to renew the relationship with the Aboriginal people of Canada. This plan builds on the principles of mutual respect, mutual recognition, mutual responsibility and sharing which were identified in the report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. That report has served as a catalyst and an inspiration for the federal government's decision to set a new course in its policies for Aboriginal people.

Gathering Strength looks both to the past and the future. It begins with a *Statement of Reconciliation* that acknowledges the mistakes and injustices of the past; moves to a *Statement of Renewal* that expresses a vision of a shared future for Aboriginal and non-Aboriginal people; and outlines four key objectives for action to begin now:

Renewing the Partnerships speaks to bringing about meaningful and lasting change in our relationships with Aboriginal people;

Strengthening Aboriginal Governance is about supporting Aboriginal people in their efforts to create effective and accountable governments, affirming treaty relationships, and negotiating fair solutions to Aboriginal land claims;

Developing a New Fiscal Relationship means arriving at financial arrangements with Aboriginal governments and organizations which are stable, predictable, and accountable and will help foster self-reliance; and

Supporting Strong Communities, People and Economies focusses on improving health and public safety, investing in people, and strengthening Aboriginal economic development.

A separate section in *Gathering Strength* focusses on how these objectives can be achieved in the unique circumstances of Canada's northern territories.

This action plan is best described as a framework for new partnerships with First Nations, Inuit, Métis and Non-Status Indians. It is a first step toward more effective working relationships between the Government of Canada and Aboriginal people. We want to work with them to develop agendas that respond to their unique needs and circumstances. Work is already advanced on this front.

The partnerships envisaged in this action plan are broadly based, and should include Aboriginal people and organizations, the Government of Canada, other levels of government, the private sector -- indeed, all Canadians. Working together, we can address the needs of Aboriginal people and communities. Working together, we can make the promise of a renewed partnership a reality.



Statement of Reconciliation

Learning from the Past

As Aboriginal and non-Aboriginal Canadians seek to move forward together in a process of renewal, it is essential that we deal with the legacies of the past affecting the Aboriginal peoples of Canada, including the First Nations, Inuit and Métis. Our purpose is not to rewrite history but, rather, to learn from our past and to find ways to deal with the negative impacts that certain historical decisions continue to have in our society today.

The ancestors of First Nations, Inuit and Métis peoples lived on this continent long before explorers from other continents first came to North America. For thousands of years before this country was founded, they enjoyed their own forms of government. Diverse, vibrant Aboriginal nations had ways of life rooted in fundamental values concerning their relationships to the Creator, the environment, and each other, in the role of Elders as the living memory of their ancestors, and in their responsibilities as custodians of the lands, waters and resources of their homelands.

The assistance and spiritual values of the Aboriginal peoples who welcomed the newcomers to this continent too often have been forgotten. The contributions made by all Aboriginal peoples to Canada's development, and the contributions that they continue to make to our society today, have not been properly acknowledged. The Government of Canada today, on behalf of all Canadians, acknowledges those contributions.

Sadly, our history with respect to the treatment of Aboriginal people is not something in which we can take pride. Attitudes of racial and cultural superiority led to a suppression of Aboriginal culture and values. As a country, we are burdened by past actions that resulted in weakening the identity of Aboriginal peoples, suppressing their languages and cultures, and outlawing spiritual practices. We must recognize the impact of these actions on the once self-sustaining nations that were disaggregated, disrupted, limited or even destroyed by the dispossession of traditional territory, by the relocation of Aboriginal people, and by some provisions of the *Indian Act*. We must acknowledge that the result of these actions was the erosion of the political, economic and social systems of Aboriginal people and nations.

Against the backdrop of these historical legacies, it is a remarkable tribute to the strength and endurance of Aboriginal people that they have maintained their historic diversity and identity. The Government

of Canada today formally expresses to all Aboriginal people in Canada our profound regret for past actions of the federal government which have contributed to these difficult pages in the history of our relationship together.

One aspect of our relationship with Aboriginal people over this period that requires particular attention is the Residential School system. This system separated many children from their families and communities and prevented them from speaking their own languages and from learning about their heritage and cultures. In the worst cases, it left legacies of personal pain and distress that continue to reverberate in Aboriginal communities to this day. Tragically, some children were the victims of physical and sexual abuse.

The Government of Canada acknowledges the role it played in the development and administration of these schools. Particularly to those individuals who experienced the tragedy of sexual and physical abuse at residential schools, and who have carried this burden believing that in some way they must be responsible, we wish to emphasize that what you experienced was not your fault and should never have happened. To those of you who suffered this tragedy at residential schools, we are deeply sorry.

In dealing with the legacies of the Residential School system, the Government of Canada proposes to work with First Nations, Inuit and Métis people, the Churches and other interested parties to resolve the longstanding issues that must be addressed. We need to work together on a healing strategy to assist individuals and communities in dealing with the consequences of this sad era of our history.

No attempt at reconciliation with Aboriginal people can be complete without reference to the sad events culminating in the death of Métis leader Louis Riel. These events cannot be undone; however, we can and will continue to look for ways of affirming the contributions of Métis people in Canada and of reflecting Louis Riel's proper place in Canada's history.

Reconciliation is an ongoing process. In renewing our partnership, we must ensure that the mistakes which marked our past relationship are not repeated. The Government of Canada recognizes that policies that sought to assimilate Aboriginal people, women and men, were not the way to build a strong country. We must instead continue to find ways in which Aboriginal people can participate fully in the economic, political, cultural and social life of Canada in a manner which preserves and enhances the collective identities of Aboriginal communities, and allows them to evolve and flourish in the future. Working together to achieve our shared goals will benefit all Canadians, Aboriginal and non-Aboriginal alike.



Statement of Renewal

The Royal Commission on Aboriginal Peoples concluded that fundamental change is needed in the relationship between Aboriginal and non-Aboriginal people in Canada. The Royal Commission's vision included rebuilding Aboriginal nationhood; supporting effective and accountable Aboriginal governments; establishing government-to-government relationships between Canada and Aboriginal nations; and taking practical steps to improve the living conditions of Aboriginal people. It called for a partnership based on the four principles of mutual respect and recognition, responsibility and sharing.

The Government of Canada agrees with the Commission's conclusion that Aboriginal and non-Aboriginal people must work together, using a non-adversarial approach, to shape a new vision of their relationship and to make that vision a reality. In that spirit, Canada is undertaking to build a renewed partnership with Aboriginal people and governments.

Canada's vision of partnership means celebrating our diversity while sharing common goals. It means developing effective working relationships with Aboriginal organizations and communities. Above all, it means all levels of government, the private sector, and individuals working together with Aboriginal people on practical solutions to address their needs. Our common aim should be to help strengthen Aboriginal communities and economies, and to overcome the obstacles that have slowed progress in the past.

The federal government recognizes, as did the Commission, that meaningful and lasting change will require many years to implement. The renewal of Canada's relationship with Aboriginal people must begin now.

The government has adopted four closely linked objectives that will guide its commitment to Aboriginal people.

We begin with a commitment to **Renewing the Partnerships**. Canada acknowledges errors in its past relationship with Aboriginal people and the need for healing to occur. The Government of Canada will work together with Aboriginal people and organizations, provincial and territorial governments, and other partners to develop solutions for the future.

Moving to new solutions means ensuring that the authority, accountability and responsibility of each of the parties are established. It means recognizing traditional customs, including their role in governance; celebrating Aboriginal languages, heritage, and culture; assisting to build the capacity of Aboriginal institutions to handle new responsibilities; and working to establish mechanisms to recognize sustainable and accountable Aboriginal governments and institutions.

The government will work with Aboriginal people to help achieve the objective of **Strengthening Aboriginal Governance**, building on treaty relationships where appropriate. This means developing practical arrangements for self-government that are effective, legitimate and accountable; that have the strength to build opportunity and self-reliance; and that can work in a co-ordinated manner with other governments. It also means extending co-management arrangements, negotiating First Nations acquisition of land and resources through claims processes, and taking steps to improve the claims process.

Helping Aboriginal governments and institutions become effective will require financial arrangements that are more stable, predictable, and accountable and that encourage Aboriginal governments to develop their own sources of revenues. To that end, the government will work with Aboriginal partners and with provincial and territorial governments towards the goal of **Developing a New Fiscal Relationship**.

A renewed partnership will provide the base for working together with Aboriginal people in **Supporting Strong Communities, People and Economies**, so that the promise of a brighter future turns into a reality. The federal government is committed to addressing social change for Aboriginal people by focussing on improving health and public safety, investing in people, and strengthening economic development. These initiatives will be developed in partnership with Aboriginal people, their communities and governments. All partners have a role in turning these goals into realities.

While it has a unique relationship with Inuit and First Nations communities, Canada recognizes that Métis, off-reserve and urban Aboriginal people face significant and growing challenges. As a result, many of the initiatives for renewal apply to all Aboriginal people without regard to their status or where they live. Specific initiatives have also been designed to meet the unique needs of Métis, off-reserve and urban Aboriginal people. Consistent with the government's commitment to a renewed relationship, these initiatives will be developed in partnership with the Aboriginal people and communities affected, as well as provincial and territorial governments.

Conditions for creating a renewed relationship with Aboriginal people in the North differ from those in the rest of Canada. Significant progress has already been made on land claims and new forms of governance, including the creation of the new territory of Nunavut.

Working with Aboriginal people and territorial governments to develop governance structures and strengthen communities in the North will be a priority. The federal government is committed to ensuring that Aboriginal people share in the resource-based opportunities now emerging in the North, while protecting the fragile northern environment.

In *Gathering Strength*, the federal government has set out the details of the agenda for renewal which it intends to implement in partnership with Aboriginal people. Some of these new approaches have already begun. Others will be added to this framework over time.

Many more practical steps are needed to make this a reality. It will be a long journey, but it is one that offers hope and opportunity for all who are involved, and for Canada as a whole.

Canada's Aboriginal Action Plan

I: Renewing the Partnerships

An important objective for the Government of Canada during its last mandate was to build a partnership with Aboriginal people, other levels of government and the private sector.

This approach yielded a number of important and tangible results, such as the government's new Aboriginal housing and procurement policies, the Joint Economic Development Initiative (JEDI) in New Brunswick and the Aboriginal Single Window Initiative in Winnipeg. However, Aboriginal people continue to fare worse than non-Aboriginal people in terms of virtually all social and economic indicators. This means that we must all do more.

A key theme in the Royal Commission's report is the need for restructuring the relationship between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians. This is why a partnership that clearly defines the authority, accountability and responsibility of each of the parties is the foundation of *Gathering Strength*.

Elements of a Renewed Partnership

Reconciliation

As the Royal Commission states in its final report, before the renewal of the relationship can begin, "a great cleansing of the wounds of the past must take place." It is for this reason that *Gathering Strength* begins with a *Statement of Reconciliation* in which the Government of Canada formally acknowledges and expresses regret for the historic injustices experienced by Aboriginal people.

Healing

Any attempt at reconciliation would be incomplete without reference to Residential Schools, and dedicated action in support of those Aboriginal people who tragically suffered abuse as children while in these institutions. Concerted efforts are required to help Aboriginal individuals, families and communities in the healing process. In the *Statement of Reconciliation*, the Government of Canada has said to the victims of sexual and physical abuse that we are deeply sorry. The Government of Canada is also committed to assisting in community healing to address the profound impacts of abuse at Residential Schools. Healing initiatives will be designed in partnership with the

Aboriginal leadership and victims groups, and will be delivered in the broadest possible fashion to all Aboriginal people, including Métis and off-reserve individuals and communities that have been impacted by the residential school system.

In developing its Aboriginal Action Plan, the Government of Canada sincerely hopes and believes that Aboriginal and non-Aboriginal people can develop a common vision for the future. This vision must include the means for Aboriginal people to participate fully in the economic, political, cultural and social life of Canada in a manner which preserves and enhances the collective identities of their communities, and allows them to build for a better future. This can and will be achieved as all parties accept, in a spirit of mutual respect and mutual responsibility, the challenge of strengthening the partnership between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians.

A Treaty Relationship

A vision for the future should build on recognition of the rights of Aboriginal people and on the treaty relationship. Beginning almost 300 years ago, treaties were signed between the British Crown and many First Nations living in what was to become Canada. These treaties between the Crown and First Nations are basic building blocks in the creation of our country.

For most First Nations, the historical treaties are sacred. They impose serious mutual obligations and go to the heart of how the parties wanted to live together. The federal government believes that treaties — both historical and modern — and the relationship they represent provide a basis for developing a strengthened and forward-looking partnership with Aboriginal people.

Federal-Provincial-Territorial-Aboriginal Partnership and Co-ordination

The Government of Canada intends to work with other levels of government to find practical solutions to the problems facing Aboriginal people, both nationally and on a province-by-province basis. The Government of Canada therefore invites other governments to give priority to the establishment and strengthening of forums that will identify areas for immediate co-operation and create the basis for more substantial change over the longer term.

The distribution of responsibilities and powers in our federation means that shared objectives for addressing Aboriginal issues can only be achieved if all levels of government work co-operatively with each other and with Aboriginal people. We need to move beyond debate and disagreements over jurisdictions and responsibilities and employ alternative approaches that support a partnership.

There are already examples of how governments and Aboriginal people can act co-operatively to address Aboriginal issues. These examples include the British Columbia Treaty Process, the Canada-Saskatchewan common table with the Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN), and the Joint Economic Development Initiative in New Brunswick. Similarly, tripartite self-government processes exist in most provinces to address the self-government aspirations of Métis and other off-reserve Aboriginal people. We can build on these approaches.

Partners in Design, Development and Delivery

Another key element of a renewed partnership is the recognition that Aboriginal people must participate fully in the design and delivery of programs affecting their lives and communities. The federal government will continue to work with Aboriginal communities and organizations to develop a common vision of the future on priorities for action. The federal government and Aboriginal governments and institutions will also work with other levels of government, the private and non-profit sectors and other partners, as appropriate, to design and implement initiatives at both the national and regional levels.

The federal government is also making a concerted effort in developing new and renewed federal initiatives to consider the needs of Aboriginal people, both on and off reserves, in areas such as employment and training, economic development, health, and youth and children's programs.

The Government of Canada will also consider increased support for Aboriginal representative organizations, both on and off reserves, in order to assist these organizations to more effectively represent their members.

Restructuring Federal Institutions

The Royal Commission on Aboriginal Peoples made a number of suggestions for restructuring federal institutions. The Government of Canada agrees with the underlying view that policy development and implementation, and the delivery of programs and services should reflect the new relationship. We are open to further discussions on the departmental and institutional arrangements that could improve existing systems.

Language, Heritage and Culture

Respect and support for Aboriginal language, heritage and culture is an important element of a renewed partnership. The Government of Canada will work to help preserve Aboriginal languages, both as a link to our collective past and as a promise for the future of Aboriginal people. We will continue to work with Aboriginal people to establish programs to preserve, protect, and teach Aboriginal languages, and to ensure that these languages are kept alive for future generations.

Public Education

Partners need to understand one another. To that end, Aboriginal people and other stakeholders will be asked to join in a public education campaign that builds on existing initiatives, programs and events. This initiative will reach out to all corners of Canada, including young Canadians, mainstream and corporate Canada, and influential leaders and organizations, in order to build more balanced, realistic and informed perspectives with respect to Aboriginal people, their cultures and their present and future needs.

Urban Issues

The federal government recognizes the need to respond to the serious socio-economic conditions that many urban Aboriginal people are facing. It also recognizes that the only way to effectively respond to these problems is to involve all stakeholders. That is why the federal government has recently been making greater efforts to strengthen partnerships with provincial governments and Aboriginal groups to develop practical approaches for improving the delivery of programs and services to urban Aboriginal people. An example of this new approach is the recent establishment of an Aboriginal Single Window Initiative in Winnipeg, in conjunction with the Province of Manitoba and the City of Winnipeg. The Single Window provides improved access to, and information on, government programs and services of interest to Aboriginal people, and helps to form a climate of co-operation and information sharing between governments. The federal government is committed to working with stakeholders to develop other joint ventures of this nature.

Another important measure is the recent publication of the *Guide to Federal Initiatives for Urban Aboriginal People*, which provides information on more than 80 federal initiatives of interest to First Nations, Inuit and Métis people, businesses, and organizations located in urban centres.

International Partnerships

Canada is working at the forefront of many international issues that affect indigenous peoples. An example is its work at the United Nations on the *Draft Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. Canada is committed to achieving a declaration that reflects the unique place of indigenous peoples in the world and applies universally; that promotes and protects indigenous rights; that works against discrimination; and that provides clear guidance for developing effective and harmonious relationships between indigenous peoples and the states in which they live. Other examples include partnerships to implement the *Convention on Biological Diversity* and efforts to promote international trade opportunities for indigenous peoples' products and handicrafts.

Partnership within Canada with indigenous peoples is an important aspect of Canada's northern foreign policy. The federal government is also committed to the participation of northern indigenous peoples in formulating and implementing Canada's circumpolar objectives.

At the circumpolar level, this partnership has been realized by according indigenous peoples the status of permanent participants within the Arctic Council, a new international forum of eight Arctic countries formed to promote co-operation and concerted action on issues such as sustainable development and environmental protection. They will oversee and co-ordinate those programs established under the Arctic Environmental Protection Strategy.

II: Strengthening Aboriginal Governance

The Royal Commission took the view that the right of self-government is vested in Aboriginal nations and noted that the exercise of extensive jurisdictions by local communities may not always lead to effective or sustainable governments in the long term. The federal government supports the concept of self-government being exercised by Aboriginal nations or other larger groupings of Aboriginal people. It recognizes the need to work closely with Aboriginal people, institutions and organizations on initiatives that move in this direction and to ensure that the perspectives of Aboriginal women are considered in these discussions.

Aboriginal people recognize the need for strong, accountable and sustainable governments and institutions. This means ensuring that Aboriginal governments and institutions have the authority, accountability mechanisms and legitimacy to retain the confidence and support of their constituents and of other governments and institutions, to govern effectively. The Government of Canada will work closely with Aboriginal people, and provincial and territorial governments, where appropriate, to turn this political ideal into a practical reality.

Recognizing the Inherent Right of Self-Government

The Government of Canada recognizes that Aboriginal people maintained self-sufficient governments with sustainable economies, distinctive languages, powerful spirituality, and rich, diverse cultures on this continent for thousands of years. Consistent with recommendations of the Royal Commission on Aboriginal Peoples, the federal government has recognized the inherent right of self-government for Aboriginal people as an existing Aboriginal right within section 35 of the *Constitution Act, 1982*.

Today, approximately 80 tables to negotiate self-government arrangements have been established that bring First Nations and Inuit communities together with the federal government, provinces and territories.

Federal departments continue to devolve program responsibility and resources to Aboriginal organizations. More than 80 percent of the programs funded by the Department of Indian Affairs and Northern Development are now being delivered by First Nation organizations or governments. In April 1996, the administration and funding of cultural education centres was transferred to First Nations control, and management of the Aboriginal Friendship Centre Program was devolved to the National Association of Friendship Centres. Responsibility for administering training supports has been devolved through regional bilateral agreements.

In the North, the federal and territorial governments and Aboriginal organizations are involved in a number of forums throughout the western Northwest Territories to discuss the ways of addressing Aboriginal self-government aspirations at the territorial, regional and community levels. Progress continues to be made on the establishment of the new territory of Nunavut, in which the self-government aspirations of Inuit of that region can be implemented through a new territorial government. In the Yukon, six self-government agreements have been signed and eight are being negotiated with Yukon First Nations, while discussions are under way with the Yukon Territorial Government and Yukon First Nations about the devolution of remaining provincial-type powers to the territory.

Self-government processes for Métis and off-reserve Aboriginal groups exist in most provinces. In these processes, the federal government is prepared to consider a variety of approaches to self-government, including self-government institutions, devolution of programs and services, and public government. All of these initiatives provide opportunities for significant Aboriginal input into program design and delivery, and should ultimately lead to direct control of programming by Aboriginal governments and institutions. New approaches to negotiations in the recent past have led to agreements on processes being reached with the land-based Métis Settlements General Council in Alberta and with the urban-based Aboriginal Council of Winnipeg.

Recognition of Aboriginal Governments

The Government of Canada will consult with Aboriginal organizations and the provinces and territories on appropriate instruments to recognize Aboriginal governments and to provide a framework of principles to guide jurisdictional and inter-governmental relations. While the Royal Commission captured some of the key factors that must be considered, any initiative in this regard would be undertaken only in close consultation with Aboriginal and other partners.

Métis Enumeration

Enumeration is one of the building blocks of Métis and off-reserve self-government. The federal government and the Province of Saskatchewan cost-shared and participated in the development of an enumeration proposal with the Métis Nation of Saskatchewan. The Saskatchewan government has agreed to cost-share the enumeration, which should be completed by the spring of 1999. The Government of Canada will continue to pursue the issue of enumeration with other provinces where Métis and off-reserve groups identify this as a priority.

Implementing Self-Government

Strengthening Aboriginal governance means working with Aboriginal people, the provinces and territories, as well as other partners, to:

- Build governance capacities;
- Affirm the treaty relationship; and
- Continue to address claims in a fair and equitable manner.

Building Governance Capacity

As the Royal Commission noted, many Aboriginal groups and nations require support in order to assume the full range of responsibilities associated with governance, including legislative, executive, judicial and administrative functions. The federal government acknowledges that the existing federal policy and negotiation process, particularly in the area of capacity-building, can be improved. To address this, the Government of Canada intends to include a focus on capacity-building in the negotiating and implementing of self-government.

The government is also prepared to work with Aboriginal people to explore the possible establishment of governance resource centres. These centres could help Aboriginal people develop models of governance, provide guidance on community consensus building and approaches to resolving disputes, and serve as a resource on best practices. It could assist Aboriginal people to identify the skills required. It could also play a role in supporting capacity development in the areas of administrative, financial and fiscal management.

Part of the vision for Nunavut includes a workforce that is representative of the population of Nunavut. As such, the parties to the Nunavut Political Accord have endorsed an initial target (by 1999) of 50 percent Inuit employment in Nunavut's public service, growing to a level of 85 percent over the longer term to correspond to the Inuit share of Nunavut's population.

Inuit face many challenges including low levels of education and training, as well as high drop-out rates. To address these issues, the parties have developed a unified strategy which addresses the need for human resource-development activities. This strategy is intended to fill the gaps not addressed by existing human resource planning and training programs, to ensure that more Inuit stay in school, and to prepare individuals for jobs in Nunavut.

Aboriginal Women and Self-Government

Capacity development also means ensuring that Aboriginal women are involved in the consultations and decision-making surrounding self-government initiatives. The federal government recognizes that Aboriginal women have traditionally played a significant role in the history of Aboriginal people and will strengthen their participation in self-government processes. This is particularly relevant for women at the community level. Consistent with the approach recommended by the Royal Commission, the federal government will consider additional funding for this purpose.

Aboriginal Justice

The Government of Canada will continue to discuss future directions in the justice area with Aboriginal people. We will work in partnership with Aboriginal people to increase their capacity to design, implement and manage community-based justice programs that conform to the basic standards of justice and are culturally relevant. We will also work with Aboriginal people to develop alternative approaches to the mainstream justice system, as well as dispute resolution bodies. Programs will require the inclusion of Aboriginal women at all stages.

Professional Development in Land, Environment and Resource Management

The Government of Canada, in partnership with First Nations, intends to develop and implement professional development strategies in the following key areas:

- *Law-Making*: a primary vehicle for legislative and executive capacity building to equip First Nations with trained personnel;
- *Lands and Environmental Stewardship*: initiatives will be supported to provide accredited professional development programs;

- *Land and Resource Management:* initiatives will support accelerated transfer to First Nations of land management, land registry and survey functions; and
- *Community Support:* specific capacity-development initiatives will be directed at promoting the informed consent of constituents in Aboriginal communities in order to help harmonize progress in governance with how community members understand the changes taking place.

These initiatives will strengthen First Nations capacity in key areas of governance and economic development.

Affirming the Treaty Relationship

Beginning in 1701, the British Crown entered into solemn treaties which were designed to foster the peaceful co-existence of Aboriginal and non-Aboriginal people. Over several centuries and in different parts of the country, treaties were signed to accommodate different needs and conditions. The treaties between Aboriginal people and the Crown were key vehicles for arranging the basis of the relationship between them. The importance of the treaties is confirmed by the recognition of treaty rights, both historical and modern, and Aboriginal title in the *Constitution Act, 1982*.

The Government of Canada affirms that treaties, both historic and modern, will continue to be a key basis for the future relationship. The federal government remains willing to enter into a treaty relationship with groups which do not have treaties. This could take the form of a comprehensive claim agreement or a self-government agreement, so long as, where required, the relevant province or territory is party to the agreement. In this case, certain provisions in self-government agreements with First Nations, Inuit, Métis and off-reserve Aboriginal people could be constitutionally protected as treaty rights under section 35 of the *Constitution Act, 1982*.

In moving forward, the federal government believes that treaties, and the relationship they represent, can guide the way to a shared future. The continuing treaty relationship provides a context of mutual rights and responsibilities which will ensure that Aboriginal and non-Aboriginal people can together enjoy the benefits of this great land.

Commemorating the Historic Treaties

The federal government will work in partnership with Treaty First Nations to facilitate the development of commemorative initiatives which honour and recognize our shared heritage and the historic relationship of the treaties.

Exploratory Discussions with Treaty First Nations

With respect to the historic treaties, First Nations representatives have often expressed frustration that governments have not sufficiently appreciated the importance of the treaties and the treaty relationship. First Nations commonly hold the view that many treaty promises have been broken over the years. The federal government recognizes that the treaty parties must deal with and honour the past relationship in order to move in partnership into the future.

To that end, the federal government is currently meeting with groups of Treaty First Nations to seek their views on how the historic treaties and treaty issues can be understood in contemporary terms, while fully recognizing their original spirit and intent. These discussions allow the parties to develop a common understanding of the issues and to consider ways to move into a relationship that is oriented to the future. The federal government intends to conduct additional exploratory discussions to respond to the request of Treaty First Nations for such a forum. Since many important treaty provisions are of direct interest to them, provincial governments also have an important role to play in this process.

Bridging to Self-Government

The Government of Canada is prepared to work in partnership with Treaty First Nations to achieve self-government within the context of the treaty relationship. For example, the Government of Canada, the Federation of Saskatchewan Indian Nations, and the Province of Saskatchewan are currently engaged in a process which links discussions on the historic treaties with governance, jurisdictional and fiscal negotiations. We are optimistic that this forward-looking and integrated approach will lead to strong governments. We are willing to establish similar integrated processes in consultation with other Treaty First Nations.

Treaty Commissions

Our experience has shown that an independent treaty commission can be of considerable help in educating the public, as well as in facilitating discussions of treaties, governance, jurisdictional and fiscal issues. An example is the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan, which was established with the agreement of the federal government, Treaty First Nations and the provincial government. The federal government is prepared to consider the creation of additional treaty commissions to contribute to treaty renewal and the development of self-government where its partners agree that such an approach would be useful.

Improving the Claims Process

Over the last four years, the government has negotiated 61 specific and treaty land entitlement claims representing 417,000 hectares of land and \$323 million in financial settlements. A \$75-million, 440,000-hectare settlement of treaty land entitlement claims in Manitoba has been concluded.

Seven comprehensive claims settlements have been finalized since 1993, representing 66,000 square kilometres of land and approximately \$230 million in financial settlements. With some 70 comprehensive land claims negotiations currently under way, the government is focussing its efforts on maintaining forward momentum.

Comprehensive Claims and Certainty

The Government of Canada is ready to discuss its current approach to comprehensive claims policy and process with Aboriginal, provincial and territorial partners in order to respond to concerns about the existing policy. The government will continue to work with its partners to explore possible methods that will provide certainty for all parties in comprehensive claims settlements.

Independent Claims Body

The Government of Canada has been working with First Nations to make recommendations for an independent claims body to render binding decisions on the acceptance or rejection of claims. We are working in partnership with First Nation organizations to determine the extent of the body's authority to facilitate, arbitrate, or mediate disputes that may arise between Canada and the First Nations in the negotiation process.

III: Developing A New Fiscal Relationship

The Government of Canada will work in partnership with Aboriginal governments and organizations to develop a new fiscal relationship which provides more stable and predictable financing, is accountable, and which maximizes the internal generation of own-source revenue.

For First Nations, this means putting in place new fiscal relationships that will allow First Nations governments to exercise increased autonomy and greater self-reliance through the creation of expanded new transfer arrangements, First Nation fiscal authority, resource-revenue sharing and incentives for enhancing First Nations own-source revenue capacity.

Funding Arrangements

The federal government has recently improved its funding system by introducing new multi-year funding arrangements which give First Nations greater flexibility to design their own programs and allocate funds according to community priorities. In 1996-1997, the Department of Indian Affairs and Northern Development transferred approximately \$1 billion to almost 300 First Nations through multi-year agreements. Recent agreements have transferred the management of the programs for Aboriginal friendship centres and cultural education centres to their respective national organizations. Similar arrangements will be considered and implemented wherever possible and appropriate.

The government will continue to work in partnership with Aboriginal, provincial and territorial governments to further improve its fiscal relationship with Aboriginal governments and institutions. Future multi-year arrangements will establish clear funding formulas which will provide a more stable and predictable flow of revenue to facilitate program and financial planning. The government also intends to develop a process for renewing funding agreements with its Aboriginal partners. The overall aim will be to ensure that programs and services provided by Aboriginal governments and institutions are reasonably comparable to those provided in non-Aboriginal communities.

As part of the First Nations interest in improving financing arrangements, some progress has also been made in consolidating funding from different government departments into one funding arrangement. Health Canada and the Department of Indian Affairs and Northern Development have initiated a pilot project designed to create a combined funding agreement for First Nations governments, while achieving economies in administration.

Joint fiscal-relations tables are being established in several provinces in order to facilitate the development of mechanisms for financial government-to-government transfer systems for First Nations governments. These transfer arrangements are to provide fair, stable and equitable transfers commensurate with responsibilities and circumstances. The fiscal relationship is also an issue in current self-government negotiations.

Accountability

As recognized government bodies, First Nations are adopting enhanced accountability mechanisms that are comparable to those of other governments in Canada. Any new fiscal relationship must ensure that all Aboriginal governments and institutions are accountable to their members through frameworks built on the recognized principles of

transparency, disclosure and redress common to governments in Canada. This includes the progressive implementation of government budgeting, internal controls, reporting and auditing standards.

A project has already been initiated with First Nations and the accounting industry to make information within First Nations financial statements relevant and comprehensible to community members and other users. Similarly, the accounting industry is becoming engaged in a process of considering the needs of First Nations within the accounting structures they develop.

Accountability to both community members and the Government of Canada will be enhanced through regular reporting of results against defined criteria and periodic evaluation of the effectiveness of financial arrangements with Aboriginal governments.

In addition to the new priorities for enhancing accountability, there remains the imperative to demonstrate the proper functioning of the existing framework. We will work together with our First Nations partners to implement increased measures to ensure proper and consistent application of existing accountability regimes.

Own-Source Revenue

Aboriginal governments want to increase their level of financial independence. The federal government supports this objective and will work with these governments to increase their capacity to generate their own revenue through economic development and internal sources. Models for applying own-source revenue as a contribution to the cost of government will be developed. Resource-revenue sharing with Aboriginal communities will also be encouraged through negotiation with provincial and territorial governments.

Data Collection and Exchange

Having relevant and meaningful data is critical to making a new fiscal relationship function effectively, particularly for a fiscal-transfer system. Reliable data are required to measure performance against program goals. To strengthen this capacity in First Nations communities, Statistics Canada plans to offer statistical training in data collection and analysis techniques to 30 to 40 Aboriginal people per year. In addition, planning is under way for Statistics Canada to co-ordinate an Aboriginal Peoples' Survey after the 2001 Census. This survey would offer an integrated approach to collecting information relevant to the needs of Aboriginal people and other levels of government.

Reducing the Administrative Burden for Métis and Off-Reserve Groups

Although the principles described above can be applied generally, the government has also looked specifically at the unique requirements of Métis and off-reserve Aboriginal groups. The government will seek to create multi-year funding arrangements with these groups and to harmonize federal fiscal reporting requirements across federal departments wherever possible, while maintaining the principle of accountability. These initiatives will contribute to creating a more stable and predictable environment for Métis and off-reserve Aboriginal groups, and should lessen the administrative burden that they face.

IV: Supporting Strong Communities, People and Economies

Supporting healthy, sustainable Aboriginal communities means finding new ways to empower individuals and their communities. The Royal Commission on Aboriginal Peoples spoke of a circle of well-being in which self-government, economic self-reliance, healing and a partnership of mutual respect are the key building blocks.

Well-being is measured by the presence of certain factors that are important to all Canadians. These include the physical environment, such as adequate housing and clean water; access to education and training opportunities; the opportunity to participate in the economy and earn a meaningful livelihood; and access to the health, social and cultural supports needed to ensure that people can remain healthy.

These factors also speak to the importance of building capacity for both individuals and communities. As self-government becomes a reality, Aboriginal communities will require increasingly sophisticated policy and program skills and administrative structures to support good governance. Wherever they live, Aboriginal people will want equitable access to culturally relevant programs and services to help improve their own quality of life.

Previous federal initiatives have provided a measure of progress, but persistent gaps remain between most Aboriginal people's quality of life and that enjoyed by most other Canadians. It has become increasingly important to focus on some of the key factors that contribute to the circle of well-being for Aboriginal people and their communities. This translates into a concentrated framework for action, to be pursued with Aboriginal people and other partners, in three key areas:

- Improving health and public safety
- Investing in people
- Strengthening economic development

Improving Health and Public Safety

According to every health and social indicator, Aboriginal people lag behind other Canadians. This is a situation we are committed to working in partnership to change.

Aboriginal people represent the fastest growing segment of the Canadian population. Population growth for Status Indians is expected to be 2.7 percent on reserves and 2.8 percent off reserves over the period from 1996 to 2000. Between 1991 and 2000, the Métis and off-reserve population is projected to increase by 18 percent.

With approximately 50 percent of the total Aboriginal population under the age of 25, including almost 60 percent of the Status Indian population, demands for infrastructure, education and economic-development opportunities are increasing very rapidly. The Government of Canada is committed to working in partnership to address the needs that this population growth will create, and to improve living conditions in Aboriginal communities.

Improving Community Infrastructure

One of the most important elements of people's sense of well-being is access to good quality housing. Fifty percent of dwellings on First Nations reserves require renovations or replacement. The government's new on-reserve housing policy, introduced in 1996, establishes a solid framework incorporating the required structural reforms within which sustainable improvements are being achieved.

The new policy provides First Nations with greater control while strengthening accountability. The development of community-based housing programs and multi-year plans provides First Nations with the flexibility to accommodate the diverse housing needs within their communities. The policy encourages communities to build links between housing and community economic development, job creation and skills enhancement, as well as promoting partnering with the private sector and more private investment on reserves.

One example of how the new policy works is in a First Nation community in Ontario, where the First Nation has developed a series of housing programs to meet the various needs of its residents, including rental units for starter homes and low-income earners, as well as home ownership opportunities. The First Nation recently won an award from the Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC) for its construction of five houses designed for independent living for seniors.

The government recognizes housing as a priority area and plans to make increased investments, in combination with existing resources, to accelerate the implementation of the new on-reserve housing policy by First Nations.

First Nations continue to access CMHC's Non-Profit Housing Program which provides annual housing subsidies for social housing. CMHC's Residential Rehabilitation Assistance and Shelter Enhancement programs are also available to First Nations. The latter initiative contributes to providing safe shelter for victims of family violence.

The federal government will continue to support off-reserve Aboriginal housing through CMHC's annual housing subsidies on the existing social housing portfolio. In addition, off-reserve Aboriginal households or organizations benefit from CMHC's Residential Rehabilitation Assistance, Home Adaptations for Seniors Independence and Shelter Enhancement programs.

CMHC also continues to work with Aboriginal and other interested parties to facilitate access to the private housing market for Aboriginal households. Under a CMHC/Aboriginal Capital Corporation pilot project launched in 1996, All Nations Trust Company acts as CMHC's agent for financing or re-financing of Aboriginal housing projects under the On-Reserve and Urban Native Housing programs.

Clean water is a basic necessity for ensuring good health. In 1995, a joint DIAND/Health Canada survey found that 211 community water-treatment systems and 64 community sewage-treatment facilities in First Nations communities posed significant health and safety risks and required upgrading. The federal government has responded by re-allocating resources to address these basic needs for community infrastructure. To date, remedial work has been undertaken on more than three quarters of the problem systems.

Since 1987, the proportion of houses on reserves with water service has risen from 74 to 96 percent and those with sewer facilities from 67 to 92 percent. However, a significant backlog still exists, and more water and sewer facilities are needed to keep pace with the expected growth in new housing. Addressing health and safety issues remains a government priority and the government will continue to allocate additional resources with a view to addressing water and sewer needs in First Nations communities.

Healthy Communities

Major community health programs include nursing, community health representatives, a National Native Alcohol and Drug Abuse Program, and a program for children's health, called Brighter Futures. The Building Healthy Communities Strategy was announced in 1994. The strategy sets out a two-pronged approach: a transfer strategy to facilitate community control of health resources, and a program strategy to address priority service gaps in mental health, solvent abuse and home-care nursing.

Health programs are being devolved to First Nations so they can be controlled and delivered at the community level. By late 1997, some 30 percent of First Nations had signed a health transfer agreement and 12 percent an integrated agreement. Almost a third of the remaining First Nations communities are involved in pre-transfer planning.

Training of Aboriginal health professionals is an important part of enhancing capacity in improving Aboriginal health. The current Indian and Inuit Health Careers Program contributes to this training. Further work will be done with all parties involved in Aboriginal education to ensure health careers remain a priority.

Of increasing national concern is diabetes, a disease which is three times as common among Aboriginal people as among other Canadians. The government will work to ensure a greater focus on prevention, care and research related to diabetes in Aboriginal communities.

An Aboriginal Health Institute

Better knowledge and understanding are needed about how best to address health and social problems among the Aboriginal population. By building upon existing capacities and programs, Aboriginal people themselves will identify the strategies that will work for them. One way in which this can be achieved is through the creation of an Aboriginal Health Institute which will benefit Aboriginal people both on and off reserves. This institute could, for example, conduct health research focused on the needs of Aboriginal people, gather and disseminate information on culturally appropriate medicines and treatments, support basic and advanced training of Aboriginal health workers, and serve as a support system for health workers in Aboriginal communities.

Improving Public Safety

The federal government is also committed to enhancing the safety and security of First Nations by providing them with access to police services that are professional, effective, culturally appropriate and accountable to the communities they serve. Under the First Nations Policing Policy, introduced in 1991, the federal government, provincial and territorial governments, and First Nations work together to negotiate tripartite agreements for police services that meet the particular needs of each community. The cost of the police services is shared by the federal government (52 percent) and the relevant provincial or territorial government (48 percent). There are more than 100 policing agreements serving 290 First Nation communities.

Building on the success of this policy, the government will provide additional resources to expand First Nations police services. It will work with First Nations to ensure a focus on crime prevention, particularly for vulnerable groups, such as children, women and youth.

Investing in People

Investing in people means assisting individuals to acquire the education, skills and training necessary for individual self-reliance. The government will work in partnership with Aboriginal people to support individual, family and community well-being.

Better Beginnings for Children

An investment in Aboriginal people begins with an investment in children. Healthy lives start with healthy beginnings. By continuing the off-reserve Aboriginal Head Start Program and extending it to include on-reserve communities, the government will work with Aboriginal people to address the early childhood development needs of Aboriginal children. As well, the First Nations and Inuit Child Care Program that was developed in the last mandate will be continued.

The government is also committed to working with First Nations to ensure that their children, like other Canadian children, will benefit from the National Child Benefit system when it is introduced nationally in July of 1998. An increased federal child benefit will be provided to low-income families in First Nations communities. Welfare savings that may accrue from these changes on reserves will be available for re-investment in First Nation communities to help alleviate the depth and consequences of child poverty and to support welfare reform.

Youth Strategy and Education

Too many Aboriginal youth do not complete high school. They leave the school system without the necessary skills for employment, and without the language and cultural knowledge of their people. The federal government recognizes that a strong future for Aboriginal people depends on providing a better future for Aboriginal youth.

Working with First Nations, the government will support education reform on reserves. The objective will be to improve the quality and cultural relevance of education for First Nations students; improve the classroom effectiveness of teachers; support community and parental involvement in schools; improve the management and support capacity of First Nations systems; and enhance learning by providing greater access to technology for First Nations schools. One example of the successful use of technology is the introduction of Industry Canada's SCHOOLNET and Computers for Schools Initiative into First Nations schools.

By improving the quality of education, the government will work with First Nations to encourage youth to stay in school. These initiatives will focus on increasing high-school graduation rates and ensuring that First Nations youth leave school optimistic about their future.

Through the Youth Employment Strategy launched in 1996, the government is committed to continuing its support for First Nation, Inuit and Métis youth to explore career options while in school and to acquire practical work experience.

In today's economy, self-employment provides a rapidly increasing share of new job creation. The government has expanded its support of young entrepreneurs through activities such as the recently announced Aboriginal Business Youth Initiative, which provides loan funds, mentoring, and business support through Aboriginal financial organizations.

Multi-Purpose Urban Youth Centres

To reach urban Aboriginal youth more effectively, the government intends to establish a network of multi-purpose Aboriginal youth centres linked to friendship centres or other Aboriginal community organizations. These centres will focus on encouraging youth to stay in school to complete their education. The programs to be provided will include career planning, employment opportunities, and recreational activity in a supportive, culturally relevant environment.

Reforming Welfare

The government proposes to work with First Nations to reform social assistance programs on reserves, to increase personal independence and to improve employment prospects for First Nation workers. The goal of this initiative will be to support First Nations in their efforts to re-orient their welfare systems away from passive income maintenance toward active measures. A central focus of this initiative will be linking the welfare system with work and training opportunities within the community. One priority will be to support the development of their management and administrative capacity to implement an active case-managed system, and to further strengthen data and information systems.

Training and Skills Development

The government will also work with Aboriginal partners to implement a five-year Aboriginal Human Resources Development Strategy which will extend the current Aboriginal labour market agreements when they expire in 1999. The objective of this strategy is to provide Aboriginal groups with a number of tools to increase employment. The strategy will serve Aboriginal people on reserves and off reserves, and will feature a results-based system of accountability using jobs and increased self-reliance as measures of achievement. Success in meeting the human resources challenge faced by Aboriginal people is based on creating a broad-based partnership involving Aboriginal groups, governments, the private sector and relevant institutions.

As part of the Aboriginal Human Resources Development Strategy, the government will work with its partners to establish a private sector-driven Aboriginal Human Resources Development Council. This Council will bring business, labour, academic and Aboriginal experts together to focus on addressing the human resources challenge and to encourage the private sector to share responsibility for improving Aboriginal access to the labour market. A special focus on urban Aboriginal people and on Aboriginal children and youth will be part of the strategy's efforts to improve well-being.

Aboriginal groups and organizations will continue to be integral to human resources development. The government will seek their views on the best way to implement the strategy and the proposed council. We are also working in partnership to develop best practices and forecasts on labour-force training requirements and job opportunities.

Strengthening Economic Development

Jobs and wealth creation are the underpinnings of prosperous, self-reliant Aboriginal communities and of meaningful self-government. The transition to self-reliance is difficult, as many Aboriginal communities have limited economic opportunity and capacity. They experience major difficulties in accessing the tools to build economic self-reliance: investment capital, markets for their products and services, suitable work experience, access to lands and resources, and innovation in the workplace.

The government will work in partnership with Aboriginal leaders, business people and communities, the National Aboriginal Economic Development Board, the private sector, the provinces and territories, and the voluntary sector to expand opportunities for economic development and reduce obstacles. As part of this approach, the government will participate in sectoral, national and regional economic development forums to help identify priorities and shape new initiatives. One such forum, the Joint Economic Development Initiative in New Brunswick, was launched in 1996.

Access to Capital

Access to debt and equity capital is a major issue for Aboriginal business and community development. The government supported the launch of a National Aboriginal Financing Task Force in 1995 and is working with its recently tabled conclusions and recommendations for greater access to investment capital. In particular, the government, Aboriginal leaders, and the financial services sector are working together to expand the availability of commercial loan instruments and services for Aboriginal businesses and communities. Working with institutions such as the Aboriginal Capital Corporations, Community Futures Development Corporations and the Business Development Bank of Canada, we are also exploring ways to provide development capital that is not available from commercial sources. As well, the government has signalled its willingness to discuss the idea of extending tax credits to investors in Aboriginal venture capital corporations.

The government is also seeking to increase business equity funding for First Nations enterprises by expanding its Opportunity Fund. This fund invests in small First Nations businesses, such as a wood manufacturing facility in Alberta, which is expected to employ 25 to 30 band members and generate \$1.6 million in annual sales.

Increased Market Access

Market access is another area for partnership. The majority of the 20,000 Aboriginal businesses in Canada are small and serve local and regional markets. A concerted effort is needed from industry and governments at all levels to work with Aboriginal businesses to open up existing and emerging market opportunities through mentoring, joint venturing and supplier development.

The government is making progress in opening up procurement markets. Under its Procurement Strategy for Aboriginal Business, 39 federal departments and agencies have adopted specific objectives and have awarded contracts to Aboriginal businesses worth more than \$50 million in 1997 alone. The government will seek to engage the private sector, the provinces and municipalities in joint initiatives and in sharing best practices to increase Aboriginal business success in these procurement markets. Concerted efforts will also be made to develop opportunities with international agencies such as the Inter-American Development Bank, and the Latin America Fund for the Development of the Indigenous Peoples of the Americas and the Caribbean.

The government is also working to open export markets for Aboriginal businesses led by Aboriginal women and men and to improve their ability to supply these markets. Trade missions to Europe and the United States have been used to showcase Aboriginal products. Aboriginal firms are also participating in the Prime Minister's January 1998 Team Canada mission to Latin America.

Aboriginal Business Canada has made export market development a priority. Work is just beginning on a new three-year strategy to improve market access and export readiness which will assist Canadian Aboriginal businesses to develop markets abroad. For instance, support has been provided to the Meadow Lake Tribal Council to establish a joint venture with the Miskito Indians of Nicaragua to develop forest concessions and tourism opportunities.

Aboriginal business leaders, federal and provincial officials, and the Canadian Tourism Commission recently agreed to create an Aboriginal Tourism Team Canada to promote tourism opportunities. The federal government will participate in the development of international marketing strategies for Aboriginal tourism, including a system of standards, quality control, and measures to ensure that tourism developments are environmentally sound. These activities have enormous potential, especially for many remote communities.

Increased Access to Lands and Resources

For many First Nations, land and natural resources offer the most important opportunity for creating jobs and economic development. The government will work with First Nations, provinces and territories to strengthen the co-management process, and to provide increased access to land and resources. The government will also work to accelerate Aboriginal participation in resource-based development in and around Aboriginal communities, and to improve the benefits that communities receive from these developments. The government also re-affirms its commitment to the claims process, which provides First Nations people with increased access to lands and resources.

The government will increase funding for resource initiatives so First Nations communities can derive more benefits from resource development projects, the co-management of resources, and harvesting and contracting opportunities related to resources.

A new strategy is also being developed to build capacity for lands and resource management in First Nations communities. The government is working with First Nations to help them develop the needed skills to prepare for the transfer of oil-and-gas management and control. It will also co-partner innovative initiatives to develop the traditional Aboriginal activities of wild-food harvesting and fur trading on a competitive and sustainable basis.

The government is contributing to a number of Aboriginal-industry-government co-operation initiatives and intends to expand these activities. Those already under way include the BHP diamond development initiative in the Northwest Territories; an initiative for economic development in northern Ontario; a joint process for resource co-management in Saskatchewan; and resource-management bodies based on comprehensive claims settlements in the North.

The federal Aboriginal Fisheries Strategy and ongoing treaty negotiations are important mechanisms for increasing Aboriginal people's access to commercial fishing opportunities. For example, the Aboriginal Fisheries Strategy has led to 239 commercial fishing licences being retired and issued to First Nations communities and Aboriginal organizations since 1992. New funds will now be provided to accelerate Aboriginal participation in coastal fisheries.

Innovation

The adoption of innovative processes of production and the development of new products are crucial for the survival of Aboriginal businesses, and for creating more jobs and wealth in Aboriginal communities. The government is working to ensure that its programs support the innovation needs of Aboriginal businesses. Aboriginal Business Canada has identified support of innovation as one of its four strategic priorities for business development funding. The government will improve access to the information highway, help develop electronic business tools that address Aboriginal business needs, and support Aboriginal firms in the development of new products and services.

The government will also be supporting initiatives for innovation in the natural resources sector, and a network for innovation in Aboriginal economic development. This network will facilitate the sharing of best practices and innovative approaches to Aboriginal economic development among governments, the private sector, and Aboriginal communities and businesses.



Northern Initiatives

Considerable progress has been made in the northern territories in creating partnerships between Aboriginal and non-Aboriginal people. Progress has been made in the settlement of many land claims and self-government agreements. The new territory of Nunavut will change the map of Canada. The challenge for the North is to continue to develop new governance institutions which are sensitive to Aboriginal interests, and to the shared interests of all people in Canada, while working to strengthen the North's economic base.

A Unique Environment

For a number of reasons, the environment for Aboriginal policy in the North is very different than in southern Canada. The North has few reserves and the proportion of Aboriginal people in the northern population is extremely high — 85 percent in Nunavut, 28 percent in the Yukon, and close to 50 percent in the western Northwest Territories. Although the overall population is small, the total land mass comprises over 40 percent of Canada. Through a formula financing agreement with the federal government, the Government of the Northwest Territories (GNWT) delivers a range of social and community programs to people in the North, including Aboriginal people, that, in the south, are funded by Canada for First Nation delivery on reserves, and by provinces for all people off reserves. These programs and services include housing, community infrastructure, water and sewer services, social services and education. While in the Yukon, the federal government delivers many of these programs and services, the Yukon Government through similar arrangements, delivers some programs such as elementary and secondary education.

A strong foundation for renewed partnership exists with the signing of comprehensive land claims agreements with all Inuit in the Northwest Territories (NWT) and with close to half of the Aboriginal groups in the Yukon and western NWT.

A Northern Agenda

The Government of Canada is committed to continuing its efforts to advance political and economic development in the existing two, and soon to be three, northern territories. This will be done by building strong partnerships with Aboriginal people throughout the North and encouraging the private sector and territorial governments to play a strong role. With these partners, we will build on what has already been achieved towards the goal of ensuring that strong Aboriginal communities emerge in the North.

The challenge in **Nunavut** will be to establish an effective, decentralized government by April 1, 1999 in collaboration with the territory's Inuit population, and to achieve the objective of having Inuit fill 50 percent of positions at all levels of Nunavut's public service. The federal government is committed to supporting the establishment of the new territory's government, including a substantial investment in training Inuit to work in its public service.

In the **western NWT**, the completion of land claims and self-government agreements with Aboriginal groups will remain a priority. The federal government will continue to support the unique dialogue between Aboriginal and non-Aboriginal people to define a new constitution for the western NWT. One of the major issues will be to explore how public government in the NWT can accommodate the inherent right of self-government and the self-government aspirations of northern Aboriginal people. A parallel challenge will be to ensure that Aboriginal people and communities share in the wealth and benefits expected to flow from major resource development in the NWT.

In the **Yukon**, success in settling land claims is leading to new relationships among Canada, the Yukon Territorial Government and Yukon First Nations, and to major changes in the territory's framework for governance. Public boards with Aboriginal participation will be established throughout the territory to manage land and resources. New arrangements are being developed on a tripartite basis to transfer the delivery of programs and services to First Nations and to devolve provincial-type responsibilities to the Yukon government.

Finally, the action plan for the North includes fostering the circumpolar relationship among Arctic countries. Canada has emerged as a leader in this area, and Aboriginal people are playing a key role. Mary Simon has been appointed as Canada's first Ambassador for Circumpolar Affairs. Indigenous peoples, including Inuit, have been granted status as permanent participants in the eight-nation Arctic Council, a body whose agenda includes sustainable development and environmental protection in northern territories around the globe. The federal government plans to demonstrate Canada's commitment to these issues by hosting the first International Circumpolar Conference on Sustainable Development to be held in Whitehorse in 1998. Canada is taking a lead role in the negotiation of international protocols on persistent organic pollutants, which present a particular problem for the northern environment.

Gathering Strength

Although the environment for Aboriginal policy in the North is unique, the four basic objectives of Canada's Aboriginal Action Plan provide directions for the future.

Partnership

In addition to land claim and self-government agreements, other initiatives to renew the partnership will include a consultation process in all three northern territories to acquaint Aboriginal northerners with the action plan and to ensure follow-up, and a public education plan to build more balanced, realistic and informed perspectives. The federal government is prepared to support further enumeration of Métis in the Northwest Territories, in conjunction with the GNWT. Community healing initiatives intended to address the legacy of abuse at Residential Schools will include the North.

Governance

A number of commitments in the Aboriginal Action Plan apply to the North. Aboriginal groups will benefit from the proposed governance resource centre. The proposal to focus on capacity-building in self-government negotiations will also be of benefit. Funding support for Aboriginal women's organizations will apply in the territories, and commemorative initiatives honouring the shared heritage emanating from Treaty 8 and Treaty 11 in the NWT will be discussed with beneficiaries. Resolving the question of "certainty" language in land claims agreements is also important for reaching lasting settlements in the western NWT.

Fiscal Relationships

In developing a new fiscal relationship, the Government of Canada will work with Aboriginal people and territorial governments to increase self-sufficiency. As with initiatives in the south, the objective in developing a new fiscal relationship is to provide greater stability and predictability in financing, and to ensure accountability for funding to community members as well as to the governments which provide the funding. In addition, the government will work in partnership with Aboriginal governments and institutions to maximize the generation of own-source revenue.

Strong Communities, People and Economies

Many elements in the action plan will be applied to strengthen northern communities and build a stronger economic base for the North. These range from initiatives by Health Canada to prevent diabetes, to support for young people to improve their skills and find jobs through the Aboriginal Human Resources Development Strategy.

The government will work in partnership with Aboriginal leaders and business people, the larger business community, territorial governments and the voluntary sector to expand Aboriginal economic opportunities in the North. The obstacles common to Aboriginal people throughout Canada, such as access to capital, land and resources, and labour-force experience are being addressed in the North through comprehensive land claims, impact benefits agreements covering major resource development initiatives, resource co-management, support for education, training and youth employment, improved northern access to the information highway and business development support. Major opportunities revolve around natural resources, Aboriginal tourism and eco-tourism, and cultural industries. The North figures prominently in the national Aboriginal Tourism Strategy and efforts to develop export markets for Aboriginal products. The federal government is also supporting innovative initiatives for the natural resource sector, including the traditional economies of fur trapping and wild-food harvesting, which are particularly important in the North. First Nations in the Yukon will be invited to continue working with government in these important areas, including the development of a forestry policy.

The Department of Indian Affairs and Northern Development's Sustainable Development Strategy has the potential to be an important tool in the North. It emphasizes community participation in regulatory structures set up by government, some of which arise from land claims settlements and some from the belief that communities will produce more appropriate strategies to meet their needs if they are directly involved. All partners, Aboriginal and non-Aboriginal, will need to work together to address difficult northern issues such as high unemployment, the demographic pressure of rising populations in Aboriginal communities, and problems in delivering training, health and youth services.



A Commitment to Meaningful and Lasting Change

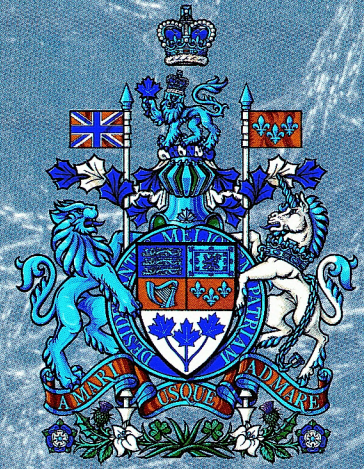
We have created this action plan, *Gathering Strength*, as the start of a new chapter in Canada's relationship with Aboriginal people, a turning of the page in order to focus on a more prosperous and co-operative future.

Canada's approach pledges us to renewing partnerships with Aboriginal people and governments, strengthening governance, creating a flexible yet accountable fiscal framework, and supporting strong communities, people and economies. Our efforts are aimed at targeted, measurable short-term benefits, as well as building for the long term.

We recognize, as did the Royal Commission, that a truly Canadian approach must be multi-dimensional and will have many players. That is why *Gathering Strength* is designed to provide a comprehensive, flexible framework in which all parties can work together to address the priorities of Aboriginal people. We envision a partnership not just between the federal government and Aboriginal people, men and women, Elders and youth, but one that also includes provincial, territorial and local governments; national, regional and local Aboriginal leaders; the private sector; and other interested groups and organizations. This partnership must extend to include all Canadians, Aboriginal and non-Aboriginal alike.

Clearly, we need to work closely with all our partners to ensure meaningful and lasting change. That is why, in the coming months, we will be working with Aboriginal people, communities and organizations to develop work plans, establish targets and objectives, and monitor the implementation of the various initiatives in this action plan. We will also engage other governments, the private sector and the voluntary sector, in order to implement new solutions and overcome obstacles that have held back action in the past, including the need to secure strong public support.

Tradition and innovation need not be mutually exclusive. We have a rare opportunity to gather strength for a better future. In partnership, we can all succeed.



Rassembler nos forces

*Le plan d'action du Canada
pour les questions
autochtones*

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires
indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 1997

Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones
QS-6121-000-FF-A1
Catalogue No.R32-189-1997F
ISBN 0-662-82551-9

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Table des matières

Avant-propos	2
Déclaration de réconciliation	4
La Déclaration sur le renouveau	7
Le Plan d'action du Canada pour les questions autochtones	
I. Renouveler les partenariats	10
II. Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones	15
III. Établir une nouvelle relation financière	22
IV. Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens	25
Les initiatives du Nord	37
Un engagement à procéder à des changements significatifs et durables	42

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones

Avant-propos

Rassembler nos forces est un plan d'action conçu pour renouveler la relation entre le Canada et les peuples autochtones de ce pays. Ce plan est fondé sur les principes de respect et de reconnaissance mutuels, de responsabilité et de partage qui ont été définis dans le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Ce rapport a servi de catalyseur et d'inspiration dans la décision du gouvernement fédéral de réorienter ses politiques à l'intention des peuples autochtones.

Rassembler nos forces se penche à la fois sur le passé et sur l'avenir. Il débute par la Déclaration de réconciliation, qui reconnaît les erreurs et les injustices du passé, pour passer ensuite à la Déclaration sur le renouveau, qui exprime la vision d'un avenir commun pour les Autochtones et les non-Autochtones et qui explique les quatre grands objectifs des mesures à prendre dès maintenant :

Renouveler les partenariats traite des changements significatifs et durables qu'il faut apporter à nos relations avec les Autochtones;

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones vise à soutenir les Autochtones dans leurs efforts pour créer des gouvernements efficaces et responsables; à confirmer les relations fondées sur les traités; et à négocier des solutions équitables aux revendications territoriales;

Établir une nouvelle relation financière signifie la conclusion d'ententes financières avec les gouvernements et les organisations autochtones qui soient stables, prévisibles et responsables et qui favorisent l'autosuffisance;

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens a pour but d'améliorer la santé et la sécurité publique; de faciliter l'investissement dans les ressources humaines; et de renforcer le développement économique autochtone.

Rassembler nos forces comporte aussi une section distincte qui explique comment chacun de ces objectifs peut être réalisé dans le contexte unique des territoires du Nord canadien.

La meilleure façon de décrire ce plan d'action, c'est de dire qu'il constitue un cadre dans lequel s'inscrivent de nouveaux partenariats avec les Premières nations, les Inuits, les Métis et les Indiens non inscrits. Il s'agit d'une première étape qui doit mener vers de meilleures relations de travail entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones. Nous voulons travailler avec eux à l'élaboration de programmes qui répondent à leurs besoins et à leurs conditions précises. Les travaux sont déjà bien amorcés.

Les partenariats envisagés dans le présent plan d'action sont d'envergure et devraient inclure les Autochtones et leurs organisations, le gouvernement du Canada, les autres niveaux de gouvernement, le secteur privé, soit, en fait, tous les Canadiens. En travaillant ensemble, nous pouvons répondre aux besoins des Autochtones et de leurs collectivités. En travaillant ensemble, nous pouvons concrétiser la promesse d'un partenariat renouvelé.



Déclaration de réconciliation

Les leçons à tirer du passé

Dans cette quête d'un renouveau entreprise ensemble par les Canadiens autochtones et non autochtones, il est essentiel de guérir les séquelles que le passé a laissées aux peuples autochtones du Canada, y compris les Premières nations, les Inuits et les Métis. Notre but n'est pas de réinventer l'histoire, mais plutôt d'apprendre de nos expériences antérieures et de trouver des façons d'éliminer les influences négatives que certaines décisions historiques continuent d'avoir sur notre société contemporaine.

Les ancêtres des Premières nations, des Inuits et des Métis, habitaient ce continent bien avant l'arrivée en Amérique du Nord des explorateurs en provenance d'autres continents. Pendant des millénaires avant la fondation du pays, ces peuples possédaient leurs propres formes de gouvernement. Ces nations autochtones vibrantes et pleines de diversité avaient, depuis la nuit des temps, adopté des modes de vie ancrés dans des valeurs fondamentales qui concernaient leurs relations avec le Créateur, l'environnement et leurs rapports mutuels, dans le rôle des aînés à titre de mémoire vivante de leurs ancêtres, et dans leurs responsabilités en tant que gardiens des terres, des eaux et des ressources de leur mère patrie.

L'aide et les valeurs spirituelles des peuples autochtones, qui ont accueilli les nouveaux arrivants sur ce continent, ont trop souvent été oubliées. L'apport de tous les peuples autochtones au développement du Canada ainsi que les contributions qu'ils continuent d'apporter à notre société contemporaine n'ont pas été reconnus suffisamment. Au nom de tous les Canadiens, le gouvernement du Canada veut aujourd'hui rendre hommage à ces contributions.

Malheureusement, notre histoire en ce qui concerne le traitement des peuples autochtones est bien loin de nous inspirer de la fierté. Des attitudes empreintes de sentiments de supériorité raciale et culturelle ont mené à une répression de la culture et des valeurs autochtones. En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. Nous devons reconnaître les conséquences de ces actes sur les nations qui ont été fragmentées, perturbées, limitées ou même anéanties par la dépossession de leurs territoires traditionnels, par la relocalisation des peuples autochtones et par certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Nous devons reconnaître que ces actions ont eu pour effet d'éroder les régimes politiques, économiques et sociaux des peuples et des nations autochtones.

Avec ce passé comme toile de fond, on ne peut que rendre hommage à la force et à l'endurance remarquables des peuples autochtones qui ont préservé leur diversité et leur identité historique.

Le gouvernement du Canada adresse aujourd'hui officiellement ses plus profonds regrets à tous les peuples autochtones du Canada à propos des gestes passés du gouvernement fédéral, qui ont contribué aux difficiles passages de l'histoire de nos relations.

Un des aspects de nos rapports avec les peuples autochtones durant cette période, le système des écoles résidentielles, mérite une attention particulière. Ce système a séparé de nombreux enfants de leur famille et de leur collectivité et les a empêchés de parler leur propre langue, ainsi que d'apprendre leurs coutumes et leurs cultures. Dans les pires cas, il a laissé des douleurs et des souffrances personnelles qui se font encore sentir aujourd'hui dans les collectivités autochtones. Tragiquement, certains enfants ont été victimes de sévices physiques et sexuels.

Le gouvernement reconnaît le rôle qu'il a joué dans l'instauration et l'administration de ces écoles. Particulièrement pour les personnes qui ont subi la tragédie des sévices physiques et sexuels dans des pensionnats, et pour celles qui ont porté ce fardeau en pensant, en quelque sorte, en être responsables, nous devons insister sur le fait que ce qui s'est passé n'était pas de leur faute et que cette situation n'aurait jamais dû se produire. À tous ceux d'entre vous qui ont subi cette tragédie dans les pensionnats, nous exprimons nos regrets les plus sincères.

Afin de panser les blessures laissées par le régime des pensionnats, le gouvernement du Canada propose de travailler avec les Premières nations, les Inuits, les Métis, les communautés religieuses et les autres parties concernées pour résoudre les problèmes de longue date auxquels ils ont à faire face. Nous devons travailler ensemble pour trouver une stratégie de guérison en vue d'aider les personnes et les collectivités à affronter les conséquences de cette triste période de notre histoire.

Aucune réconciliation avec les peuples autochtones ne peut être faite sans évoquer les tristes événements qui ont entraîné la mort de Louis Riel, chef métis. Ces événements se sont produits, et nous ne pouvons retourner en arrière. Néanmoins, nous pouvons chercher, et nous continuons de chercher, des moyens de reconnaître les contributions des Métis au Canada et de refléter la place qu'occupe Louis Riel dans l'histoire de notre pays.

La réconciliation est un processus continu. Pour renouveler notre partenariat, nous devons veiller à ce que les erreurs ayant marqué notre relation passée ne se répètent pas. Le gouvernement du Canada reconnaît que les politiques qui cherchent à assimiler les Autochtones, tant les femmes que les hommes, n'étaient pas la meilleure façon de bâtir un pays fort. Nous devons plutôt continuer à trouver des solutions qui permettront aux peuples autochtones de participer pleinement à la vie économique, politique, culturelle et sociale du Canada tout en préservant et en améliorant les identités des collectivités autochtones et en assurant leur évolution et leur épanouissement futurs. C'est en travaillant ensemble à atteindre des buts communs que nous réalisons des bénéfices pour tous les Canadiens, tant autochtones que non autochtones.

La Déclaration sur le renouveau

La Commission royale sur les peuples autochtones en est arrivée à la conclusion qu'il était nécessaire de changer fondamentalement la relation entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada. La vision de la Commission royale comportait la réédification des nations autochtones; l'appui à des gouvernements autochtones efficaces et responsables; l'établissement de relations de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les nations autochtones; et l'adoption de mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie des Autochtones. Elle préconisait un partenariat fondé sur les quatre principes du respect et de la reconnaissance mutuels, de la responsabilité et du partage.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la conclusion de la Commission selon laquelle les Autochtones et les non-Autochtones doivent travailler ensemble, dans un cadre harmonieux, pour modeler une nouvelle vision de leur relation et pour faire de cette vision une réalité. Dans cet esprit, le Canada entreprend de bâtir un partenariat renouvelé avec les Autochtones et leurs gouvernements.

Pour le Canada, la vision du partenariat se traduit par la célébration de nos diversités en même temps que par le partage d'objectifs communs. Le partenariat envisagé doit permettre d'établir des relations de travail efficaces avec les collectivités et les organisations autochtones. Plus que tout, il doit faire en sorte que tous les niveaux de gouvernement, le secteur privé et les individus travaillent avec les Autochtones à la découverte de moyens concrets de répondre à leurs besoins. Notre objectif commun devrait être d'aider à renforcer les collectivités et les économies autochtones et de surmonter les obstacles qui ont ralenti les progrès par le passé.

Le gouvernement fédéral reconnaît, tout comme la Commission, qu'il faudra plusieurs années pour réaliser des changements durables et significatifs. Le renouvellement de la relation du Canada avec les Autochtones doit commencer dès maintenant.

Le gouvernement s'est fixé quatre objectifs étroitement liés qui guideront son engagement envers les Autochtones.

Nous commençons par un engagement à **renouveler les partenariats**. Le Canada reconnaît les erreurs commises antérieurement dans sa relation avec les Autochtones et la nécessité d'une guérison. Le gouvernement du Canada travaillera avec les peuples et les organisations autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec d'autres partenaires à l'élaboration de solutions pour l'avenir.

Trouver de nouvelles solutions signifie déterminer clairement les pouvoirs, l'obligation de rendre des comptes et les responsabilités de chacune des parties. Cela veut aussi dire reconnaître les coutumes ancestrales, y compris leur rôle dans l'exercice des pouvoirs, célébrer le patrimoine, les cultures et les langues autochtones, aider les institutions autochtones à acquérir la capacité d'assumer de nouvelles responsabilités, et travailler à l'établissement de mécanismes permettant d'établir des gouvernements et institutions autochtones responsables et durables.

Le gouvernement travaillera avec les Autochtones afin d'aider à réaliser l'objectif de **renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones**, en s'appuyant sur les relations fondées sur les traités lorsque nécessaire. Pour ce faire, il faut élaborer, en matière d'autonomie gouvernementale, des ententes efficaces, légitimes et responsables, qui possèdent la force requise pour créer des possibilités et pour réaliser l'autosuffisance, et qui peuvent fonctionner de manière coordonnée avec les autres gouvernements. Cet objectif signifie également qu'il faut élargir les ententes de cogestion, négocier l'acquisition de terres et de ressources par les Premières nations grâce aux processus des revendications et améliorer ces derniers.

Aider les gouvernements et les institutions autochtones à devenir efficaces exigera la conclusion d'accords financiers plus stables, prévisibles et responsables, qui incitent les gouvernements autochtones à générer des recettes autonomes. À cette fin, le gouvernement travaillera avec ses partenaires autochtones et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de réaliser l'objectif d'**établir une nouvelle relation financière**.

Un partenariat renouvelé servira de fondement au travail conjoint avec les Autochtones pour **renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens**, afin que les promesses d'un avenir meilleur puissent se réaliser. Le gouvernement fédéral s'est engagé à aborder le changement social chez les Autochtones en insistant sur la santé et la sécurité publique, l'investissement dans les ressources humaines et le renforcement du développement économique. Les initiatives à cet égard seront élaborées en partenariat avec les Autochtones, leurs collectivités et leurs gouvernements. Tous les intervenants ont un rôle à jouer pour faire de ces objectifs une réalité.

Tout en entretenant une relation spéciale avec les collectivités inuites et celles des Premières nations, le Canada reconnaît que les Métis ainsi que les Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves ou en milieu urbain doivent surmonter d'importants défis, sans cesse croissants. C'est pourquoi de nombreuses initiatives de renouvellement s'adressent à tous les Autochtones, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence. Des initiatives particulières ont également été conçues pour répondre aux besoins précis des Métis et des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves ou en milieu urbain. Conformément à l'engagement du


gouvernement envers une relation renouvelée, ces initiatives seront prises en partenariat avec les collectivités et les Autochtones concernés, et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les conditions pour renouveler la relation avec les Autochtones du Nord ne sont pas les mêmes que celles ailleurs au Canada. Des progrès importants ont déjà été réalisés au chapitre des revendications territoriales et des nouvelles formes d'exercice des pouvoirs, notamment avec la création du nouveau territoire du Nunavut.

Il sera prioritaire de collaborer avec les Autochtones et les gouvernements territoriaux à l'élaboration de structures gouvernementales et au renforcement des collectivités nordiques. Le gouvernement fédéral s'est engagé à assurer que les Autochtones profitent également des nouvelles possibilités qu'offrent les ressources dans le Nord, tout en protégeant le fragile environnement nordique.

Dans *Rassembler nos forces*, le gouvernement fédéral donne les détails de son programme de renouveau, qu'il compte mettre en œuvre en partenariat avec les Autochtones. Certaines des nouvelles démarches ont déjà été amorcées. D'autres seront graduellement ajoutées à ce cadre.

Il faudra prendre de nombreuses autres mesures concrètes pour réaliser ce nouveau programme d'action. La route sera longue, mais remplie d'espoir et de possibilités pour tous ceux qui la suivront et pour le Canada tout entier.



Le Plan d'action du Canada pour les questions autochtones

I. Renouveler les partenariats

Le gouvernement du Canada s'est fixé comme grand objectif, durant son premier mandat, d'établir un partenariat avec les Autochtones, les autres niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé.

Cette approche a eu d'importants résultats concrets comme en témoignent l'élaboration de nouvelles politiques en matière de logement et d'approvisionnement à l'intention des Autochtones, l'initiative conjointe de développement économique au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'initiative menée à Winnipeg pour offrir des services aux Autochtones par l'intermédiaire d'un guichet unique. Toutefois, la quasi-totalité des indicateurs sociaux et économiques révèlent que les Autochtones continuent d'accuser un retard considérable par rapport aux non-Autochtones. C'est pourquoi nous devons tous faire davantage.

L'un des principaux thèmes du Rapport de la Commission royale est la nécessité d'une restructuration fondamentale de la relation entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. C'est pourquoi un partenariat dans lequel les pouvoirs, l'obligation de rendre des comptes et les responsabilités de chacune des parties sont clairement définis constitue le fondement de *Rassembler nos forces*.

Les éléments d'un partenariat renouvelé

La réconciliation

Comme l'a exprimé la Commission royale dans son rapport final, avant de pouvoir amorcer le renouvellement de cette relation, il faut que « les blessures du passé passent à un grand purificateur ». C'est pourquoi *Rassembler nos forces* débute par la *Déclaration de réconciliation* dans laquelle le gouvernement du Canada reconnaît officiellement les injustices dont ont souffert les Autochtones et exprime ses profonds regrets à cet égard.

La guérison

Toute tentative de réconciliation ne saurait être complète si on omettait de parler des écoles résidentielles et si des mesures n'étaient pas prises expressément pour appuyer les Autochtones qui y ont été victimes de sévices. Il faut des efforts concertés pour aider les personnes, les

familles et les collectivités autochtones dans le processus de guérison. Dans la *Déclaration de réconciliation*, le gouvernement du Canada a exprimé aux victimes de sévices physiques et sexuels ses regrets les plus vifs. Le gouvernement du Canada s'engage aussi à appuyer la guérison communautaire pour tenter de corriger les répercussions profondes de ces actes commis dans les pensionnats. Les initiatives de guérison seront conçues en partenariat avec les dirigeants et les principales organisations autochtones, ainsi qu'avec les groupes de victimes, et offerts à tous les Autochtones qui ont souffert du régime des pensionnats, y compris les Métis et les personnes ou les collectivités vivant hors des réserves.

En élaborant le Plan d'action pour les questions autochtones, le gouvernement du Canada espère sincèrement et croit que les Autochtones et les non-Autochtones pourront façonner une vision commune de l'avenir, où les Autochtones devront disposer des moyens de participer pleinement à la vie économique, politique, culturelle et sociale du Canada, de manière à préserver et à revitaliser l'identité collective de leurs collectivités, et à devenir prospères. Il est possible d'y arriver si tous les intervenants acceptent de relever ensemble, dans un esprit de responsabilité et de respect mutuels, le défi de renforcer le partenariat entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Une relation fondée sur les traités

La vision de l'avenir devrait être constituée à partir de la reconnaissance des droits des Autochtones et de la relation fondée sur les traités. Il y a près de 300 ans déjà, des traités étaient signés entre la Couronne britannique et de nombreuses Premières nations qui vivaient sur le territoire qui allait devenir le Canada. Ces traités entre la Couronne et les Premières nations constituent des bases fondamentales sur lesquelles s'est édifié notre pays.

Pour la majorité des Premières nations, les traités historiques revêtent un caractère sacré. Ils imposent des obligations mutuelles sérieuses et expriment essentiellement la philosophie des parties quant à leur mode de coexistence. Le gouvernement fédéral croit que les traités, tant historiques que modernes, et la relation dont ils témoignent, offrent le fondement pour établir un partenariat renforcé et ouvert sur l'avenir avec les Autochtones.

Le partenariat et la coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones

Le gouvernement du Canada a l'intention de travailler avec les autres niveaux de gouvernement à la recherche de solutions pratiques aux problèmes des Autochtones tant sur le plan national qu'avec chacune des provinces. Le gouvernement du Canada invite donc les autres gouvernements à donner priorité à l'établissement et au renforcement de tribunes qui aideront à cerner les domaines d'action coopérative immédiate et à planifier l'apport de changements encore plus considérables à long terme.

La répartition des responsabilités et des pouvoirs dans notre fédération est telle que notre objectif commun de régler les questions autochtones ne peut se réaliser que par un travail concerté de tous les niveaux entre eux et avec les Autochtones. Il nous faut aller au-delà des débats et des désaccords sur les compétences et les responsabilités, et recourir à d'autres approches qui s'inspirent du partenariat.

Nous connaissons déjà certains exemples qui témoignent de la façon dont les gouvernements et les Autochtones peuvent agir en coopération pour régler les questions autochtones. Parmi ces exemples, on trouve le processus des traités de la Colombie-Britannique, la table des discussions mixtes Canada — Saskatchewan avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et l'initiative conjointe de développement économique au Nouveau-Brunswick. Dans la même veine, un processus tripartite en matière d'autonomie gouvernementale existe dans la plupart des provinces pour répondre aux aspirations des Métis et des Autochtones vivant hors des réserves à ce chapitre. Ces approches fructueuses peuvent servir d'excellents tremplins.

Des partenaires dans la conception, l'élaboration et la prestation

Il importe aussi, dans un partenariat renouvelé, de reconnaître que les Autochtones doivent participer pleinement à la conception et à la prestation des programmes et des politiques qui concernent leur vie et leurs collectivités. À cet effet, le gouvernement fédéral continuera à travailler avec les collectivités autochtones et leurs organisations pour définir une vision d'avenir commune sur les mesures prioritaires à prendre. Le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements et les institutions autochtones travailleront avec les autres niveaux de gouvernement, le secteur privé, les organismes à but non lucratif et de bénévoles et d'autres intervenants, selon les circonstances, dans la conception et la mise en œuvre des initiatives aux niveaux national et régional.

Le gouvernement fédéral déploie également des efforts concertés pour élaborer des initiatives nouvelles ou renouvelées dans le but d'examiner les besoins des Autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, dans les domaines de l'emploi et de la formation, du développement économique, de la santé, ainsi que des programmes à l'intention des jeunes et des enfants.

Le gouvernement du Canada examinera également la possibilité d'accroître son appui aux organisations autochtones représentatives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, afin de les aider à représenter plus efficacement leurs membres.

La restructuration des institutions fédérales

La Commission royale sur les peuples autochtones a offert un certain nombre de suggestions sur la restructuration des institutions fédérales. Le gouvernement convient du fait que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ainsi que la prestation des programmes et des services devraient être à l'image de la nouvelle relation. Nous sommes disposés à discuter plus amplement au sujet des accords susceptibles d'améliorer les régimes actuels qui pourraient être pris avec des ministères et des institutions.

La langue, le patrimoine et la culture

Le respect et la promotion des cultures, du patrimoine et des langues autochtones constituent des éléments importants d'un partenariat renouvelé. Le gouvernement du Canada travaillera pour aider à préserver les langues autochtones, à la fois pour faire le lien avec notre passé collectif et pour garantir un avenir meilleur aux peuples autochtones. Le gouvernement poursuivra les efforts qu'il déploie auprès des Autochtones afin d'établir à leur intention des programmes visant à préserver, à protéger et à enseigner leurs langues et à en assurer la survie au profit des générations futures.

L'éducation publique

Les partenaires doivent bien se comprendre. À cette fin, les Autochtones et les autres intervenants seront invités à participer à une campagne d'éducation publique qui mettra sur les initiatives, les activités et les programmes existants. Cette campagne cherchera à rejoindre les gens des quatre coins du Canada, y compris les jeunes Canadiens, le milieu régulier et les gens d'affaires, ainsi que les leaders d'opinion et les organisations. Elle visera à présenter les Autochtones, leurs cultures et leurs besoins présents et futurs dans une perspective plus équilibrée, plus réaliste et mieux éclairée.

Les problèmes en milieu urbain

Le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité de répondre aux sérieux problèmes socioéconomiques de nombreux Autochtones vivant en milieu urbain. Il reconnaît en même temps que l'unique façon d'y répondre efficacement exige la participation de tous les intervenants. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a commencé à déployer plus d'efforts pour renforcer les partenariats avec les gouvernements provinciaux et les groupes autochtones pour trouver des façons pratiques d'améliorer la prestation des programmes et des services aux Autochtones vivant en milieu urbain. Un exemple de ces travaux est l'établissement, en collaboration avec le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg, d'un guichet unique pour regrouper la prestation de services à l'intention des Autochtones de cette ville. Le guichet unique permet d'améliorer l'accessibilité aux programmes et aux services gouvernementaux susceptibles d'intéresser les Autochtones et il fournit des renseignements à cet égard. L'initiative favorise aussi un climat de

coopération et de communication entre les gouvernements. Le gouvernement fédéral s'est engagé à poursuivre ses travaux avec les intervenants dans le but de mettre sur pied d'autres initiatives conjointes de cette nature.

Une autre mesure importante à ce chapitre est la publication récente d'un guide sur les initiatives fédérales à l'intention des Autochtones vivant en milieu urbain, qui fournit des renseignements sur plus de 80 initiatives fédérales susceptibles d'intéresser les personnes, les entreprises et les organisations indiennes, inuites et métisses qui se trouvent dans les centres urbains.

Les partenariats internationaux

Le Canada travaille à l'avant-scène de nombreuses questions internationales concernant les peuples autochtones. Les travaux qu'il a effectués aux Nations Unies en matière de rédaction d'une *Ébauche de déclaration sur les droits des peuples autochtones* en sont un exemple. Le Canada s'est engagé à élaborer une déclaration qui reflète la place unique des peuples autochtones dans le monde entier et dont la portée est universelle; qui préconise et défend les droits des Autochtones; qui lutte contre la discrimination; et qui oriente de façon précise et convaincante l'établissement de rapports harmonieux entre les peuples autochtones et l'État dans lequel ils vivent. On peut aussi mentionner les partenariats dans la mise en œuvre de la *Convention sur la diversité biologique* ainsi que les efforts pour promouvoir des possibilités de commerce international pour les produits et l'artisanat fabriqués par les peuples autochtones.

Le partenariat avec les peuples autochtones ici même au Canada revêt une importance considérable dans la politique étrangère du Canada concernant le Nord. Le gouvernement fédéral est déterminé à faire participer les gens du Nord à la définition et à la mise en œuvre des objectifs canadiens à l'égard de la région circumpolaire.

La désignation d'Autochtones à titre de membres permanents du Conseil de l'Arctique témoigne bien de ce partenariat à l'échelle circumpolaire. Le Conseil de l'Arctique est un organisme intergouvernemental qui regroupe huit pays de l'Arctique et qui a pour but de promouvoir la coopération et l'action concertée sur le développement durable et la protection de l'environnement, entre autres. Le Conseil exercera la surveillance et la coordination des programmes mis en œuvre en vertu de la Stratégie de protection de l'environnement arctique.

II. Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

La Commission royale estime que le droit d'exercer l'autonomie gouvernementale est un droit acquis pour les nations autochtones. Elle a aussi fait remarquer que l'exercice de compétences étendues par des collectivités locales ne mènerait pas nécessairement à des gouvernements efficaces ou viables à long terme. Le gouvernement fédéral appuie le concept d'autonomie gouvernementale exercée par des nations autochtones ou d'autres grands groupes d'Autochtones. Il reconnaît la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les institutions et les organisations autochtones, ainsi qu'avec les Autochtones eux-mêmes, dans les initiatives qui vont dans cette direction. Il reconnaît également la nécessité de tenir compte du point de vue des femmes autochtones dans le cadre de ces discussions.

Les Autochtones reconnaissent la nécessité d'avoir des institutions et des gouvernements forts, responsables et durables. Il faut donc assurer que les gouvernements et les institutions autochtones ont les pouvoirs, les mécanismes d'obligation de rendre des comptes et la légitimité nécessaires pour garder la confiance et le soutien de leurs électeurs et des autres gouvernements et institutions ainsi que pour gouverner efficacement. Le gouvernement du Canada travaillera en étroite collaboration avec les Autochtones, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, lorsque cela sera pertinent, afin de faire de cet idéal politique une réalité.

La reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale

Le gouvernement du Canada reconnaît que les Autochtones de ce continent étaient dotés de gouvernements autosuffisants et d'économies viables, de langues distinctes, d'une spiritualité puissante et de cultures aussi riches que diverses, et ce, pendant des milliers d'années. En accord avec les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones, le gouvernement fédéral a reconnu le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les Autochtones en tant que droit existant en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

À l'heure actuelle, il y a environ 80 tables de négociation d'ententes en matière d'autonomie gouvernementale qui regroupent des collectivités inuites et des Premières nations avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les ministères fédéraux poursuivent leur transfert des responsabilités et des ressources en matière de programmes aux organisations autochtones. La prestation de plus de 80 p. 100 des programmes

financés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est maintenant assurée par des organisations ou des gouvernements des Premières nations. En avril 1996, l'administration et le financement des centres éducatifs culturels étaient confiés aux Premières nations, et l'administration du Programme des centres d'amitié autochtones a été transférée à l'Association nationale des centres d'amitié. Par l'entremise d'ententes bilatérales régionales, la responsabilité d'administrer les programmes de soutien à la formation a également été transférée.

Dans le Nord, les gouvernements fédéral et territoriaux ainsi que les organisations autochtones tiennent des discussions, dans le cadre de divers forums tenus à l'échelle de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest, sur les meilleures façons de répondre aux aspirations des Autochtones en matière d'autonomie gouvernementale, sur les plans territorial, régional et local. Les progrès dans l'établissement du Nunavut se poursuivent; ce nouveau territoire permettra aux Inuits de combler leurs aspirations à un nouveau gouvernement territorial. Au Yukon, le gouvernement fédéral a signé six ententes d'autonomie gouvernementale avec des Premières nations et négocie actuellement avec huit autres, pendant que se poursuivent les discussions avec le gouvernement territorial et les Premières nations du Yukon au sujet du transfert des derniers pouvoirs de type provincial au territoire.

Il existe dans la plupart des provinces des processus d'autonomie gouvernementale pour les Métis et les Autochtones vivant hors des réserves. Dans le cadre de ces processus, le gouvernement est disposé à examiner une variété d'approches à l'autonomie gouvernementale, notamment des institutions d'autonomie gouvernementale, le transfert des programmes et des services ou encore les gouvernements populaires. Toutes ces initiatives fournissent aux Autochtones des occasions d'apporter des recommandations quant à la conception et à la prestation des programmes, et devraient mener ultimement au contrôle de ces programmes par les gouvernements et les institutions autochtones. De nouvelles approches adoptées récemment se sont traduites par la conclusion d'accords sur les processus avec le Métis Settlements General Council de l'Alberta, relié aux terres, et avec le Conseil autochtone de Winnipeg, relié au milieu urbain.

La reconnaissance des gouvernements autochtones

Le gouvernement du Canada consultera les organisations des Premières nations, les provinces et les territoires au sujet des instruments qui seraient appropriés pour reconnaître les gouvernements autochtones et

pour établir un cadre de travail doté de principes qui guideront les relations intergouvernementales en matière de compétences. Bien que la Commission royale ait déterminé certains éléments clés qui doivent être envisagés, toute initiative en ce sens ne saurait être entreprise qu'en étroite collaboration avec les Autochtones et les autres intervenants.

Le recensement des Métis

Le recensement constitue l'un des fondements de l'autonomie gouvernementale des Métis et des Autochtones vivant hors des réserves. Le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan ont participé à l'élaboration d'une proposition de recensement avec la nation métisse de la Saskatchewan, et en ont partagé les coûts. Le gouvernement de la Saskatchewan a aussi convenu de participer au financement du recensement, qui devrait être terminé au printemps 1999. Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts pour amener d'autres provinces à partager les coûts du recensement des Métis et des groupes vivant hors des réserves, là où ces derniers le jugent prioritaire.

La mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones signifie travailler avec eux, ainsi qu'avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour :

- renforcer la capacité d'exercer les pouvoirs;
- confirmer la relation fondée sur les traités;
- continuer de traiter les revendications d'une manière juste et équitable.

Le renforcement de la capacité d'exercer les pouvoirs

Comme l'a souligné la Commission royale, de nombreux groupes et nations autochtones ont besoin de soutien pour assumer l'ensemble des responsabilités découlant de l'exercice des pouvoirs, y compris les fonctions législatives, exécutives, judiciaires et administratives. Le gouvernement fédéral reconnaît que la politique fédérale et le processus de négociation actuels, particulièrement au chapitre du renforcement des capacités, peuvent être améliorés. À cette fin, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur le renforcement de la capacité à négocier et à mettre en œuvre l'autonomie gouvernementale.

Le gouvernement est également disposé à étudier, avec les Premières nations, la possibilité d'établir des centres de ressources pour l'exercice des pouvoirs. De tels centres aideraient les Autochtones à élaborer des modèles d'exercice des pouvoirs, offriraient des conseils sur l'atteinte de consensus communautaires et sur des modalités de règlement des différends, et serviraient de centre de renseignements sur les meilleures pratiques. Ces centres pourraient aider les Autochtones à déterminer les

compétences nécessaires. Ils pourraient également jouer un rôle dans le développement de la capacité à gouverner dans des domaines comme la gestion administrative et financière.

Le Nunavut, comme envisagé, posséderait une main-d'œuvre représentative de sa population. C'est pourquoi les parties signataires de l'Accord politique du Nunavut ont accepté un objectif initial (d'ici 1999), selon lequel 50 p. 100 des emplois de la fonction publique seraient occupés par des Inuits. Cette part s'accroîtrait graduellement pour atteindre, à long terme, 85 p. 100, soit la proportion d'Inuits au sein de la population du Nunavut.

Les Inuits ont à relever de nombreux défis, y compris un niveau d'éducation et de formation plutôt bas et des taux de décrochage élevés. Pour répondre à ces problèmes, les parties ont élaboré une stratégie intégrée qui répond aux besoins en matière d'activités de perfectionnement des ressources humaines. Cette stratégie a pour but de combler les lacunes qui existent dans les programmes actuels de planification et de formation en matière de ressources humaines, pour assurer que plus d'Inuits poursuivent leurs études et pour préparer les personnes au marché de l'emploi au Nunavut.

Les femmes autochtones et l'autonomie gouvernementale

Le renforcement des capacités signifie également qu'il faut s'assurer que les femmes autochtones participent activement aux consultations et aux prises de décisions touchant les initiatives d'autonomie gouvernementale. Le gouvernement fédéral reconnaît que les femmes autochtones ont joué traditionnellement un rôle de première importance dans l'histoire des peuples autochtones et accroîtra la participation des femmes dans les processus d'autonomie gouvernementale, en particulier au niveau local. Dans l'esprit de la recommandation de la Commission royale, le gouvernement fédéral examinera la possibilité de fournir des fonds additionnels à cette fin.

La justice autochtone

Le gouvernement poursuivra ses discussions au sujet des orientations qui suivront les activités en matière de justice avec les Autochtones. Nous travaillerons en partenariat avec les Autochtones pour accroître leur capacité de concevoir, de mettre en œuvre et de gérer des programmes communautaires d'administration de la justice qui respectent les normes de base en ce domaine et qui sont pertinents sur le plan culturel. De plus, nous définirons avec les Autochtones des façons différentes de traiter avec le système de justice régulier et les principaux organismes de règlement des différends. Les programmes devront prévoir la participation des femmes à toutes les étapes.

Le perfectionnement professionnel en gestion de l'environnement, des terres et des ressources

Le gouvernement fédéral, en partenariat avec les Premières nations, prévoit élaborer et mettre en œuvre des stratégies de perfectionnement professionnel dans les domaines clés suivants :

- *La rédaction de lois* : il s'agit d'un important élément du renforcement de la capacité législative et exécutive, qui permettra aux Premières nations de se doter de personnel compétent.
- *La gestion des terres et de l'environnement* : on appuiera les initiatives qui visent à dispenser des programmes autorisés de perfectionnement professionnel.
- *L'administration des terres et des ressources* : des initiatives appuieront le transfert accéléré de la gestion des terres, du registre des terres et des fonctions d'arpentage aux Premières nations.
- *Le soutien communautaire* : des initiatives précises de renforcement des capacités viseront à aider les électeurs dans les collectivités autochtones à prendre des décisions éclairées afin de mieux harmoniser les progrès dans l'exercice des pouvoirs avec la façon dont les membres de la collectivité comprennent les changements qui surviennent.

Ces initiatives renforceront la capacité des Premières nations dans des aspects importants de l'exercice des pouvoirs et du développement économique.

La confirmation de la relation fondée sur les traités

Depuis 1701, la Couronne britannique a conclu des traités solennels, conçus pour assurer la coexistence pacifique des peuples autochtones et non autochtones. Pendant des siècles et dans diverses régions du pays, des traités ont été signés afin de répondre à des conditions et à des besoins variés. Les traités entre les peuples autochtones et la Couronne ont constitué la pierre angulaire de leur relation. L'importance de ces traités a été confirmée par la reconnaissance des droits issus des traités, tant historiques que modernes, et des titres ancestraux définis dans la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Le gouvernement du Canada affirme que les traités, tant historiques que modernes, continueront d'être l'élément clé de toute relation future. Le gouvernement fédéral demeure disposé à établir une relation fondée sur les traités avec les groupes qui n'en ont pas signé. Cette relation pourrait être fixée par des ententes de revendications globales ou des ententes d'autonomie gouvernementale à condition que la province ou le territoire touché soit partie à l'entente, au besoin. Dans ce cas, certaines dispositions des ententes d'autonomie gouvernementale conclues avec les Premières nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones vivant hors des réserves pourraient obtenir une protection en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, en tant que droits issus des traités.

En progressant ainsi, le gouvernement fédéral estime que les traités et la relation qu'ils représentent peuvent ouvrir la voie à un avenir commun. La relation continue fondée sur les traités établit le contexte des responsabilités et des droits mutuels qui assurent aux Autochtones et aux non-Autochtones la jouissance paisible et commune de ce grand pays.

La commémoration des traités historiques

Le gouvernement fédéral travaillera en partenariat avec les Premières nations afin de faciliter l'élaboration d'initiatives commémoratives qui reconnaîtront notre patrimoine commun et la relation historique fondée sur les traités, et qui leur rendront hommage.

Les discussions préliminaires avec les Premières nations signataires de traités

En ce qui a trait aux traités historiques, les Premières nations ont souvent fait état de leurs frustrations au sujet des gouvernements qui appréciaient mal l'importance des traités et de la relation qui en découle. Les Premières nations ont tendance à croire qu'au cours des années, beaucoup de promesses contenues dans les traités ont été sans lendemain. Le gouvernement fédéral reconnaît que les parties signataires d'un traité doivent aborder et honorer la relation passée afin d'ouvrir la voie à un avenir fondé sur le partenariat.

À cette fin, le gouvernement fédéral rencontre actuellement les Premières nations signataires de traités afin de connaître leurs points de vue sur la manière dont les traités historiques et les questions connexes pourraient être interprétés en des termes contemporains, tout en reconnaissant pleinement leur intention et leur esprit initiaux. Ces discussions permettront aux parties de développer une compréhension mutuelle des enjeux et d'envisager les façons de créer une relation tournée vers l'avenir. Le gouvernement fédéral entend tenir d'autres discussions préliminaires en réponse aux demandes faites en ce sens par les Premières nations signataires de traités. Puisque de nombreuses dispositions importantes des traités les touchent directement, les gouvernements provinciaux ont également un rôle primordial à jouer dans ce processus.

La transition vers l'autonomie gouvernementale

Le gouvernement du Canada est disposé à travailler en partenariat avec les Premières nations signataires de traités pour qu'elles atteignent l'autonomie gouvernementale dans le contexte d'une relation fondée sur les traités. Par exemple, le gouvernement fédéral, la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et le gouvernement de la Saskatchewan ont entamé un processus, dans le cadre duquel les

discussions sur les traités historiques sont reliées aux négociations touchant les questions d'exercice de pouvoirs, les domaines de compétence et le financement. Le gouvernement fédéral est optimiste et pense que cette démarche d'avenir intégrée mènera à l'établissement de gouvernements plus forts. Il est également disposé à créer des processus intégrés semblables, en consultation avec d'autres Premières nations signataires de traités.

Les commissions sur les traités

L'expérience du gouvernement fédéral indique qu'une commission indépendante sur les traités peut grandement aider en facilitant les discussions sur les traités, l'exercice des pouvoirs, les domaines de compétence, le financement et l'éducation publique. Pour en témoigner, on peut citer le Bureau du Commissaire aux traités de la Saskatchewan, établi en accord avec le gouvernement fédéral, les Premières nations signataires de traités et le gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral est disposé à envisager la création de nouvelles commissions sur les traités afin de favoriser le renouvellement des traités et la mise en place de l'autonomie gouvernementale, lorsque les parties en cause conviennent qu'une telle approche serait utile.

L'amélioration du processus des revendications

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a négocié 61 revendications particulières et revendications de droits fonciers issus de traités, représentant 417 000 hectares de terres et 323 millions de dollars en indemnités. Au Manitoba, le gouvernement a conclu une entente de revendications de droits fonciers issus de traités, représentant 440 000 hectares et 75 millions de dollars.

Depuis 1993, sept ententes de revendications globales ont été réglées, représentant 66 000 kilomètres carrés de terres et environ 230 millions de dollars en indemnités. À l'heure actuelle, quelque 70 négociations de revendications territoriales globales sont en cours, et le gouvernement s'efforce de maintenir cette lancée.

Les revendications globales et la certitude

Le gouvernement du Canada est prêt à discuter de sa démarche actuelle en matière de politiques et de processus des revendications globales avec ses partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux afin d'aborder les préoccupations exprimées à leur sujet et d'y répondre. Le gouvernement continuera à travailler avec ses partenaires pour envisager d'autres méthodes possibles de règlement des revendications globales qui offriraient une plus grande certitude à cet égard à toutes les parties concernées.

Un organisme de revendications indépendant

Le gouvernement du Canada travaille depuis un certain temps avec les Premières nations en vue de présenter des recommandations à l'égard d'un organisme de revendications indépendant qui pourrait rendre des décisions exécutoires sur l'acceptation ou le rejet de revendications. Nous travaillons en collaboration avec les organisations des Premières nations pour déterminer l'étendue des pouvoirs que cet organisme pourrait exercer dans son rôle de facilitateur, d'arbitre ou de médiateur des différends susceptibles d'opposer le Canada aux Premières nations dans le cadre du processus de négociation.

III. Établir une nouvelle relation financière

Le gouvernement du Canada travaillera en partenariat avec les gouvernements et les organisations autochtones pour établir une nouvelle relation financière qui assure un financement plus stable et plus prévisible, qui suppose l'obligation de rendre des comptes et qui maximise la production de recettes autonomes.

Pour les Premières nations, cela signifie mettre en place de nouvelles relations financières qui permettront aux gouvernements des Premières nations d'obtenir une plus grande autonomie et une meilleure autosuffisance, par l'entremise de nouvelles dispositions de transferts élargies, de l'autorité financière des Premières nations, de partage des recettes provenant des ressources et de mesures incitatives visant à augmenter la capacité des Premières nations à générer des recettes autonomes.

Les accords de financement

Récemment, le gouvernement fédéral a apporté des améliorations à son cadre financier, lequel prévoit maintenant des accords pluriannuels en matière de financement, qui offrent aux Premières nations une plus grande souplesse dans la conception de leurs programmes et leur permettent d'allouer des fonds en fonction des priorités de leurs collectivités. En 1996-1997, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a transféré environ un milliard de dollars à près de 300 Premières nations dans le cadre d'ententes pluriannuelles. En vertu d'ententes récentes, la gestion des programmes des centres d'amitié autochtones et des centres culturels et éducatifs a été transférée à leurs organisations nationales respectives. Des ententes similaires seront étudiées et mises en œuvre lorsque les circonstances le permettront.

Le gouvernement continuera à travailler en partenariat avec les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux afin d'améliorer davantage sa relation financière avec les gouvernements et les institutions autochtones. Les futures ententes pluriannuelles établiront une

formule de financement claire, qui assurera un apport de revenus plus stable et plus prévisible, afin de faciliter la planification financière et la planification de programmes. Le gouvernement entend également élaborer un processus de renouvellement des ententes de financement avec ses partenaires autochtones. Le processus a pour objectif global d'assurer que les programmes et les services offerts par les gouvernements et les institutions autochtones sont raisonnablement comparables à ceux qui sont offerts dans les collectivités non autochtones.

Les Premières nations ont manifesté leur intérêt à améliorer les accords de financement. Des progrès ont aussi été réalisés en regroupant les ententes financières conclues avec divers ministères en une seule. Par exemple, Santé Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont lancé un projet pilote conçu pour créer une entente financière combinée pour les gouvernements des Premières nations, ce qui permet de réaliser des économies dans les coûts administratifs.

Des tables de négociations mixtes sont en voie d'être mises sur pied dans plusieurs provinces afin de faciliter l'élaboration de mécanismes de transferts financiers de gouvernement à gouvernement, au profit des gouvernements des Premières nations. Ces accords en matière de transferts permettront des transferts justes, stables et équitables tout en tenant compte des responsabilités et des circonstances. La relation financière constitue aussi un enjeu dans les négociations actuelles sur l'autonomie gouvernementale.

L'obligation de rendre des comptes

Reconnues organismes publics, les Premières nations adoptent des mécanismes d'obligation de rendre des comptes améliorés qui se comparent à ceux des autres gouvernements au Canada. Toute nouvelle relation financière doit faire en sorte que les gouvernements et les institutions autochtones rendent des comptes à leurs membres, grâce à des cadres de travail fondés sur les principes de la transparence, de la divulgation et du redressement communs à tous les gouvernements au Canada. Cela comprend la mise en place progressive de normes gouvernementales sur l'administration des finances, les mesures de contrôle internes, les comptes publics et les vérifications.

Les Premières nations et des membres du secteur de la comptabilité ont déjà mis sur pied un projet visant à rendre les états financiers des Premières nations pertinents et accessibles aux membres des collectivités et aux autres utilisateurs. De son côté, le secteur de la comptabilité s'est engagé dans un processus d'examen des besoins des Premières nations dans les structures comptables qu'elles élaborent.

Le principe d'obligation de rendre des comptes, tant à l'égard de membres des collectivités qu'à l'égard du gouvernement du Canada, sera renforcé au moyen de rapports réguliers sur l'atteinte de résultats définis par des critères et par l'évaluation périodique de l'efficacité des ententes financières conclues avec les gouvernements autochtones.

En plus des nouvelles priorités visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes, il demeure impératif de démontrer le bon fonctionnement du cadre en place. De concert avec nos partenaires des Premières nations, nous mettrons en œuvre des mesures améliorées afin d'assurer une application convenable et cohérente des régimes d'obligation de rendre des comptes existants.

Les recettes autonomes

Les gouvernements autochtones désirent accroître leur autonomie financière. Le gouvernement fédéral appuie cet objectif. Il travaillera avec ces gouvernements pour accroître leur capacité de générer des recettes autonomes grâce au développement économique et aux ressources internes. On élaborera des modèles sur l'intégration des recettes autonomes au coût des gouvernements. Le partage des recettes provenant des ressources avec des collectivités autochtones sera aussi encouragé, dans le cadre des négociations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

La cueillette et l'échange de données

Le fonctionnement efficace de toute nouvelle relation financière dépend de la présence de données à la fois significatives et pertinentes, en particulier dans le cas d'un système de transfert financier. Il est nécessaire de disposer de données fiables pour mesurer le rendement par rapport aux objectifs des programmes. Afin d'améliorer cette capacité dans les collectivités des Premières nations, Statistique Canada offrira chaque année de la formation sur la collecte de données statistiques et les techniques d'analyse à quelque 30 ou 40 Autochtones. De plus, Statistique Canada coordonnera une enquête sur les peuples autochtones après le recensement de 2001. Ce sondage constituera une démarche intégrée pour la collecte d'information pertinente aux besoins des Autochtones et d'autres niveaux de gouvernement.

La réduction du fardeau administratif pour les Métis et les groupes autochtones vivant à l'extérieur des réserves

Même si les principes décrits ci-dessus peuvent s'appliquer de façon générale, le gouvernement a aussi examiné plus précisément les exigences particulières des Métis et des groupes autochtones vivant à l'extérieur des réserves. Le gouvernement cherchera à conclure des ententes de financement pluriannuelles avec ces groupes et à harmoniser les exigences à l'égard des rapports financiers au sein des ministères

fédéraux chaque fois que possible, tout en maintenant le principe de l'obligation de rendre des comptes. Ces initiatives contribueront à créer un cadre plus stable et plus prévisible pour les Métis et les groupes autochtones vivant à l'extérieur des réserves et devrait réduire le fardeau administratif de ces derniers.

IV. Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens

Renforcer les collectivités autochtones pour que leur économie soit saine et durable requiert de nouvelles façons de contribuer à habilitier les personnes et leurs collectivités. La Commission royale sur les peuples autochtones parlait d'un cercle de bien-être dans lequel l'autonomie gouvernementale, l'autosuffisance économique, la guérison et un partenariat fondé sur le respect mutuel constituent les plus importantes composantes.

Le bien-être se mesure en fonction de certains facteurs qui sont importants pour tous les Canadiens. Ils regroupent l'environnement physique, comme l'accès à un logement convenable et à l'eau potable, l'accès à l'éducation et aux occasions de formation, la possibilité de participer à l'économie et de gagner sa vie, ainsi que l'accès aux services de santé et aux services sociaux et culturels nécessaires pour demeurer en santé et jouir du bien-être.

Ces facteurs font également ressortir l'importance d'acquérir des compétences, à titre individuel et collectif. Au fur et à mesure que se concrétise l'autonomie gouvernementale, les collectivités autochtones devront avoir accès à des compétences de plus en plus spécialisées en matière de politiques et de programmes, ainsi qu'aux structures administratives afin d'assurer un bon exercice des pouvoirs. Les Autochtones devront pouvoir obtenir, quel que soit leur lieu de résidence, un accès équitable à des programmes et à des services pertinents sur le plan culturel, en vue de contribuer à améliorer leur qualité de vie.

Les initiatives fédérales prises antérieurement ont apporté certaines améliorations, mais de larges écarts existent encore entre la qualité de vie des Autochtones et celle de la plupart des autres Canadiens. Il est devenu de plus en plus important de miser sur quelques-uns des principaux facteurs pouvant contribuer au cercle de bien-être des Autochtones et de leurs collectivités. Cela se traduit dans un plan d'action réfléchi, qu'il nous faut mettre en œuvre avec les Autochtones et les autres partenaires, dans trois domaines importants :

- l'amélioration de la santé et de la sécurité publique;
- l'investissement dans les ressources humaines;
- le renforcement du développement économique.

L'amélioration de la santé et de la sécurité publique

Selon chacun des indicateurs sociaux et des indicateurs de la santé, les Autochtones accusent un retard par rapport aux autres Canadiens. Nous sommes déterminés à travailler, en partenariat, pour faire changer la situation.

Les Autochtones constituent le segment de la population canadienne qui connaît la croissance démographique la plus rapide. On prévoit que ce taux de croissance chez les Indiens inscrits s'élèvera à 2,7 p. 100 dans les réserves et à 2,8 p. 100 en dehors des réserves, entre 1996 et l'an 2000. Entre 1991 et l'an 2000, la population des Métis et des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves s'accroîtra, selon les prévisions, de 18 p. 100.

Environ 50 p. 100 de la population autochtone totale est âgée de moins de 25 ans, y compris près de 60 p. 100 de la population des Indiens inscrits. C'est donc dire que les besoins en matière d'infrastructure, d'éducation et de possibilités de développement économique augmentent très rapidement. Le gouvernement du Canada est déterminé à travailler en partenariat en vue de répondre aux besoins que générera une telle croissance démographique et d'améliorer les conditions de vie dans les collectivités autochtones.

L'amélioration de l'infrastructure communautaire

Notre sentiment de bien-être dépend largement de notre accès à un logement de bonne qualité. Cinquante pour cent des logements dans les réserves des Premières nations doivent être renoués ou remplacés. La nouvelle politique de logement à l'intérieur des réserves, mise en œuvre en 1996, définit un cadre solide, comprenant les réformes structurelles requises en fonction desquelles des améliorations durables sont apportées.

Cette nouvelle politique offre aux Premières nations une meilleure maîtrise tout en renforçant l'obligation de rendre des comptes. L'élaboration de programmes communautaires et de plans pluriannuels en matière de logement donne aux Premières nations la souplesse voulue pour répondre aux divers besoins de leurs collectivités à ce sujet. La politique encourage les collectivités à créer des liens entre les initiatives en matière de logement, le développement économique communautaire, la création d'emplois et le perfectionnement des compétences. Elle favorise aussi les partenariats avec le secteur privé et la hausse des investissements privés dans les réserves.

L'exemple d'une collectivité de Première nation en Ontario illustre bien la façon dont la nouvelle politique fonctionne. La Première nation a élaboré une série de programmes en matière de logement pour répondre aux divers besoins des résidents de la collectivité, notamment la

construction d'unités de logements locatifs pour les personnes à faible revenu ou comme première propriété, ainsi que des possibilités d'accès à la propriété. La Première nation a récemment gagné un prix de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour la construction de cinq maisons conçues pour des aînés autonomes.

Le gouvernement reconnaît que le logement constitue une priorité et prévoit augmenter les investissements en plus des ressources existantes pour accélérer la mise en œuvre, par les Premières nations, de la nouvelle politique de logement à l'intérieur des réserves.

Les Premières nations continuent d'avoir accès au Programme de logement sans but lucratif de la SCHL, qui subventionne chaque année le logement social. Les Premières nations peuvent aussi se prévaloir du Programme d'aide à la remise en état des logements et du programme d'aide aux maisons de refuge de la SCHL. Ce dernier programme contribue à offrir un refuge sécuritaire aux victimes de violence familiale.

Le gouvernement fédéral continuera d'apporter un soutien financier au logement pour les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, par l'entremise des subventions annuelles de la SCHL tirées du portefeuille actuel du logement social. De plus, les ménages ou les organisations autochtones à l'extérieur des réserves bénéficient également du Programme d'aide à la remise en état des logements, du programme Logements adaptés : aînés autonomes et du programme d'aide aux maisons de refuge de la SCHL.

De plus, la SCHL poursuit les travaux qu'elle mène avec les intervenants autochtones et d'autres parties intéressées en vue de faciliter l'accès des ménages autochtones au marché résidentiel du secteur privé. Dans le cadre d'un projet pilote lancé en 1996 et mené conjointement par la SCHL et l'Aboriginal Capital Corporation, la société de fiducie All Nations agit à titre de mandataire de la SCHL pour le financement ou le refinancement de projets de logements autochtones, en vertu du Programme de logement à l'intérieur des réserves et du Programme de logement des Autochtones en milieu urbain.

Une eau pure est essentielle à une bonne santé. En 1995, un sondage mené conjointement par le MAINC et Santé Canada démontrait que 211 systèmes d'approvisionnement en eau potable et 64 systèmes de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations posaient des risques sérieux pour la santé et la sécurité et nécessitaient des améliorations. Le gouvernement fédéral a réagi à la situation en réaffectant des ressources afin de combler ces besoins fondamentaux au chapitre de l'infrastructure des collectivités. Jusqu'à présent, on a entrepris des travaux pour remédier aux problèmes dans plus de trois quarts des cas.

Depuis 1987, la proportion des maisons dans les réserves qui jouissent d'un service d'approvisionnement en eau potable est passé de 74 à 96 p. 100, et la part de celles qui pouvaient compter sur un système de traitement des eaux usées a augmenté de 67 à 92 p. 100. Cependant, il reste encore beaucoup de projets en attente et un plus grand nombre de systèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées sont requis pour répondre à la croissance prévue du nombre de logements. Régler ces problèmes en matière de santé et de sécurité demeure une priorité pour le gouvernement. Il continuera d'attribuer des ressources supplémentaires en vue de répondre aux besoins en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations.

Des collectivités en santé

Au nombre des principaux programmes de santé communautaires, on compte les soins infirmiers, les représentants de la santé communautaire, un programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones, et un programme pour la santé des enfants, appelé Grandir ensemble. La stratégie Pour des collectivités en bonne santé a été annoncée en 1994. Cette stratégie se divise en deux volets : une stratégie de transfert pour faciliter le contrôle communautaire des ressources liées aux soins de la santé et une stratégie de programme pour combler, en priorité, les lacunes concernant les services dans des domaines comme la santé mentale, l'inhalation de solvants ou les soins infirmiers à domicile.

Les responsabilités relatives aux programmes de santé sont actuellement transférées aux Premières nations pour que la gestion et la prestation des programmes soient assurées au niveau de la collectivité. À la fin de 1997, environ 30 p. 100 des Premières nations avaient signé des accords de transfert concernant la santé et 12 p. 100, un accord d'intégration. Près du tiers des autres collectivités de Premières nations participent à la planification préalable au transfert.

La formation de spécialistes autochtones en soins de santé peut contribuer grandement à améliorer la santé des Autochtones. C'est ce que fait l'actuel Programme de carrières pour les Indiens et les Inuits dans le domaine de la santé. Le travail se poursuivra avec toutes les parties liées à l'éducation autochtone, pour faire en sorte que les carrières dans le domaine de la santé demeurent une priorité.

Le diabète constitue une préoccupation nationale croissante. Cette maladie est trois fois plus fréquente chez les Autochtones que chez les autres Canadiens. Le gouvernement travaillera pour qu'une plus grande attention soit portée à la prévention, au traitement et à la recherche sur le diabète dans les collectivités autochtones.

Un institut de la santé autochtone

Il est important de mieux connaître et comprendre les meilleures méthodes pour aborder les problèmes sociaux et les problèmes concernant la santé au sein de la population autochtone. En misant sur les compétences et les programmes déjà en place, les Autochtones détermineront eux-mêmes les stratégies qui leur seront les plus bénéfiques. Pour ce faire, on envisage créer un institut de la santé autochtone, au profit des Autochtones vivant dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Cet institut pourrait, par exemple, effectuer des recherches médicales centrées sur les besoins des Autochtones, recueillir et diffuser de l'information sur les traitements et les médicaments appropriés sur le plan culturel, appuyer la formation élémentaire et supérieure des travailleurs autochtones dans le domaine de la santé et servir d'appui pour ces travailleurs dans les collectivités autochtones.

Une meilleure sécurité publique

Le gouvernement fédéral s'est aussi engagé à améliorer la sécurité des Premières nations en leur donnant accès à des services de police professionnels, efficaces, pertinents au niveau culturel et responsables envers les collectivités qu'ils desservent. En vertu de la Politique sur la police des Premières nations, adoptée en 1991, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations travaillent ensemble en vue de négocier des ententes tripartites concernant des services de maintien de l'ordre qui répondent aux besoins particuliers de chaque collectivité. Les coûts de ces services sont partagés entre le gouvernement fédéral (52 p. 100) et le gouvernement provincial ou territorial concerné (48 p. 100). Quelque 290 collectivités des Premières nations peuvent compter sur des services de police, fournis dans le cadre de plus d'une centaine d'ententes.

En raison du succès remporté par cette politique, le gouvernement consacrera des ressources supplémentaires à la mise sur pied d'autres services de police des Premières nations. Il travaillera avec les Premières nations à accorder une plus grande attention à la prévention du crime, en particulier ceux commis envers les groupes vulnérables comme les enfants, les femmes et les jeunes.

L'investissement dans les ressources humaines

Investir dans les ressources humaines signifie aider les individus à acquérir l'éducation, la formation et les compétences nécessaires à l'autonomie. Le gouvernement travaillera en partenariat avec les Autochtones en vue de favoriser le bien-être des personnes, des familles et des collectivités.

Un meilleur départ pour les enfants

L'investissement dans les ressources humaines autochtones s'effectue d'abord auprès des enfants. Une vie saine débute par des premières années en santé. En poursuivant le programme Bon départ pour les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves et en l'élargissant pour couvrir aussi les collectivités vivant dans les réserves, le gouvernement s'efforcera, avec les Autochtones, de répondre aux besoins de développement de la première enfance autochtone. De plus, le programme de soins aux enfants des Premières nations et aux enfants inuits, qui a été élaboré durant le dernier mandat, se poursuivra.

Le gouvernement s'est également engagé à travailler avec les Premières nations pour s'assurer que leurs enfants, à l'instar des autres enfants canadiens, pourront profiter du Régime national de prestations pour enfants lorsqu'il sera mis en œuvre à l'échelle nationale en juillet 1998. Un avantage accru pour l'enfance sera offert par le gouvernement fédéral aux familles à faible revenu dans les collectivités des Premières nations. Les économies réalisées en matière d'aide sociale, grâce à ces changements dans les réserves, pourront être réinvesties dans les collectivités des Premières nations, afin d'aider à atténuer la portée et les conséquences de la pauvreté chez les enfants et d'appuyer la réforme de l'aide sociale.

La stratégie pour les jeunes et l'éducation

Trop de jeunes Autochtones ne terminent pas leurs études secondaires. Ils quittent l'école avant d'avoir acquis les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi et sans connaître la langue et la culture de leur peuple. Le gouvernement fédéral reconnaît qu'un avenir solide pour les Autochtones dépend de l'avenir offert aux jeunes Autochtones.

De concert avec les Premières nations, le gouvernement appuiera la réforme de l'éducation dans les réserves. L'objectif sera d'améliorer la qualité et la pertinence culturelle de l'éducation dispensée aux élèves des Premières nations; d'améliorer l'efficacité de l'enseignement; de favoriser la participation des parents et de la collectivité dans les écoles; d'améliorer la capacité des systèmes scolaires des Premières nations sur le plan de la gestion et du soutien; et d'améliorer l'apprentissage en offrant un meilleur accès à la technologie dans les écoles des Premières nations. Au nombre des exemples de réussite au chapitre de l'utilisation de la technologie, on peut mentionner l'installation du Réseau scolaire canadien et l'initiative d'Industrie Canada pour procurer des ordinateurs aux écoles des Premières nations.

En améliorant la qualité de l'éducation, le gouvernement s'efforcera, avec les Premières nations, d'encourager les jeunes à rester aux études. Ces initiatives auront pour but d'augmenter le nombre de diplômés du niveau secondaire et d'assurer que les jeunes des Premières nations quittent l'école remplis d'optimisme quant à leur avenir.

Dans le cadre de la Stratégie Emploi Jeunesse, instaurée en 1996, le gouvernement s'est engagé à maintenir l'appui qu'il accorde aux jeunes des Premières nations, aux jeunes Métis et aux jeunes Inuits pour leur permettre d'explorer des options de carrière pendant qu'ils sont aux études et d'acquérir une expérience concrète de travail.

Au sein de l'économie actuelle, le travail autonome est de plus en plus à la source de la création d'emplois. Le gouvernement a accru son appui aux jeunes entrepreneurs par des moyens comme l'Initiative pour les jeunes entrepreneurs autochtones annoncée récemment, qui offre des prêts, de l'encadrement et des services aux entreprises par le biais des organisations financières autochtones.

Les centres polyvalents pour les jeunes vivant en milieu urbain

Pour mieux rejoindre les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain, le gouvernement a l'intention d'établir un réseau de centres polyvalents, relié aux centres d'amitié ou à d'autres organisations communautaires autochtones. Les jeunes y seront encouragés à ne pas décrocher et à terminer leurs études. On y offrira aussi des programmes en matière de planification de carrière, de possibilités d'emploi, ainsi que des activités récréatives dans un milieu chaleureux et approprié à leur culture.

La réforme de l'aide sociale

Le gouvernement propose de travailler avec les Premières nations à la réforme du programme d'aide sociale dans les réserves en vue de favoriser l'autonomie personnelle et d'améliorer les perspectives d'emploi pour les travailleurs des Premières nations. Cette initiative aura pour objet d'appuyer les Premières nations dans leurs efforts visant à remanier leurs régimes d'aide sociale, de façon à s'éloigner d'un maintien passif du revenu et à se réorienter vers des mesures actives. L'initiative aura comme principe fondamental de relier le régime d'aide sociale aux possibilités d'emploi et de formation au sein de la collectivité. Une des priorités visera à appuyer le renforcement des capacités en gestion et en administration pour mettre en place un régime actif, administré en fonction des cas et pour renforcer davantage les systèmes de données et d'information.

La formation et l'acquisition de compétences

Le gouvernement travaillera aussi avec ses partenaires autochtones à la mise en œuvre d'une stratégie quinquennale de développement des ressources humaines autochtones, qui prolongera les accords sur les perspectives d'emploi des Autochtones, lorsqu'ils prendront fin en 1999. La stratégie a pour objectif de fournir aux groupes autochtones une série d'instruments pour accroître l'emploi. Elle s'adressera à tous les Autochtones vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves et comportera un système d'obligation de rendre des comptes fondé sur les résultats obtenus au chapitre de la création d'emplois et de l'autosuffisance. Pour réussir à relever les défis en matière de ressources humaines auxquels les Autochtones doivent faire face, il faudra créer un partenariat d'envergure entre les groupes autochtones, les gouvernements, le secteur privé et les institutions concernées.

Dans le contexte de cette stratégie, le gouvernement cherchera, avec ses partenaires, à établir un conseil de développement des ressources humaines autochtones dirigé par le secteur privé. Le conseil regroupera des spécialistes autochtones et des spécialistes venant du monde des affaires, du milieu universitaire et du marché du travail. Ensemble, ils pourront se pencher sur les meilleures façons de relever les défis en matière de ressources humaines. Par la même occasion, le secteur privé pourrait être encouragé à assumer une part des responsabilités visant à améliorer l'accès des Autochtones au marché de l'emploi. La stratégie se concentrera sur les Autochtones vivant en milieu urbain, sur les enfants autochtones et sur les jeunes Autochtones, pour ainsi améliorer le bien-être.

Les groupes et les organisations autochtones continueront de faire partie intégrante du processus de développement des ressources humaines. Le gouvernement sollicitera leurs opinions quant à la meilleure manière de mettre en œuvre la stratégie et d'établir le conseil proposé. Nous travaillons également en partenariat à élaborer de meilleures pratiques et des prévisions plus justes à propos des exigences en matière de formation de la main-d'œuvre et de possibilités d'emplois.

Le renforcement du développement économique

Les emplois et la création de richesses sont des ingrédients essentiels à la prospérité et à l'autosuffisance des collectivités autochtones ainsi qu'à l'efficacité de l'autonomie gouvernementale. Cette transition vers l'autosuffisance n'est pas toujours facile, en raison des capacités et des possibilités économiques limitées de nombreuses collectivités autochtones. Ces dernières ont difficilement accès aux instruments nécessaires à la réalisation de l'autosuffisance économique, c'est-à-dire les capitaux d'investissement, les marchés pour leurs produits et leurs services, l'expérience professionnelle requise, l'accès aux terres et aux ressources ainsi que l'innovation en milieu de travail.

Le gouvernement travaillera en partenariat avec les dirigeants autochtones, les gens d'affaires et les collectivités, l'Office national de développement économique des Autochtones, le secteur privé, les provinces et les territoires, ainsi que les organismes à but non lucratif et de bénévoles afin d'augmenter les possibilités de développement économique et d'aplanir les obstacles. Dans le cadre de cette approche, le gouvernement participera à des tribunes sectorielles, nationales et régionales portant sur le développement économique, en vue de cerner les priorités et de formuler de nouvelles initiatives. Un forum de ce genre, soit l'initiative conjointe de développement économique, a été mis en branle au Nouveau-Brunswick en 1996.

L'accès aux capitaux

L'accès aux capitaux d'emprunt et aux capitaux propres représente une question importante pour les entreprises autochtones et le développement des collectivités. Le gouvernement a fourni son appui à la création d'un groupe de travail sur le financement du développement économique des Autochtones en 1995. Il se penche actuellement sur les conclusions et les recommandations concernant un accès accru aux capitaux d'investissement récemment publiées par ce groupe. Plus précisément, le gouvernement, les dirigeants autochtones et le secteur des services financiers travaillent ensemble pour accroître la disponibilité des instruments et des services de prêts commerciaux pour les entreprises et les collectivités autochtones. Avec l'aide d'institutions comme les sociétés de financement des Autochtones, les sociétés d'aide au développement des collectivités et la Banque de développement du Canada, nous explorons également des façons d'augmenter l'accès aux capitaux destinés au développement, qui ne sont pas offerts sur les marchés financiers commerciaux. De plus, le gouvernement a indiqué sa volonté de discuter l'idée d'accorder des crédits d'impôt aux investisseurs dans des sociétés de capital-risque autochtones.

Le gouvernement cherche aussi à accroître le financement des capitaux propres devant servir aux entreprises des Premières nations en élargissant son « Opportunity Fund ». Le fonds sert à investir dans des entreprises des Premières nations comme une usine de fabrication de produits du bois, en Alberta, qui prévoit employer de 25 à 30 membres de la bande et réaliser des ventes annuelles de l'ordre de 1,6 million de dollars.

L'accroissement de l'accès aux marchés

L'accès au marché se révèle un autre domaine propice au partenariat. La majorité des 20 000 entreprises autochtones au Canada sont de petites entreprises et répondent à des besoins locaux ou régionaux. Il importe que l'industrie et les gouvernements joignent leurs efforts sur tous les plans, pour travailler avec les entreprises autochtones à l'accroissement des occasions d'affaires sur les marchés actuels et sur les nouveaux marchés, grâce à l'encadrement, aux coentreprises et à la formation de fournisseurs.

Le gouvernement fédéral effectue des progrès au chapitre de l'ouverture de ses marchés d'approvisionnement. En vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, 39 ministères et organismes fédéraux ont établi des objectifs précis et ont attribué à des entreprises autochtones des marchés d'une valeur totale de plus de 50 millions de dollars, pour l'année 1997 seulement. Le gouvernement cherchera à faire participer le secteur privé, les provinces et les municipalités à des initiatives conjointes et à un échange de renseignements sur les meilleures pratiques, afin d'augmenter les chances des entreprises autochtones d'obtenir ces marchés d'approvisionnement. Des efforts concertés seront également déployés pour exploiter les possibilités avec des organismes internationaux comme la Banque interaméricaine de développement et le fonds latino-américain pour le développement des peuples indigènes d'Amérique et des Caraïbes.

Le gouvernement cherche aussi à ouvrir les marchés d'exportation aux entreprises autochtones dirigées par des hommes et des femmes autochtones et à améliorer leur capacité à desservir de tels marchés. Des missions commerciales ont eu lieu en Europe et aux États-Unis pour faire la promotion de produits autochtones. Des représentants d'entreprises autochtones participeront en janvier 1998 à la mission de l'Équipe Canada du Premier ministre en Amérique latine.

Entreprise autochtone Canada a cerné le développement des marchés d'exportation comme cible de ses efforts. Des travaux viennent de s'amorcer dans le cadre d'une stratégie de trois ans en vue d'améliorer l'accès aux marchés et de mieux préparer les entreprises autochtones du Canada à développer des marchés outremer. Par exemple, de l'appui a également été offert au conseil tribal de Meadow Lake pour établir une cœntreprise avec les Indiens Miskito du Nicaragua, en vue de l'exploitation de concessions forestières et de la création de possibilités dans le domaine du tourisme.

Récemment, des dirigeants d'entreprises autochtones, des représentants fédéraux et provinciaux et la Commission canadienne du tourisme ont convenu de créer une équipe Canada sur le tourisme autochtone, en vue de promouvoir les possibilités sur ce plan. Le gouvernement fédéral contribuera à l'élaboration de stratégies de commercialisation internationale du tourisme autochtone, qui comprendront un système de normes, de contrôle de la qualité et de mesures pour assurer que les projets menés dans le domaine du tourisme ne nuisent pas à l'environnement. De telles initiatives comportent d'énormes possibilités économiques, notamment pour plusieurs collectivités éloignées.

Un accès accru aux terres et aux ressources

De nombreuses Premières nations perçoivent les terres et les ressources naturelles comme le plus important facteur de la création d'emplois et du développement économique. Le gouvernement travaillera avec les Premières nations, les provinces et les territoires pour renforcer les

processus de cogestion et pour offrir un accès accru aux terres et aux ressources. Il visera aussi à accélérer la participation des Autochtones à l'exploitation des ressources dans les collectivités autochtones et dans leurs environs, ainsi qu'à accroître les avantages que peuvent en tirer les collectivités. Le gouvernement réitère aussi son engagement à l'endroit du processus des revendications, qui procure aux membres des Premières nations un accès accru aux terres et aux ressources.

Le gouvernement augmentera le financement accordé aux initiatives liées aux ressources, afin que les collectivités des Premières nations puissent profiter davantage des projets de mise en valeur des ressources, de la cogestion des ressources, de la cueillette et des possibilités de marchés qui découlent des ressources.

Une nouvelle stratégie pour accroître les compétences des collectivités des Premières nations en matière de gestion des terres et des ressources est en voie d'élaboration. Le gouvernement travaille avec les Premières nations pour les aider à acquérir les compétences requises au transfert du contrôle et de la gestion du pétrole et du gaz. Le gouvernement agira aussi à titre de partenaire dans des initiatives d'innovation pour favoriser les activités traditionnelles autochtones de la cueillette de produits alimentaires sauvages et du commerce de la fourrure, afin qu'elles soient concurrentielles et durables.

Le gouvernement participe à certaines initiatives de coopération entre les Autochtones, l'industrie et les gouvernements, et il a l'intention d'élargir encore plus ce genre d'activités. Au nombre de celles déjà en cours, on compte l'initiative de développement de la BHP Diamond dans les Territoires du Nord-Ouest, une initiative pour le développement économique du nord de l'Ontario, un processus conjoint de cogestion des ressources en Saskatchewan et les organismes de gestion des ressources fondés sur les règlements des revendications globales dans le Nord.

La Stratégie sur les pêches autochtones et les négociations de traités en cours constituent d'importants mécanismes pour augmenter l'accès des Autochtones aux possibilités en matière de pêche commerciale. Dans ce contexte, 239 permis de pêche commerciale ont été retirés, puis émis au profit de collectivités des Premières nations et d'organisations autochtones depuis 1992. Des fonds additionnels seront maintenant versés pour accélérer la participation des Autochtones à la pêche côtière.

L'innovation

L'adoption de processus de production innovateurs et la création de nouveaux produits revêtent une grande importance pour la survie des entreprises autochtones, pour l'accroissement du nombre d'emplois et pour la création de richesses dans les collectivités autochtones. Le gouvernement s'efforce d'assurer que ses programmes répondent aux besoins des entreprises autochtones en matière d'innovation. L'appui

envers l'innovation figure d'ailleurs parmi les quatre priorités stratégiques qu'Entreprise autochtone Canada a établies au chapitre du financement de l'expansion des entreprises. Le gouvernement augmentera l'accès à l'autoroute de l'information, aidera à élaborer des outils électroniques commerciaux qui répondent aux besoins des entreprises autochtones et appuiera les sociétés autochtones dans la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux services.

De plus, le gouvernement offrira son appui aux initiatives en matière d'innovation dans le secteur des ressources naturelles et à l'établissement d'un réseau pour l'innovation dans le développement économique autochtone. Ce réseau facilitera l'échange de renseignements concernant les meilleures pratiques et les méthodes novatrices de développement économique autochtone entre les gouvernements, le secteur privé, les collectivités autochtones et les entreprises autochtones.

Les initiatives du Nord

Des progrès considérables ont été accomplis dans les territoires qui composent le Nord canadien par la création de partenariats entre les citoyens autochtones et les citoyens non autochtones du Nord. Des progrès ont aussi été accomplis dans le règlement de nombreuses revendications territoriales et la conclusion d'ententes d'autonomie gouvernementale. Le nouveau territoire du Nunavut aura pour effet de modifier la carte du Canada. Le défi pour le Nord consiste à élaborer de nouveaux cadres d'exercice des pouvoirs qui tiennent compte des intérêts des Autochtones de même que des droits partagés avec toute la population canadienne, tout en travaillant à renforcer le fondement économique du Nord.

Un environnement unique

Pour diverses raisons, le milieu visé par les politiques à l'intention des Autochtones dans le Nord diffère considérablement de celui qui existe dans le Sud. On compte très peu de réserves dans le Nord, et la proportion d'Autochtones dans la population y est très élevée – 85 p. 100 dans le Nunavut, 28 p. 100 au Yukon, et près de 50 p. 100 dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest. Même si le nombre total de résidants est très petit, l'ensemble du territoire représente 40 p. 100 du Canada. Dans le cadre d'une entente préétablie de financement avec le gouvernement fédéral, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assure un éventail de programmes sociaux et communautaires aux résidants du Nord, y compris les Autochtones. Dans le sud du pays, ces programmes sont financés par le gouvernement fédéral, pour les Premières nations, et par les provinces, pour tous ceux qui vivent à l'extérieur des réserves. Ces programmes et ces services comprennent le logement, les infrastructures communautaires, les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, les services sociaux et l'éducation. Bien qu'au Yukon le gouvernement fédéral offre plusieurs de ces programmes et de ces services, le gouvernement du Yukon, par l'entremise d'accords semblables, offre certains programmes tels que l'enseignement de niveau primaire et secondaire.

Les fondements pour un partenariat renouvelé sont en grande partie déjà en place dans le Nord, grâce à la signature d'ententes de revendications territoriales globales avec tous les Inuits des Territoires du Nord-Ouest et avec près de la moitié d'autres groupes autochtones du Yukon et de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest.

Un programme pour le Nord

Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre ses efforts pour faire progresser le développement politique et économique dans les deux territoires actuels du Nord et dans le troisième territoire qui sera bientôt établi. Cet objectif sera réalisé en établissant des partenariats solides avec les Autochtones dans l'ensemble du Nord et en incitant le secteur privé et les gouvernements territoriaux à jouer un rôle de premier plan. Avec ces partenaires, nous miserons sur ce qui a déjà été accompli pour réaliser l'objectif visant à assurer l'émergence de collectivités autochtones fortes dans le Nord.

Le défi au **Nunavut** sera d'établir un gouvernement efficace et décentralisé dès le 1^{er} avril 1999, en collaboration avec la population inuite du territoire, et d'atteindre l'objectif que 50 p. 100 des postes de la fonction publique du Nunavut, à tous les niveaux, soient comblés par des Inuits. Le gouvernement s'est engagé à appuyer l'établissement du gouvernement du nouveau territoire, notamment grâce à un investissement considérable dans la formation des Inuits pour leur permettre de travailler dans la fonction publique.

Dans la partie ouest des **Territoires du Nord-Ouest**, le parachèvement des ententes sur les revendications territoriales et des ententes d'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones demeurera une priorité. Le gouvernement fédéral continuera à appuyer le dialogue unique entre les Autochtones et les non-Autochtones, en vue de définir une nouvelle constitution de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest. L'un des principaux enjeux sera d'explorer comment le gouvernement populaire dans les Territoires du Nord-Ouest pourra harmoniser le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale avec les aspirations à l'autonomie gouvernementale des Autochtones du Nord. Parallèlement, il faudra assurer que les Autochtones et les collectivités autochtones partagent les richesses et les avantages escomptés des grands projets de mise en valeur des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest.

Au **Yukon**, le succès découlant du règlement des revendications territoriales conduit à de nouvelles relations entre le Canada, le gouvernement du Yukon et les Premières nations du Yukon, et il aura pour effet de modifier considérablement le cadre d'exercice des pouvoirs dans ce territoire. Avec la participation des Autochtones, des offices publics de gestion des terres et des ressources seront établis partout dans le territoire. De nouvelles ententes sont en cours d'élaboration, sur une base tripartite, pour transférer aux Premières nations la prestation des programmes et des services et pour confier au gouvernement du Yukon les responsabilités de type provincial.

Finalement, dans le contexte du plan d'action pour le Nord, le Canada fait aussi figure de chef de file et les Autochtones assument un rôle clé au chapitre des relations circumpolaires qui unissent les pays de l'Arctique. Madame Mary Simon a été nommée première ambassadrice canadienne aux Affaires circumpolaires. On a conféré à des Autochtones, y compris des Inuits, le statut de participants permanents au Conseil de l'Arctique, qui regroupe huit pays arctiques et dont le mandat porte sur le développement durable et la protection de l'environnement dans les territoires nordiques du monde entier. Le gouvernement fédéral prévoit démontrer son engagement à l'égard de ces enjeux, en étant l'hôte de la Conférence circumpolaire sur le développement durable qui se tiendra à Whitehorse en 1998. Le Canada assume un rôle prépondérant dans la négociation des protocoles internationaux sur les polluants organiques rémanents, qui posent un problème particulier pour l'environnement du Nord.

Rassembler nos forces

Même si l'élaboration de politiques autochtones pour le Nord s'insère dans un contexte unique, les quatre objectifs fondamentaux du Plan d'action du Canada pour les questions autochtones inspirent l'orientation pour l'avenir.

Les partenariats

En plus des ententes sur les revendications territoriales et des ententes d'autonomie gouvernementale, d'autres initiatives de renouvellement du partenariat seront entreprises, notamment un processus de consultation avec les trois territoires du Nord en vue de familiariser les Autochtones de cette région avec le Plan d'action et d'en assurer le suivi, ainsi qu'un projet d'éducation publique pour établir des perspectives plus équilibrées, réalistes et éclairées. Le gouvernement fédéral est disposé à appuyer la poursuite du recensement des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest, en collaboration avec le gouvernement de ce territoire. Les initiatives de guérison communautaire conçues pour tenter de corriger les incidences des sévices physiques et sexuels exercés dans les pensionnats seront aussi entreprises dans le Nord.

L'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Un certain nombre d'engagements pris dans le Plan d'action pour les questions autochtones s'appliquent au Nord. Les groupes autochtones pourront bénéficier du centre de ressources sur l'exercice des pouvoirs qui est proposé. Ils pourront aussi profiter de la proposition relative au renforcement des capacités dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale. Le soutien financier offert aux groupes de femmes

autochtones sera aussi disponible dans le Nord. De plus, des discussions portant sur des initiatives pour commémorer et célébrer le patrimoine commun qui émane du Traité n° 8 et du Traité n° 11 auront lieu avec les bénéficiaires. Il importe aussi de résoudre la question de la « certitude » dans la terminologie utilisée dans les ententes sur les revendications territoriales pour assurer la durabilité des règlements conclus dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest.

La relation financière

Dans l'établissement d'une nouvelle relation financière, le gouvernement du Canada travaillera avec les Autochtones et les gouvernements territoriaux pour accroître l'autosuffisance. Comme c'est le cas pour les initiatives prévues dans le Sud, l'objectif visé dans l'établissement d'une nouvelle relation financière est de garantir une plus grande stabilité et une plus grande prévisibilité dans le financement et d'assurer, pour le financement, l'obligation de rendre des comptes envers les membres des collectivités et les gouvernements qui versent ces fonds. De plus, le gouvernement travaillera en partenariat avec les gouvernements et les institutions autochtones pour maximiser la création de recettes autonomes.

Le renforcement des collectivités et des économies, et le soutien aux gens

De nombreuses composantes du Plan d'action s'appliqueront pour renforcer les collectivités du Nord et établir un fondement économique solide pour la région. Elles comportent, entre autres, l'initiative de Santé Canada pour prévenir le diabète et la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones qui vise à aider les jeunes gens à améliorer leurs compétences et à se trouver de l'emploi.

Le gouvernement travaillera en partenariat avec les dirigeants et les gens d'affaires autochtones, le milieu des affaires en général, les gouvernements territoriaux et les organismes à but non lucratif et de bénévoles à augmenter les possibilités économiques des Autochtones dans le Nord. Les obstacles communs aux Autochtones de partout au Canada, tels que l'accès aux capitaux, les terres et les ressources, et l'expérience de travail seront aplanis grâce aux revendications territoriales globales, aux ententes sur les retombées des projets couvrant la plupart des initiatives de mise en valeur des ressources, à la cogestion des ressources, à l'appui à l'éducation, à la formation et à l'emploi des jeunes, à l'accès amélioré à l'autoroute de l'information dans le Nord et à l'appui au développement des entreprises. La plupart des possibilités concernent les ressources naturelles, le tourisme et l'écotourisme autochtone, ainsi que l'industrie culturelle. La stratégie sur le tourisme

autochtone et les efforts en vue de développer des marchés d'exportation pour les produits autochtones sont dirigés de façon importante vers le Nord. Le gouvernement fédéral appuie également les initiatives touchant le secteur des ressources naturelles, y compris les activités économiques traditionnelles du piégeage et de la cueillette de produits alimentaires sauvages, qui sont particulièrement importantes dans le Nord. Les Premières nations du Yukon seront invitées à continuer à travailler avec le gouvernement dans les domaines d'importance, y compris l'élaboration d'une politique forestière.

La Stratégie de développement durable du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est susceptible de se révéler un outil très important dans le Nord. Elle insiste sur la participation des collectivités aux structures de réglementation établies par le gouvernement, dont certaines seront créées à la suite de règlements des revendications territoriales et dont certaines autres découleront de la conviction que les collectivités créeront des stratégies plus efficaces pour répondre à leurs besoins, si elles sont concernées directement. Tous les partenaires autochtones et non autochtones devront travailler ensemble pour régler les problèmes sérieux dans le Nord, comme le taux de chômage élevé, les pressions démographiques causées par l'augmentation de la population dans les collectivités autochtones et les difficultés éprouvées dans la prestation des services de formation et de santé, et des services consacrés aux jeunes.



Un engagement à procéder à des changements significatifs et durables

Nous avons élaboré ce plan d'action, *Rassembler nos forces*, à titre de première page d'un nouveau chapitre sur la relation entre le gouvernement du Canada et les Autochtones, chapitre qui sera marqué par la volonté de jeter le fondement d'un avenir plus prospère et plus que jamais axé sur la coopération.

L'approche du gouvernement nous invite à renouveler les partenariats avec les Autochtones et leurs gouvernements, à renforcer l'exercice des pouvoirs, à créer un cadre financier à la fois souple et responsable, ainsi qu'à renforcer les collectivités et les économies, et à appuyer les gens. Nos efforts visent des bénéfices ciblés et mesurables à court terme, de même que des objectifs à long terme.

Nous reconnaissons, avec la Commission royale sur les peuples autochtones, qu'une approche véritablement canadienne doit être multidimensionnelle et qu'elle devra faire appel à de nombreuses collaborations. C'est pourquoi *Rassembler nos forces* est conçu pour assurer un cadre de travail global et souple, dans lequel toutes les parties peuvent travailler ensemble pour répondre aux priorités des Autochtones. Nous envisageons un partenariat qui lierait non seulement le gouvernement fédéral et les Autochtones, hommes et femmes, jeunes et aînés, mais aussi les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux, les dirigeants autochtones nationaux, régionaux et locaux, le secteur privé et d'autres groupes d'intérêt et organisations. Ce partenariat doit s'étendre à toute la population canadienne, tant autochtone que non autochtone.

De toute évidence, nous devons travailler en étroite collaboration avec tous nos partenaires, afin d'engendrer des changements significatifs et durables. C'est pourquoi, au cours des mois à venir, nous travaillerons avec les individus, les collectivités et les organisations autochtones à élaborer des plans de travail, à établir des objectifs et à gérer la mise en œuvre des initiatives variées de ce plan d'action. Nous inviterons également d'autres gouvernements, le secteur privé et des organismes à but non lucratif et de bénévoles à mettre en œuvre de nouvelles solutions et à surmonter les obstacles qui nous ont empêchés d'agir dans le passé, y compris la nécessité d'obtenir un solide appui du public.

La tradition et l'innovation ne doivent pas s'exclure. Nous avons devant nous une occasion unique de rassembler nos forces pour un avenir meilleur. En partenariat, nous pouvons tout accomplir.



Gathering Strength

*Canada's Aboriginal
Action Plan*

Canada 

What?

Gathering Strength is a renewal of our relationship with Aboriginal people. It is based on: recognizing past mistakes and injustices; commencing reconciliation, healing and renewal; and building a joint plan for the future. The report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples tells us that significant changes in the relationship between non-Aboriginal and Aboriginal people are urgently required. The Government of Canada agrees.

Why?

Conditions in Aboriginal communities generally are much worse than those of their non-Aboriginal neighbours. Many Aboriginal communities lack the appropriate institutions, resources and expertise needed to deal effectively with such serious problems as rates of infant mortality, youth suicide, unemployment and dependence on social assistance which are higher than the national average.

Our goal is to work closely with Aboriginal people and other partners on a variety of issues aimed at providing the appropriate tools to build the means and capacity to effect social change.

When?

Gathering Strength is an action plan that begins *now*. It sets long-term objectives but also focusses on short-term results that will bring real and meaningful change to the everyday lives of Aboriginal people. It is about taking steps today to give Aboriginal people — particularly Aboriginal youth and children — the promise of a better tomorrow.

Who?

The success of *Gathering Strength* will depend on the determination of the Government of Canada, provincial and territorial governments and the private sector working with Aboriginal people. The challenges faced by Aboriginal people and communities cannot be addressed by governments — federal, Aboriginal, provincial, territorial, municipal — or associations acting in isolation from one another.

How?

While the problems are complex, the plan's approach is not. At the heart of the Action Plan is a commitment to address the needs of communities by building real partnerships with Aboriginal people, including the development of mechanisms to recognize sustainable and accountable Aboriginal governments and institutions. An essential aspect is the need to work closely together to define this partnership and shape a common vision of the relationship between us.

The plan has four objectives:

- ▲ **Renewing the Partnerships**
- ▲ **Strengthening Aboriginal Governance**
- ▲ **Developing a New Fiscal Relationship**
- ▲ **Supporting Strong Communities, People and Economies**

Renewing the Partnerships

The Government of Canada is committed to a new model for our relationship with Aboriginal people and their governments — one that respects the past while looking to the future with promise and hope. The Royal Commission called for a renewed partnership based on the principles of mutual respect and recognition, responsibility and sharing.

Steps include:

- ▲ a Statement of Reconciliation by the Government of Canada, formally acknowledging and regretting historic injustices experienced by Aboriginal people
- ▲ community-based healing to address the lasting effects of physical and sexual abuse in the Residential Schools system
- ▲ an Aboriginal languages program
- ▲ a public education campaign to help non-Aboriginal Canadians better understand Aboriginal issues
- ▲ a more co-ordinated approach to dealing with the issues facing urban Aboriginal people

Strengthening Aboriginal Governance

The development of strong, effective, and accountable Aboriginal governments and institutions is a political idea that must be a practical reality. Strengthening Aboriginal governance means working with Aboriginal people, the provinces and territories, as well as other partners, to develop practical, sustainable governance arrangements for Aboriginal people that are built on legitimacy, authority and accountability.

Steps include:

- ▲ a capacity-building component in self-government negotiation and implementation processes
- ▲ professional development strategies in law-making, environmental stewardship, land and resource management and community support
- ▲ affirming treaty relationships
- ▲ commemoration of the historic treaties
- ▲ additional forums for exploratory discussions with Treaty First Nations
- ▲ a new Independent Claims body
- ▲ cost-shared Métis enumeration
- ▲ exploring an Aboriginal governments recognition instrument
- ▲ funding for Aboriginal women's organizations to facilitate greater participation of women in self-government processes
- ▲ establishment of an Aboriginal governance Centre of Excellence to assist Aboriginal groups in the negotiation and implementation of self-government

Developing a New Fiscal Relationship

Strong Aboriginal governments and institutions need fiscal autonomy and financial capacity.

Steps include:

- ▲ a new fiscal relationship with Aboriginal governments and institutions which is more stable, supports strong accountability, and promotes greater self-reliance

- ▲ new financial standards comparable to those for other governments in Canada, including a system of public accounts and consolidated audits that comply with generally accepted accounting principles
- ▲ support for Aboriginal governments wanting to increase their level of financial independence by helping First Nations to develop their own sources of revenue, including taxation
- ▲ Statistical Training Program for Aboriginal groups in order to improve data collection methods and routine information exchange between the federal government and Aboriginal governments
- ▲ an Aboriginal Peoples Survey following the 2001 Census of Canada to improve data collection

Supporting Strong Communities, People and Economies

The Government of Canada will work with Aboriginal people, other governments and the private sector to break the cycle of despair and economic underdevelopment in Aboriginal communities. The Government of Canada is committed to improving health and public safety, investing in people and strengthening economic development. An over-riding objective is employing approaches that strengthen the capacity of Aboriginal people and organizations to design and deliver programs and services to meet the needs of Aboriginal people.

Steps include:

- ▲ a five-year Aboriginal Human Resources Development Strategy, supported by a private-sector driven Council
- ▲ resources to increase the number of adequate houses on reserves
- ▲ additional resources to address the water and sewer facilities backlog on reserves
- ▲ expanded Aboriginal policing services
- ▲ an Aboriginal Health Institute
- ▲ an on-reserve Aboriginal Head Start Program
- ▲ a greater focus on prevention, care and support, surveillance and research on diabetes in Aboriginal communities
- ▲ education reform on reserve in partnership with First Nations
- ▲ a network of urban multi-purpose Aboriginal youth centres
- ▲ increased Aboriginal business access to capital and markets
- ▲ increased self-reliance and reduced welfare dependence of First Nations

This pamphlet is a summary of the Government of Canada booklet entitled ***Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan***.

For more information about ***Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan***, contact the Department of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa, Ontario, K1A 0H4; or by telephone: (819) 997-0380; or via the Internet at www.inac.gc.ca

Published under the authority of the Minister of Indian Affairs and Northern Development
Ottawa, 1997

Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan
QS-6121-000-EE-A1
Catalogue No. R32-189/1-1997E
ISBN 0-662-26428-2

© Minister of Public Works and Government Services Canada



Rassembler nos forces

*Le plan d'action
du Canada pour les
questions autochtones*

Canada 

Quoi?

Rassembler nos forces constitue un renouvellement de notre relation avec les Autochtones. Il est fondé sur : la reconnaissance des erreurs et des injustices du passé; l'amorce de la réconciliation, de la guérison et du renouveau; et l'élaboration d'un plan commun pour l'avenir. Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones nous fait savoir qu'il faut, dans les plus brefs délais, changer de façon importante la relation entre les Autochtones et les non-Autochtones. Le gouvernement du Canada en convient.

Pourquoi?

Les collectivités autochtones vivent généralement dans des conditions bien pires que celles de leurs concitoyens non autochtones. Bon nombre d'entre elles ne disposent pas des institutions, des ressources et des compétences requises pour composer efficacement avec des problèmes aussi sérieux que les taux de mortalité infantile, de suicide chez les jeunes, de chômage et de dépendance à l'endroit de l'aide sociale qui sont plus élevés que ceux de la moyenne nationale.

Notre objectif est de travailler en étroite collaboration avec les Autochtones et d'autres partenaires sur plusieurs questions visant à offrir les outils nécessaires à l'acquisition des moyens et de la capacité d'effectuer un changement social.

Quand?

Rassembler nos forces est un plan d'action qui débute *immédiatement*. Il établit des objectifs à long terme, mais se concentre aussi sur des résultats à court terme qui mèneront à des changements réels et significatifs dans la vie quotidienne des Autochtones. Il se concentre sur des mesures immédiates pour donner aux Autochtones, en particulier aux jeunes et aux enfants, la promesse d'un avenir meilleur.

Qui?

La réussite de *Rassembler nos forces* dépendra de la détermination du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, et du secteur privé, qui travaillent avec les Autochtones. Les gouvernements — fédéral, autochtones, provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales — ou les associations ne peuvent travailler séparément s'ils veulent relever les défis que doivent affronter les peuples et les collectivités autochtones.

Comment?

En dépit des problèmes complexes, l'approche du plan est simple. Au coeur de ce plan d'action, se trouve un engagement à répondre aux besoins des collectivités en édifiant de vrais partenariats avec les Autochtones, y compris l'élaboration de mécanismes pour reconnaître des gouvernements et des institutions autochtones durables et responsables. Un travail conjoint, en étroite collaboration, pour définir ce partenariat et une vision commune de notre relation constituent un aspect essentiel à la réalisation du plan.

Le plan a quatre objectifs :

- ▲ **renouveler les partenariats;**
- ▲ **renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones;**
- ▲ **établir une nouvelle relation financière;**
- ▲ **renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.**

Renouveler les partenariats

Le gouvernement du Canada est déterminé à adopter un nouveau modèle de relation avec les Autochtones et leurs gouvernements. Cette relation doit respecter le passé tout en étant tournée, avec espoir, vers un avenir prometteur. La Commission royale préconisait un renouvellement du partenariat fondé sur les principes du respect et de la reconnaissance mutuels, de la responsabilité et du partage.

Les étapes comprennent :

- ▲ une déclaration de réconciliation émanant du gouvernement du Canada, qui présente des regrets sincères et qui reconnaît officiellement les injustices passées subies par les Autochtones;
- ▲ une guérison communautaire pour tenter de régler les effets qui persistent à la suite des sévices sexuels et physiques survenus dans les pensionnats;
- ▲ un programme de langues autochtones;
- ▲ une campagne d'éducation publique pour aider les Canadiens non autochtones à mieux comprendre les questions autochtones;
- ▲ une approche plus coordonnée pour traiter les problèmes qu'affrontent les Autochtones vivant en milieu urbain.

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

L'intention politique d'établir des institutions et des gouvernements autochtones forts, efficaces et responsables doit devenir une réalité concrète. Le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones signifie qu'il faut travailler avec ces derniers, les provinces et les territoires, ainsi qu'avec d'autres partenaires afin d'élaborer pour les Autochtones des ententes sur l'exercice des pouvoirs qui soient concrètes, durables et fondées sur la légitimité, l'autorité et la reddition des comptes.

Les étapes comprennent :

- ▲ l'inclusion d'une composante visant le renforcement des capacités dans les processus de négociation et de mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale;
- ▲ des stratégies de perfectionnement professionnel en matière de compétence législative, de gestion de l'environnement, de gestion des terres et des ressources et de soutien communautaire;
- ▲ la confirmation d'une relation fondée sur les traités;
- ▲ la commémoration des traités historiques;
- ▲ des forums additionnels, aux fins de discussions exploratoires, avec les Premières nations assujetties à un traité;
- ▲ un nouvel organisme de revendications indépendant;
- ▲ le partage des coûts du recensement des Métis;
- ▲ un instrument de reconnaissance des gouvernements autochtones;
- ▲ des fonds versés aux organisations de femmes autochtones afin de favoriser leur entière participation aux processus d'autonomie gouvernementale;
- ▲ l'établissement d'un centre d'excellence pour les gouvernements autochtones, qui aidera les groupes autochtones dans les négociations et la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale.

Établir une nouvelle relation financière

Des gouvernements autochtones solides ont besoin d'une autonomie et d'une capacité financières.

Les étapes comprennent :

- ▲ une nouvelle relation financière avec les gouvernements autochtones qui soit plus stable et qui favorise une responsabilité accrue ainsi qu'une plus grande autosuffisance;

- ▲ de nouvelles normes financières comparables à celles des autres gouvernements au Canada, y compris un système de reddition des comptes publics et des vérifications de comptes consolidés qui se conforment aux principes comptables généralement acceptés;
- ▲ une aide accordée aux gouvernements autochtones qui souhaitent rehausser leur niveau d'autonomie financière, en aidant les Premières nations à accroître leurs propres sources de revenus, notamment grâce à la taxation;
- ▲ un programme de formation en statistique à l'intention des groupes autochtones afin d'améliorer leurs méthodes de collecte de données et l'échange courant de renseignements entre le gouvernement fédéral et les gouvernements autochtones;
- ▲ un sondage portant sur les peuples autochtones, à la suite du recensement du Canada de 2001, afin d'améliorer la collecte de données.

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens

Le gouvernement du Canada travaillera avec les Autochtones, les autres gouvernements et le secteur privé afin de briser le cycle du désespoir et du sous-développement économique dans les collectivités autochtones. Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer la santé et la sécurité publique, à investir dans les ressources humaines et à renforcer le développement économique. Ce faisant, il est capital d'avoir recours à des approches qui renforcent la capacité des peuples et des organisations autochtones à concevoir et à offrir des programmes et des services qui répondent aux besoins des Autochtones.

Les étapes comprennent :

- ▲ une stratégie quinquennale de développement des ressources humaines autochtones, appuyée par un conseil dirigé par le secteur privé;
- ▲ l'octroi de ressources pour accroître le nombre de logements convenables dans les réserves;
- ▲ des ressources additionnelles pour achever les travaux en suspens dans les réserves concernant les systèmes d'eau et d'égouts;
- ▲ l'accroissement des services autochtones de police;
- ▲ un institut de la santé autochtone;
- ▲ un programme Bon départ pour les Autochtones vivant dans les réserves;
- ▲ une plus grande concentration sur la prévention, le traitement et le soutien, la surveillance et la recherche à l'égard du diabète dans les collectivités autochtones;
- ▲ la réforme de l'éducation dans les réserves, en partenariat avec les Premières nations;
- ▲ un réseau de centres polyvalents pour les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain;
- ▲ un accès accru aux capitaux pour les entreprises autochtones;
- ▲ l'accroissement de l'autosuffisance et la réduction de la dépendance des Premières nations à l'égard de l'aide sociale.

Ce dépliant résume le livret du gouvernement du Canada intitulé *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*.

Pour obtenir plus de renseignements sur *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, veuillez vous adresser par écrit au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa (Ontario) K1A 0H4, par téléphone au (819) 997-0380 ou par l'entremise d'Internet, à l'adresse www.inac.gc.ca.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 1997

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones
QS-6121-000-FF-A1
Catalogue R32-189/1-1997F
ISBN0662-82552-7

© Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada